DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13540 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – MERCREDI 10 AOUT 1988

La nouvelle détente internationale et l'apaisement de plusieurs conflits régionaux

Moscou n'oublie pas Kaboul

Le début – très symbolique – du retrait des soldats soviétiques de Kaboul semble s'être déroulé comme un ballet bien réglé. La répétition générale avait déjà eu lieu le 15 mai, avec le départ des premières unités de l'armée rouge, à la suite de l'accord de Genève. Les militaires aiment les beaux défilés, et celui de ce mardi 9 août a dû les satisfaire pleinement. Civils et enfants des écoles portant des bouquets de fleurs, et journalistes étrangers, étaient de la partie.

On ne saurait douter de la satisfaction des hommes qui quittent le « bourbier » afghan, ou de celle des Afghans, qui regardent partir ceux qui, pour la plupart ne sont pas des « libérateurs », mais plutôt des « envahisseurs », dont l'intervention a causé, depuis bientôt dix ans, d'indicibles souffrances. Mais personne ne croit que l'accord sur l'Afghanistan, de même que ceux conclus à propos de l'Angola, de la guerre Iran-Irak comme les négociations en cours sur le Cambodge, vont, d'un coup de baguette magique, restaurer la paix.

Il faudrait être naïf pour croire que tout est réglé, ou que l'URSS a tiré un trait sur le dossier afghan. La récente visite de M. Chevardnadze à Kaboul est là pour le montrer. Les accords de coopération économique permettront d'arrimer encore plus étroitement l'économie afghane à celle du « grand frère », dans la mesure bien sûr où le régime de Kaboul survivra au départ de ses protecteurs. De plus, selon le ministre soviétique des affaires étrangères, Moscou s'est réservé le droit de ralentir le retrait de ses troupes si le Pakistan poursuit ses « ingérences ».

L'alibi est en tout cas bien trouvé pour le cas où le régime, affaibli par le départ de l'armée soviétique et miné par les dissensions, ne supporterait pas le choc face aux moudjahidins. Aux rivalités traditionnelles entre partisans du Parcham et du Khalq s'ajoutent désormais les manœuvres des partisans du président déchu Babrak Karmal. La résistance n'est pas en reste, avec les conflits, parfois sanglants, entre modérés et « fondamentalistes », dirigeants de l'extérieur et chefs militaires de l'intérieur.

Kaboul et Moscou poursuivent depuis des années une politique de division de la résistance, s'efforçant de gagner à eux, ou de neutraliser, factions et tribus. Les Soviétiques souhaiteraient favoriser un rapprochement avec les « modérés » de l'opposition. Mais l'Alliance des sept partis de Peshawar a jusqu'à présent refusé toute coalition avec les communistes de Kaboul.

Moscou dispose encore de six mois, jusqu'au 15 février 1989, date à laquelle le dernier de ses soldats doit avoir quitté l'Afghanistan, pour tenter de consolider l'emprise du régime de M. Najibullah sur au moins une partie du pays, ou pour s'efforcer de parvenir à un accord avec une fraction de la résistance. Mais, en dépit du pragmatisme du Kremlin, ces objectifs semblent pour le moment difficiles à atteindre. En Afghanistan comme ailleurs, l'accord entre les Deux Grands peut se heurter sur le terrain à des contradictions qui en rendent l'application aléatoire.

(Lire nos informations page 5.)

Un cessez-le-feu a été conclu dans le sud-ouest de l'Afrique

L'accord de Genève entre Luanda, La Havane et Pretoria, qui a été rendu public le lundi 8 août, prévoit un cessez-le-feu immédiat dans le nord de la Namibie et le sud de l'Angola. Les troupes sud-africaines devront avoir quitté l'Angola au plus tard le 1er septembre, date à laquelle Cuba devra présenter un calendrier de repli de ses propres forces. Les parties en cause se réuniront de nouveau dans la semaine du 22 au 27 août.

Les armes se sont tues, le lundi 8 août à 15 heures GMT, dans le sud de l'Angola et le nord de la Namibie, aux termes de l'accord conclu, le vendredi 5 août à Genève, entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, qui vient d'être rendu public simultanément à Luanda, La Havane et Pretoria. Le communiqué conjoint prévoit que le retrait des troupes sud-africaines, d'Angola, commencera le mercredi 10 août et devra être achevé le 1er septembre prochain. Ce repli n'est pas lié, comme le souhaitaient Pretoria et Washington, au départ des troupes cubaines d'Angola. Mais il est précisé, dans le texte de l'accord, que Luanda et La Havane soumettront, le 1er septembre, *« un calendrier acceptable par toutes les parties »*.

Si l'accord de Genève instaure un cessez-le-feu entre les troupes sud-africaines d'une part, les troupes angolaises et cubaines de l'autre, il ne mentionne pas les autres parties au conflit, à savoir l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), qui combat le régime marxiste de Luanda et l'Organisation du peuple du Sud-Ouest Africain (SWAPO), qui lutte pour l'indépendance de la Namibie.

JACQUES DE BARRIN.

(Lire la suite page 4.)

L'Irak et l'Iran vont négocier directement

Le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a, comme on s'y attendait, annoncé le lundi 8 août la fin de la guerre du Golfe. Il a fixé l'arrêt des combats entre l'Iran et l'Irak au 20 août à 3 heures GMT. Trois cent cinquante observateurs de l'ONU surveilleront sur place la mise en œuvre du cessez-le-feu. Des négociations directes entre les belligérants s'ouvriront le 25 août à Genève.

TÉHÉRAN
de notre envoyé spécial

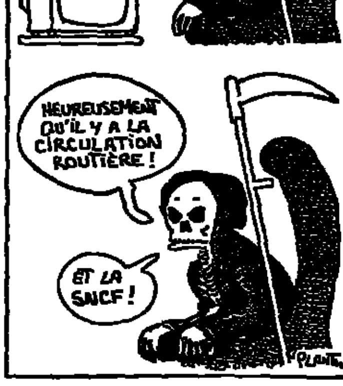
L'annonce de l'accord sur le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak, considérée ici comme imminente depuis deux jours, n'a pas suscité d'enthousiasme excessif en Iran. Le soulagement, visible, est discret et souvent teinté d'amertume. Même les médias officiels, qui insistent sur le fait que *« l'Irak a fini par céder »*, restent réservés. Mettant l'accent sur le chemin qui reste pour parvenir à une paix durable, ils multiplient les mises en garde.

« L'ennemi est l'ennemi, écrivait lundi l'officieux *Jomhuri Islami. La guerre imposée, qui a duré près de huit ans, et les événements des dernières semaines, ont démontré qu'on ne pouvait lui faire confiance. Nous ne devrions pas oublier que l'Irak, qui réclamait à cor et à cri le respect de la résolution 598, a lancé une offensive contre la frontière de la République islamique aussitôt que l'Iran acceptait ladite résolution. Cela veut dire que les guerriers de l'islam doivent surveiller les développements sur le front et que la préparation de nos forces constitue la seule garantie sur laquelle peut compter noire pays. »*

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 3.)





Devenue une banlieue de La Rochelle

L'île de Ré digère son pont

Ouvert à la circulation le 19 mai dernier, le pont de l'île de Ré devrait être officiellement inauguré le 29 août. Mais déjà les effets de l'ouvrage d'art sur la vie rétaise se font sentir, et l'on s'interroge sur l'avenir de ce qui pourrait devenir une simple banlieue de La Rochelle.

ILE DE RÉ
de notre envoyé spécial

Aux heures de pointe du vendredi soir, en ce mois d'août, le péage du pont est désert. Quatre cabines seulement, sur sept, accueillent les véhicules se rendant dans l'île. Pas une minute d'attente.

« Les voitures passent comme des avions », constate un employé du péage, qui a tout juste le temps de distribuer le dépliant vantant les mérites du pont et soulignant *« la préoccupation permanente du conseil général de Charente-Maritime de respecter l'environnement et les sites »*.

C'est donc bien vrai : les trois kilomètres de béton reliant La Pallice à l'île de Ré ont supprimé la longue attente des candidats au séjour dans « l'île blanche ».

Il y avait bien eu une heure et demie de queue à la Pentecôte, mais c'était au lendemain de l'ouverture du pont, et le bruit avait couru qu'il serait gratuit. Or, non seulement les automobilistes avaient dû payer (1), mais les caissiers n'étaient pas encore familiarisés avec leur matériel.

Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre, et l'arrivée dans l'île, pour les touristes, a perdu le goût de l'aventure.

ROGER CANS.

(Lire la suite page 8.)

(1) Après des tâtonnements, le forfait a été fixé à 120 F pour les voitures de tourisme, 31,50 F pour le motos et 22,50 F pour les vélos.

La mort du chanteur québécois

Félix Leclerc, le patriarche du Saint-Laurent

Le chanteur québécois Félix Leclerc est mort, le lundi 8 août, à son domicile de l'île d'Orléans, près de Québec, des suites d'une crise cardiaque. Il venait de célébrer son soixante-quatorzième anniversaire.

Pour les six millions de Québécois *« parlant presque français en Amérique »*, Félix Leclerc était le patriarche, celui qui, le premier, avait rendu en quelque sorte ses racines, son âme à la Belle Province, crié sa *« queste du pays »*, parmi les mots trop pressés de jaillir, sa volonté de posséder ses *« propres hivers »*. Avant, il y avait eu le folklore des coureurs des bois, des trappeurs, des bûcherons et des vagabonds des neiges. Il y avait eu Mme Bolduc qui avait fait du turlutage, autrement dit des onomatopées, tout un art.

Le Québec avait mis du temps à le découvrir. Il avait fallu que les Français l'adoptent d'abord pour que les Québécois acceptent de l'aimer. C'était en 1950. Jacques Canetti, grand découvreur de talent, le fait débuter aux Trois-Baudets, petit music-hall de Pigalle où feront plus tard leurs premières armes Jacques Brel, Guy Béart, Boris Vian et tant d'autres de la même génération. Félix Leclerc a alors trente-six ans. Avant de venir à la chanson, il a été bûcheron, animateur de radio, fermier.

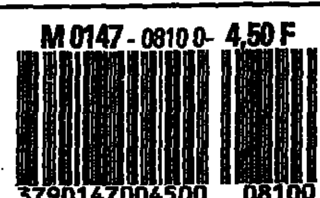
Né le 2 août 1914, dans la petite ville forestière de Touque, Félix Leclerc est un homme simple, presque timide, rude et chaleureux, attaché à sa terre, indifférent à l'argent et à la célébrité qui va lui venir de France. Leclerc porte une graine, une plante qui pousse à l'intérieur de lui-même, quelque chose qui, brusquement, le déborde. Il chante *Moi, mes souliers ont beaucoup voyagé*, et *le P'tit Bonheur* rencontré *« tout en pleurs sur le bord du fossé »*. Il raconte la grand-route, les forêts et la neige. Il dit sa nostalgie, affirmera plus tard ses positions aux côtés des indépendantistes (*l'Encan*). Félix Leclerc fait circuler un sang vivace dans la musique populaire québécoise. Il ouvre la porte à Gilles Vigneault, Pauline Julien, Robert Charlebois, Diane Dufresne, autant d'interprètes pour qui la chanson sera un peu comme une sorte de carte d'identité dans les années 60 et 70. Leclerc chantera d'ailleurs *Quand les hommes vivront d'amour*, avec Gilles Vigneault et Robert Charlebois à la Francofête de Montréal, en 1974, et reprendra *la Complainte du phoque en Alaska*, de Michel Rivard, près de quarante ans plus jeune que lui.

Félix Leclerc avait beaucoup semé et les chanteurs québécois, qui avaient suivi, récoltaient. Depuis plus de dix ans, le patriarche ne quittait pratiquement plus sa maison de l'île d'Orléans ancrée dans le fleuve Saint-Laurent, près de la ville de Québec. Il se terrait parmi les siens et acceptait difficilement les hommages que, au Québec et en France, chacun voulait lui rendre. Il était cependant venu en 1983, à celui que le Printemps de Bourges lui a rendu.

CLAUDE FLÉOUTER.

(Lire nos informations page 9.)

M 0147 - 0810 0- 4,50 F



3790147004500 08100

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

CHRONIQUE DE

1789

L'ANNÉE SANS PAREILLE

22. Le roi et la cocarde tricolore

17 juillet 1789

C'est toujours le grand amour entre le roi et l'Assemblée. D'autant que Louis XVI a décidé de se rendre à Paris et qu'à l'Hôtel de Ville il accepte de Bailly, désormais maire de la cité, la cocarde bleu blanc rouge « signe distinctif des Français ». Il la met même à son chapeau et se montre sous les vivats de la foule. Mais l'événement ne s'est pas déroulé selon le cérémonial traditionnel : Bailly ne s'est pas agenouillé devant le roi. Une manière de dire que si Louis a retrouvé la confiance de son peuple, celui-ci ne lui est plus soumis par décret de droit divin.

par MICHEL WINOCK

CETTE journée mémorable du 15 juillet, Mounier en exposera le lendemain les scènes par le menu, avec feu, à ses collègues de Versailles : *« Nous marchions dans une foule immense, mais nous ne pouvions y avoir que des amis et des frères. »* A l'Hôtel de Ville, dans la grande salle, une foule serrée écoute d'abord La Fayette, qui narre aux Parisiens ce qui venait d'être vécu à Versailles : le discours du roi, ses paroles apaisantes, le retour au château au milieu des *« témoignages d'amour et de sensibilité »*... Comme dans la tragédie classique, les acteurs politiques ne cessent de faire des *récits*. La lenteur des communications, l'impossibilité de voir à distance, la répartition des rôles entre Paris, Versailles, la province, l'étranger bientôt, rendent nécessaires ces descriptions, ces tableaux, ces relations, qui tiennent en haleine et donnent aux assemblées révolutionnaires *l'aspect d'un théâtre permanent. L'histoire* est montée sur les planches. Demain encore, à Versailles, il faudra que Lally-Tollendal répète à ses collègues le discours qu'il prononce, ce 15 juillet, aux Parisiens de l'Hôtel de Ville, et qui a tiré les larmes (le siècle s'en abreuve !) à de nombreux auditeurs :

« Vous êtes généreux, vous êtes Français. Vous aimez vos femmes, vos enfants, la patrie ; il n'y a plus de mauvais citoyens parmi vous ; tout est calme, tout est paisible. Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distributions, le plan de votre défense ; mais maintenant la paix doit renaître parmi nous... »

Moreau de Saint-Méry, président du Comité des électeurs, a fait une réponse *« qui respirait le zèle et le patriotisme »*. Et puis deux vœux sont montés vers les représentants, deux vœux qui sont devenus immédiatement des réalités : on a demandé à La Fayette de prendre le commandement de la milice parisienne, eu égard à ses prouesses américaines ; et on a voulu faire de Bailly, député de Paris et premier président de l'Assemblée nationale, le maire de la capitale. Les deux hommes ont accepté, mais en réservant à l'Assemblée le soin de ratifier cette proclamation.

Tout le monde s'est ensuite rendu à Notre-Dame, pour entendre le *Te Deum*, comme l'avait proposé l'archevêque de Paris. En route, les députés ont entendu les cris de victoire de la foule, mais aussi ses exigences : *« Rendez-nous M. Necker, c'est notre père ! Renvoyez les ministres ! »* Ils ont croisé un char de triomphe sur lequel on avait juché le garde-française qui s'était couvert de gloire en franchissant en tête la porte de la Bastille, et chacun de payer sa part à son apothéose. On a voulu ceindre aussi les fronts de Lally-Tollendal, de Bailly, de l'archevêque de Paris, mais ceux-ci, très dignes, ont refusé l'hommage antique, se contentant de prendre les couronnes pour les remettre à l'Assemblée. Enfin, le cortège s'est dispersé au Palais-Royal, *« où un peuple immense »* l'attendait. Quand quelqu'un s'est mis à crier : *« Vive le Tiers ! »*, sa voix a été couverte par cent protestations : « Il n'y en a plus, il n'y a que la nation ! »

Le 16 juillet, tout en faisant savoir qu'il renvoie ses ministres et rappelle M. Necker, le roi annonce qu'il se rendra le lendemain à Paris. L'Assemblée décide aussitôt de le faire accompagner par une centaine des siens, tandis que les quarante députés de Paris les précéderont pour accueillir le souverain. Nouvelle « journée », nouveau spectacle que le peuple va se donner à lui-même et à son roi, nouvel acte d'alliance entre le monarque et la nation.

LE 17, Louis XVI quitte Versailles, sans gardes du corps, accompagné par cinq gentilshommes, escorté par la milice de Versailles jusqu'à Sèvres et, à partir de là, par la milice de Paris. Son départ est salué par les acclamations ; tous les membres de l'Assemblée ont tenu à être présents sur son passage. A la barrière de Chaillot, Bailly, confirmé dans ses nouvelles fonctions de « maire », remet au roi les clefs de la Ville, moyennant une petite allocution, où il a ciselé ce mot « historique » : « Henri IV avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » De là à l'Hôtel de Ville, celui-ci doit traverser une mer humaine. Mais on n'entend plus : « Vive le roi ! » La milice a formé deux haies impeccables : cent mille, cent cinquante mille hommes peut-être, armés de fusils ou de simples bâtons, d'épées ou de simples broches, permettent à la voiture du monarque d'avancer au pas, tandis qu'on entend de partout : « Vive la nation ! ». En approchant du Palais-Royal, rue Traversière, rue Saint-Nicaise, plus rien, pas un cri, pas un bravo ; seulement des ordres : « Silence ! Paix ! Chut ! ». Adrien Duquesnoy, qui est tout près des garde-crotte de la voiture royale, observe la tranquillité de Louis, qui promène un air de « satisfaction » ahurissant dans ce silence lourd de menace.

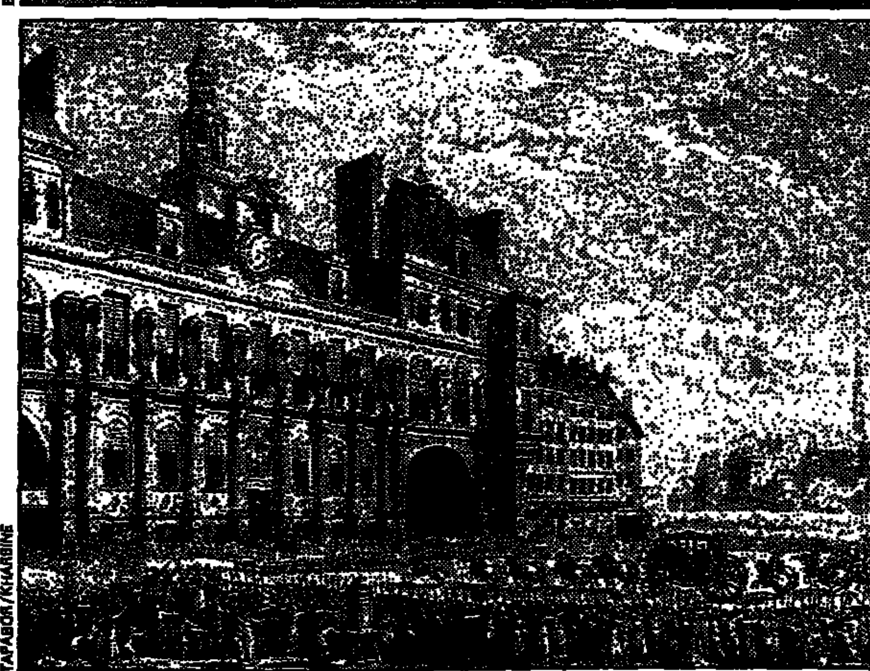
A l'Hôtel de Ville, on a placé un trône dans la grande salle. Le roi y prend place sous les applaudissements de ceux qui ont la chance d'avoir pu y pénétrer. Moreau de Saint-Méry a prononcé le discours d'accueil. Et puis, Bailly s'est approché du monarque pour prendre ses ordres. Contrairement à l'usage, il ne s'est pas agenouillé. Le malheur de Louis est de ne pas savoir improviser ; n'ayant rien préparé, il ne saura que bredouiller quelques mots. Lally-Tollendal, sollicité par lui, y va encore de son éloquence, sujette « aux larmes » si l'on doit en croire Chateaubriand. Celui-ci, qui a vu dehors *« cent mille hommes armés comme les moines de la Ligue »*, jette un regard ironique sur la scène, restée célèbre, de la cocarde : *« Le roi s'attendrit à son tour ; il mit à son chapeau une énorme cocarde tricolore ; on le déclara, sur place,* honnête homme, père des Français, roi d'un peuple libre, *lequel peuple se préparait, en vertu de sa liberté, à abattre la tête de cet honnête homme, son père et son roi. »*

A vrai dire, la reconstruction est imaginaire. En cet instant, qui pourrait deviner la suite ? Cette cocarde, faite d'abord des couleurs de Paris – le bleu et le rouge, – s'est enrichi, le 16, quand on a appris le retrait des troupes, du blanc royal : c'était le signe de l'unité nationale dans la monarchie. *« Sire,* dit Bailly, *j'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté le signe distinctif des Français. »* Lally, dans son discours, avait dit, lui : *« Il n'est pas réservé à la génération actuelle le malheur de détruire l'ouvrage de mille quatre cents ans, et il n'est pas un de nous qui ne verserait tout son sang pour le maintien de l'autorité légitime que nos ancêtres ont donnée, il y a huit cent ans, à votre auguste famille. »* Quand Louis XVI s'est montré à l'une des fenêtres de la grande salle de l'Hôtel de Ville, la cocarde nationale au chapeau, on a entendu, parmi les vivats, cette réflexion : *« Il est du Tiers ! »* Louis avait retrouvé l'estime et la confiance de son peuple. Celui-ci ne lui était plus soumis par un décret de droit divin (le maire de Paris n'avait pas ployé les genoux devant lui) ; il le reconnaissait comme son représentant ultime, celui qui régnait par la volonté générale.

Quant à la milice, armée comme *« des moines de la Ligue »*, son aspect rassure plutôt Duquesnoy. Il était un peu inquiet, notre député de Bar-le-Duc, en entrant à côté du souverain, dans ce Paris mi-figue mi-raisin, mais après la séance de l'Hôtel de Ville il est ravi, et il se rassure de voir dans cette milice parisienne tant de *« bons bourgeois »*, non seulement *« les meilleurs citoyens de la ville »*, mais *« des chevaliers de Saint-Louis »*, *« des chevaliers de Malte »*, des *« financiers »*, des *« avocats »*, tous *« parfaitement bien disciplinés, ne quittant pas plus leur poste que des troupes réglées »*. La Fayette s'est porté à l'avant-garde du cortège, au moment où celui-ci se remet en marche pour Versailles, et qu'a-t-on vu au long du même itinéraire emprunté qu'à l'aller ? Cette même milice bordant les rues avait mis l'épée au fourreau et renversé la baïonnette : idée *« sublime »*, écrit Duquesnoy. Bref, une bonne journée ! Après tout, les Parisiens auraient pu se montrer plus méchants. Du reste, le Roi Très-Chrétien, avant de se mettre en route, avait fait ses dévotions et confié, en cas de malheur possible, la lieutenance générale du royaume à Monsieur, le comte de Provence. Restait, pour le monarque, cette humiliation, cette défaite, cette capitulation. « Canossa » s'appelait désormais « place de Grève ». Au moment où son frère cadet, le comte d'Artois, donnait le signal de l'émigration, Louis XVI *pouvait-il vraiment admettre cette révolution* qui, selon l'ambassadeur d'Angleterre, le duc de Dorset, est *« la plus grande (...) dont l'histoire ait conservé le souvenir... »* Ajoutant : *« Dans ce moment, nous pouvons regarder la France comme un pays libre, le roi comme un monarque dont les pouvoirs sont limités et la noblesse comme réduite au niveau du reste de la nation. »*



EDIMEDIA



TAPABOR/KHARBINE

En haut : M. Bailly, maire de Paris, présente au roi les clés de la ville à la barrière de la Conférence.
Ci-dessus : le roi arrive à l'Hôtel de Ville. C'est la réconciliation avec le peuple.

Cette scène débonnaire d'un roi arborant devant son peuple la cocarde de la liberté, d'aucuns la voyaient comme inaugurant les nouveaux rapports entre la monarchie et la nation. Mais ne s'agissait-il pas d'une *« fausse paix »*, selon l'expression de Michelet ? Louis XVI, à l'instar d'Henri IV selon qui Paris valait bien une messe, aurait pu se dire que l'avenir de sa couronne valait bien une cocarde tricolore. Mais il ne s'agissait plus de la couronne des Bourbons absolus ; la Constitution attendue allait préciser les composantes du nouvel alliage. Le roi allait-il accepter de n'être plus qu'un rouage, même le principal, d'un système politique dont la légitimité ne venait plus *d'en haut, mais d'en bas* ?

L'EFFET le plus immédiat du changement apporté par le 14 juillet a été ce qu'on a appelé la *« révolution municipale »*. Paris avait montré l'exemple : une nouvelle autorité administrative et politique s'était imposée. La formation du Comité permanent se substituant à la municipalité régulière allait être suivie d'une complète réforme. La Fayette, le 15, avait été désigné comme chef de la milice et Bailly comme maire de Paris par acclamation de l'Assemblée des électeurs et du public présent. Ces deux hommes allaient se trouver au départ des transformations municipales.

Le souci premier était celui de l'ordre. Duquesnoy, dans son *Journal*, pose clairement le problème. Ou bien Paris réussit à maîtriser le problème de l'armement des citoyens ; à éviter que celui-ci soit anarchique ; à donner à la milice bourgeoise autorité et moyens pour réduire toutes les tentatives hostiles à l'Assemblée nationale, vrai source désormais de la légitimité ; à faire en sorte que cette milice serve de modèle à toutes celles qui doivent garder toutes les villes du royaume – et alors les représentants du peuple pourront œuvrer pour résoudre la crise financière et donner une Constitution aux Français. Ou bien les têtes chaudes poussent aux *« mesures extrêmes »*, Paris oublie qu'il n'est qu'une *« portion du royaume »*, se livre à une *« fureur inconsidérée »*, s'avise de *« subjuguer l'Assemblée nationale »* – et alors pout redouter. L'ordre donc, l'ordre d'abord !

> Sur France-Culture, à 19 h 30,
> du lundi au vendredi,
> *MICHEL WINOCK* commente
> avec un historien chaque épisode
> *de cette chronique de 1789.*
>
> **Mardi 9 août :**
> **« Le roi et la concarde tricolore »,**
> avec Jean-Paul Bertrand.
>
> **Mercredi 10 août :**
> **« Le comte d'Artois s'en va, Necker revient »,**
> avec Guy Chaussinand-Nogaret.

La Fayette ne perd pas son temps. Dès le 16, il a proposé que chacun des soixante districts envoie un député à l'Hôtel de Ville pour désigner les seize membres d'un comité militaire, lequel l'aiderait, lui, La Fayette, à rédiger un plan d'organisation de ce qu'il suggère d'appeler, plutôt que milice bourgeoise, *« garde nationale »*. Le 31 juillet, le règlement en est fait : tout citoyen de vingt à cinquante ans serait sur la liste générale des soldats-citoyens ; on y puiserait un effectif de trente mille hommes, répartis en soixante bataillons, formés de cinq compagnies de cent volontaires ; l'une d'elles, dite « compagnie du centre », devait être toujours disponible, et pour cela loger en caserne. L'équipement était payable par chaque garde, ce qui assurait le rang social de l'ensemble ; on accepta cependant que le district pût payer l'uniforme à certains braves et comme, d'autre part, les bourgeois pouvaient s'acheter un remplaçant, la composition sociale de la garde nationale était variée. Enfin, le principe électif pour le commandement assurait la nature « citoyenne » de cette police municipale.

Parallèlement à la création de la garde nationale, on transforma le comité permanent, chargé provisoirement de l'autorité civile. Si Bailly tout comme La Fayette s'étaient vus confirmés dans leurs fonctions par Louis XVI, lors de la séance du 17 à Paris, ils entendaient l'un et l'autre être confirmés aussi et surtout par les citoyens de la capitale. Bailly demande donc à l'Assemblée des électeurs d'organiser la consultation dans les districts, lesquels sont en même temps priés de désigner des députés pour former une Assemblée des représentants de la Commune. Cent vingt députés sont ainsi réunis le 25 juillet à l'Hôtel de Ville : leur rôle est de remplacer l'Assemblée des électeurs pour administrer provisoirement Paris et de préparer la constitution municipale. Au cours des mois suivants, l'autonomie municipale allait donc se mettre en place. Auprès du maire, Bailly, élu directement par ses concitoyens dans les districts, étaient institués notamment un conseil de ville et un procureur de la Commune, secondé par deux substituts. La liberté se décentralisait.

> **« Il n'est pas réservé à la génération actuelle le malheur de détruire l'ouvrage de mille quatre cents ans, et il n'est pas un de nous qui ne verserait tout son sang pour le maintien de l'autorité légitime que nos ancêtres ont donnée, il y a huit cents ans, à votre auguste famille. »**

UN peu partout, d'autres cités en France vont imiter Paris, se doter de nouveaux pouvoirs municipaux et de gardes nationales. Le mouvement ne fut pas universel, la réforme ne fut pas partout radicale, mais, quelles que soient ses limites, la « révolution municipale » fut observée comme une des conséquences majeures des grands événements qui avaient bouleversé le pays en juillet 1789. Michel Vovelle nous a invités à ne pas y voir cependant une simple imitation du modèle parisien. Le mouvement, dans certaines provinces, a été antérieur à la révolution parisienne ; dans d'autres, simultané. Les émeutes de subsistance, la détestation des octrois, la grogne contre les impôts municipaux, les revendications des notables, autant de motivations qui ont contribué à faire naître l'exigence d'autonomie. Parfois, comme à Lyon, un véritable conflit éclate, entre l'ancienne municipalité – le « consulat » – et la nouvelle, mais presque toujours le passage de l'une à l'autre a lieu sans heurt, sans intervention militaire, et très souvent un compromis est passé entre les autorités nouvelles et celles de la veille. Conséquence de poids : le retrait des intendants, agents par excellence de l'absolutisme, « les yeux et les oreilles du roi en province », l'instrument privilégié de la centralisation monarchique. Une nouvelle France était en train de naître : celle des citoyens.

Restait à savoir si tous les citoyens se valaient, si les gros bonnets et les gagne-petit, les marmiteux et les ventrus, devaient avoir les mêmes droits : sujet épineux sur lequel on ne manquait pas de théoriciens. L'Assemblée constituante allait bientôt en délibérer.

Demain : Le comte d'Artois s'en va, Necker revient.

La mise en œuvre du cessez-le-feu dans le Golfe

• Les combats devront prendre fin le 20 août
• Des négociations directes entre l'Iran et l'Irak s'ouvriront le 25 août à Genève

Cessez-le-feu le 20 août, ouverture de négociations directes entre l'Iran et l'Irak le 25 août : les dates de la paix dans le Golfe ont été annoncées, comme prévu, lundi 8 août à New-York par le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar. Lors d'une brève séance solennelle – qui n'a duré qu'une dizaine de minutes, – M. de Cuellar a demandé, lundi 8 août, aux deux parties d'observer le cessez-le-feu à 3 heures GMT le 20 août et de s'abstenir d'ici là de tout recours à la force.

En présence des ambassadeurs à l'ONU d'Iran, M. Mahallati, et d'Irak, M. Kittani, le secrétaire général a déclaré : *« J'ai reçu l'assurance des deux parties au conflit qu'elles observeront ce cessez-le-feu dans le contexte de l'application intégrale de la résolution 598* (en date du 20 juillet 1987) (...) *et qu'elles ont accepté le déploiement d'observateurs des Nations unies à l'heure et à la date du cessez-le-feu. »* Après avoir remarqué que *« les activités militaires avaient diminué ces derniers jours »*, M. Perez de Cuellar a exhorté les belligérants à *« éviter toute activité hostile sur terre, sur mer et dans les airs »* d'ici au 20 août.

350 observateurs de l'ONU

Au nom du Conseil de sécurité, son président actuel, M. Li Luye, ambassadeur de Chine, a endossé les décisions de M. Perez de Cuellar et a demandé, lui aussi, aux deux parties *« la plus grande retenue »* sur le terrain. Il a aussi réaffirmé la détermination du Conseil à faire appliquer totalement la résolution 598. Les responsables iraniens et irakiens ont aussitôt fait part de la bonne volonté de leurs deux pays. Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Velayati, a indiqué que l'Iran cesserait immédiatement les hostilités. *« Evidemment,* a-t-il ajouté, *si nous sommes attaqués, nous n'hésiterons pas à riposter. »* Quant à M. Kittani, il a déclaré aux journalistes : *« La paix commence aujourd'hui. »*

S'agissant des négociations de Genève, M. Perez de Cuellar a ajouté que le niveau auquel seraient représentés les deux pays n'avait pas encore été établi. A ce propos, M. Velayati a souligné que ces conversations directes devraient s'inscrire dans le cadre du paragraphe 4 de la résolution 598 – lequel prévoit de *« parvenir à un règlement global juste et honorable et acceptable par les deux parties de toutes les questions en suspens »*, – et qu'elles ne devraient évidemment pas remettre le processus de paix en cours. Au sujet des otages occidentaux, M. Velayati a rappelé que ceux-ci se trouvaient au Liban et que l'Iran ne *« pouvait se mêler des affaires intérieures de ce pays »*, tout en restant prêt comme par le passé à *« user de son influence »* pour hâter leur libération.

Avant même d'annoncer la fin du conflit, M. Perez de Cuellar avait déclenché la mise en œuvre concrète de surveillance du cessez-le-feu. Il a demandé au Conseil de sécurité la constitution d'une force de trois cent cinquante observateurs qui devront être en place en Iran et en Irak au moment de l'armistice.

M. Perez de Cuellar estime à 74 millions de dollars le coût initial de cette force, dénommée Groupe d'observateurs militaires des Nations unies pour l'Iran et l'Irak (GOMNUII), pour une première période de six mois. Ces chiffres sont nettement plus élevés que ceux qui circulaient jusqu'à lundi dans les couloirs de l'ONU où l'on tablait sur deux cent cinquante observateurs et un coût annuel de 40 milliards de dollars.

Le Conseil de sécurité devait se réunir mardi pour approuver la création de cette force. Elle sera chargée de fixer les lignes de cessez-le-feu, de surveiller son respect et d'enquêter sur toute plainte de violation. Les observateurs, des officiers qui ne portent pas d'armes, doivent superviser ensuite le retrait des forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues et *« obtenir des parties qu'elles souscrivent à d'autres arrangements qui (...) pourraient contribuer à réduire la tension »*, tels que la création de zones de séparation des forces et l'envoi de patrouilles navales de l'ONU dans le Chatt-el-Arab, le confluent du Tigre et de l'Euphrate.

En plus des trois cent cinquante observateurs militaires, M. Perez de Cuellar demande du personnel militaire d'appui *« en attendant que l'ONU ait acquis le matériel nécessaire et affecté du personnel civil »* et, *« le cas échéant, une petite unité navale »* pour le Chatt-el-Arab ou ses environs.

En attendant que l'ONU achète les véhicules nécessaires, l'Iran et l'Irak *« sont convenus d'assurer les transports du Groupe. »* Ils ont également proposé de *« mettre des avions et des hélicoptères »* à sa disposition.

Si le secrétaire général obtient l'accord du Conseil, il a l'intention d'envoyer *« immédiatement »* en Iran et en Irak deux groupes de douze observateurs chacun. Ils rejoindront les deux équipes d'observateurs installées à Bagdad et Téhéran depuis le début de la guerre des villes en 1984, pour établir la liaison avec les autorités irakiennes et organiser l'arrivée du gros des observateurs.

M. Perez de Cuellar nommera ensuite avec l'approbation du Conseil le chef du groupe d'observateurs, qui sera un général de division, assisté de deux généraux de brigade pour chacun des détachements, basés en Irak et en Iran. Le gros des observateurs sera déployé dans la zone *« au plus tard trois jours avant le jour J »*, prévoit le rapport.

Le secrétaire général recommande enfin que les coûts de l'opération soient considérés comme des dépenses de l'ONU, auxquelles les Etats membres doivent contribuer obligatoirement, sur un compte spécial.

M. de Cuellar n'a pas caché sa joie lundi après avoir annoncé la date du cessez-le-feu. *« Plus d'une fois,* a-t-il confié aux journalistes, *j'ai commencé à désespérer, mais il fallait bien que je vous cache mes angoisses (...) Votre présence m'a été une source d'optimisme et de réconfort. »* M. Perez de Cuellar a reconnu qu'il avait parfois eu du mal à satisfaire les parties en présence : *« J'ai toujours essayé de le faire dans la mesure du possible, même si cela n'entre pas exactement dans mes responsabilités. »*

« Maintenant je suis soulagé, a-t-il ajouté, *mais il me reste encore beaucoup à faire. (...) Ce n'est pas une victoire personnelle, c'est une victoire pour les pays en présence, pour le Conseil de sécurité, pour l'Organisation. (...) Si le prix Nobel de la paix était attribué à l'ensemble de l'Organisation, j'en serais particulièrement heureux. »*

Liesse à Bagdad

● **A Bagdad,** la paix a été accueillie dans la liesse. Plusieurs rafales d'armes automatiques et de mitrailleuses ont retenti pendant plus d'une heure, lundi soir, quelques minutes après l'annonce du cessez-le-feu. Des milliers de personnes, civils et militaires, ont déferlé dans les rues de la capitale et *tiré pendant plus d'une heure,* sans interruption, des rafales pour fêter la *« grande victoire de la paix »*.

Les automobilistes, avertisseurs sonores bloqués, ont sillonné les artères principales de la capitale, faisant le « V » de la victoire et agitant le drapeau irakien. Des gendarmes en faction devant des édifices gouvernementaux ont également été vus pointer leurs armes vers le ciel et tirer pour célébrer la fête. Les youyous des femmes, sur les balcons, étaient audibles partout à Bagdad, qui compte quatre millions d'habitants. Trois jours fériés – du 9 au 11 août – ont été décrétés à cette occasion.

● **A Genève,** nous signale notre correspondante Isabelle Vichniac, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a offert ses bons *offices pour participer, au titre de la* responsabilité qui lui incombe, en vertu de sa mission humanitaire, au rapatriement des dizaines de milliers de prisonniers de guerre. Il s'est adressé à cet effet au secrétaire général des Nations unies, lequel doit transmettre son offre aux deux parties intéressées. Bien qu'aucune réponse ne soit parvenue jusqu'à présent à Genève, le CICR prend toutes les dispositions utiles et prépare un plan d'action détaillé pour ne pas être pris au dépourvu dans le cas, comme on l'espère ici, d'une réponse favorable.

Cinquante pays ont vendu des armes aux belligérants

Londres *(AFP).* – Depuis le *début de la guerre en 1980,* l'Iran et l'Irak auraient acheté des armes à plus de cinquante pays, selon l'Institut international pour la recherche de la paix de Stockholm cité par la revue spécialisée *Jane's Defence Weekly* publiée à Londres.

Les grands pays industrialisés traditionnels vendeurs d'armes *comme les Etats-Unis,* le Royaume Uni ou la France sont *restés d'importants fournisseurs* d'armes. Mais les restrictions imposées dans ces pays à la fourniture d'armes à l'un ou à l'autre des belligérants ou aux deux ont favorisé les exportations d'autres pays comme le Brésil, le Chili, l'Afrique du Sud, la Corée du Nord, Israël et la Chine, indique la revue.

Certains pays comme le Brésil ont largement vendu des armes *aux deux belligérants.* Le G5, un howitzer de 155 mm, d'une *portée de 40 km,* de fabrication sud-africaine, s'est révélé très efficace *sur le front en Irak.* Côté iranien, ajoute la revue *Jane's,* les Chinois ont, avec les Nord-Coréens, largement supplanté, surtout au cours des dernières années, les autres fournisseurs, notamment dans les domaines de l'artillerie, des missiles et de l'aviation.

L'état des forces en présence est *difficile à établir,* mais *l'Institut* international d'études stratégiques (IISS) tente, dans son *Bilan militaire* pour 1987-1988 de donner une estimation. L'Union soviétique et l'Egypte *seraient les deux principaux fournisseurs* de l'Irak en munitions et en pièces détachées, tandis que l'Iran aurait réussi à se procurer des pièces de rechange suffi*santes pour* pouvoir faire voler 10 de ses F-14 américains. *Téhéran aurait également* 10 chasseurs chinois J-6. Les deux belligérants ont utilisé des missiles sol-sol soviétiques.

L'armée iranienne comprend 654 500 hommes, dont 300 000 gardiens de la *révolution* (pasdaran), plus *350 00 réservistes.* Les *forces* irakiennes compteraient environ *un million d'hommes.* L'*armée de* terre iranienne compterait *305 000 hommes : 3 divisions* motorisées, 7 divisions d'infante*rie et* 12 bataillons équipés de missiles Hawk, avec l'appui de *1 000 chars d'assaut,* pour la plupart de fabrication soviétique, et de 130 *blindés légers* brésiliens de type Cascavel.

La marine iranienne comprendrait 14 500 hommes et l'armée de l'air 35 000 hommes.

De son côté, l'Irak aurait 7 corps d'armée, *dont 5 divisions blindées, 3 divisions motorisées* et 30 divisions d'infanterie appuyées par 4 500 *chars et* 4 000 blindés légers pour la plu*part brésiliens, et 40 hélicoptères* de combat, certains *équipés de missiles français* Exocet, et 180 missiles sol-air. *L'armée de l'air, principal atout* de Bagdad, est très nettement *supérieure à celle de l'Iran :* 2 escadrilles de bombardiers *soviétiques, 11 escadrilles* de chasseurs-bombardiers (Mig 23 *BM, Mirage F-1EQ5, équipés* d'Exocet, SU-7 et SU-20) et *5 escadrilles de chasseurs* (25 Mig-25, 40 Mig-10, environ *200 Mig-21 et 30 Mirage F-1EQ).*

Négocier directement

(Suite de la première page.)

*Ces mises en garde sont mani*festement destinées à la consommation locale. Personne ici, depuis M. Rafsandjani, le commandant en chef par intérim de l'armée, qui vient de réaffirmer que la République islamique souhaitait *« l'application totale »* de la résolution 598, jusqu'à l'homme de la rue, ne croit à la poursuite de la guerre. Parmi le peuple, la satisfaction est profonde : elle est cependant teintée d'une certaine tristesse au souvenir des occasions manquées au cours des huit dernières années et, surtout, du fait que l'Iran est obligée de faire la paix à partir d'une position de faiblesse.

Un intellectuel qui jusqu'à récemment encore critiquait le gouvernement pour son peu d'empressement à mettre un terme à la guerre, estime maintenant que Téhéran est contraint de *négocier* une «paix honteuse» après avoir manqué dans le passé de multiples occasions de négocier en position de force. *« Ce n'est plus nous les vainqueurs, mais les Irakiens, et ils peuvent nous dicter les conditions qu'ils veulent »*, affirme-t-il, amer.

Des questions explosives

Notre intellectuel n'est pas seul à colporter de tels propos. *L'Omid e Engelab (l'Espoir de la Révolution),* qui se présente comme l'organe de la mobilisation des opprimés, dresse un catalogue des interrogations posées par les *« contre-révolutionnaires et les propagateurs de rumeurs malveillantes »*, afin, affirme-t-il, de créer encore plus d'ambiguïtés autour de la décision de l'Iran d'accepter la résolution du Conseil de sécurité.

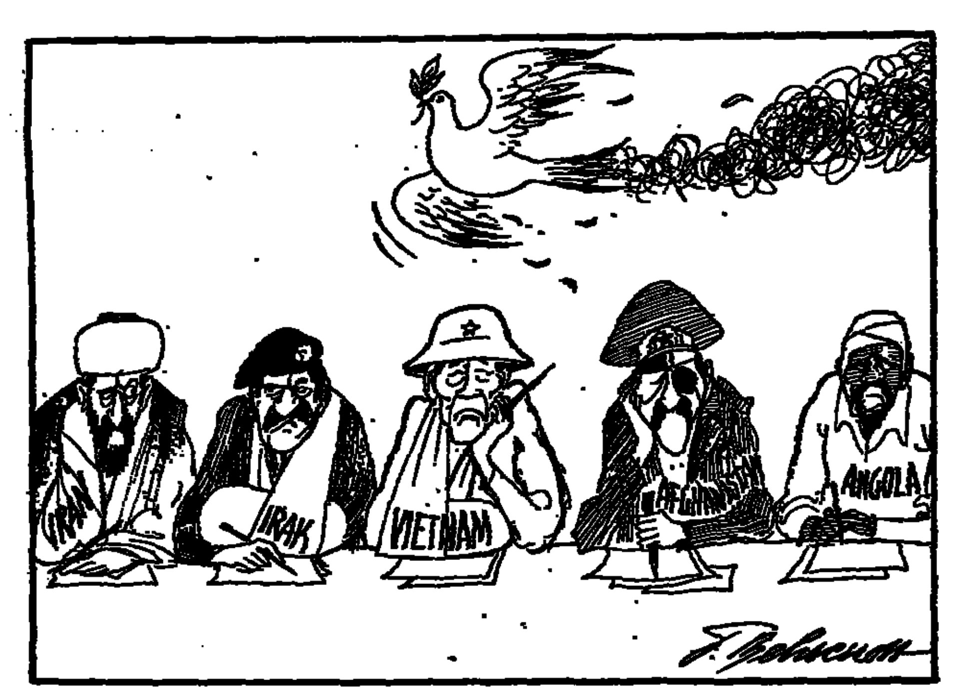
Il résume en six questions les objections des détracteurs de la *résolution 598 : le cessez-le-feu* signifie-t-il la fin de la bataille de l'islam contre les infidèles et la République islamique ? Celle-ci a-t-elle renoncé à ses positions et à ses mots d'ordre ? N'aurait-il pas été préférable d'accepter la résolution plus tôt ? Le sang généreux de nos martyrs n'a-t-il pas été versé en vain ? La guerre n'a-t-elle été qu'un scénario élaboré par les grandes puissances ? Les responsables ont-ils accepté la résolution en toute indépendance ou sous la pression de ces mêmes grandes puissances ?

Autant de questions explosives que « l'organe des opprimés » balaie en affirmant notamment que *« la lutte contre l'Amérique dévoreuse du monde est interminable et fait partie de la stratégie à long terme de la République islamique »*, que *« le meilleur moment d'accepter la résolution était bien celui décidé par les responsables »*. Mais la simple énumération de ces lancinants points d'interrogation montre qu'il existe un indéniable malaise au sein de l'opinion publique, aussi bien dans les milieux traditionalistes modérés que parmi *« les radicaux jusqu'au-boutistes »*.

C'est apparemment pour calmer ces appréhensions concernant l'avenir de la République islamique que le président Ali Khamenei a dressé dans le discours qu'il a prononcé lundi, à l'ouverture d'une conférence internationale sur *« l'agression et la défense »*, un tableau résolument optimiste de la situation militaire et politique de l'Iran à la veille de négociations qui se présentent comme particulièrement ardues. *« Le monde entier est aujourd'hui témoin,* a-t-il dit, *que malgré tous les efforts déployés par nos ennemis au cours des huit dernières années pour mettre un terme à notre indépendance et souveraineté, nous n'avons pas été liquidés ni démembrés et que notre peuple est demeuré uni. Notre système politique et notre influence dans le monde se sont renforcés, la capacité de notre peuple à défendre notre pays s'est accrue et notre économie est devenue plus florissante. »*

Quoi qu'il en soit, on estime à Téhéran que le temps mis par l'Irak à accepter le cessez-le-feu pour essayer de gagner un avantage militaire a suscité dans le pays un réflexe nationaliste et a permis une remobilisation autour du thème de la *« défense sacrée »* de la patrie. De même se déclare-t-on persuadé que les tergiversations de Bagdad ont affaibli sa *position* sur le plan international et redoré le blason de la République islamique. Celle-ci, en l'espace de trois semaines, aurait *ainsi montré qu'elle était prête à* accepter toutes les concessions *raisonnables pour mettre fin à la* guerre.

JEAN GUEYRAS.



Les héros sont fatigués *(Frankfurter Allgemeine Zeitung)*

Après les succès de M. Perez de Cuellar

Washington pourrait assouplir sa position vis-à-vis de l'ONU

Le président Reagan a *« applaudi »* lundi 8 août les *efforts du secrétaire général* de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, qui devait annoncer dans l'après-midi un cessez-le-feu dans la guerre *Iran-Irak.* *« C'est la nouvelle que le monde attendait, celle pour laquelle les Etats-Unis avaient déployé leurs efforts. La nouvelle que nous pourrons peut-être finalement voir la fin de cette longue et sanglante guerre »*, a déclaré M. Reagan au début d'un discours devant les gouverneurs des Etats américains réunis à Cincinnati (Ohio). – *(AFP.)*

WASHINGTON
correspondance

Les progrès accomplis vers la fin des hostilités, *aussi bien dans* le Golfe qu'en Angola, sont accueillis avec une grande satisfaction dans les milieux officiels, où l'on estime que les deux cessez-le-feu doivent être portés au crédit de l'administration Reagan. Washington fait état des patients efforts de médiation poursuivis par M. Crocker, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, et du refus opposé par le département d'Etat à *ceux qui* recommandaient une action plus énergique *contre* l'Afrique du Sud. De préférence à un affrontement *stérile,* on pense que le gouvernement américain a préféré la persuasion.

Quant au cessez-le-feu dans le Golfe, on le considère comme justifiant entièrement la politique officielle, menée également avec patience et résolution, en dépit des critiques grandissantes d'un certain nombre de personnalités qui s'inquiètent d'une présence militaire américaine prolongée qu'ils auraient souhaité limiter. Aussi bien *il n'est* pas question pour le moment de *renoncer à cette présence navale,* mais éventuellement de la réduire si les conversations de Genève débouchent sur un règlement de paix durable.

En tout cas, on considère que la mobilisation navale américaine et les efforts accomplis pour obtenir la participation d'autres puissances à cette mission de surveillance et de protection ont porté leurs fruits. L'espoir prévaut que le processus maintenant engagé favorisera dans un avenir pas trop lointain la remise en liberté des otages américains.

Les observateurs estiment que les démarches pour la paix dans le Golfe et en Angola interviennent à un bon moment pour le vice-président Bush, *dont elles serviront* la campagne. Elles seront présentées *à coup sûr comme* des succès s'ajoutant à ceux déjà marqués dans les relations Est-Ouest et dans le domaine du désarmement nucléaire. M. Bush soulignera sans doute le bilan très positif de l'administration Reagan dans le domaine de la politique étrangère, en s'efforçant de démontrer que l'action diplomatique américaine a réussi parce qu'elle a été menée par des hommes d'expérience connaissant bien les dossiers, *à la différence de M. Dukakis, jugé* incompétent et inexpérimenté.

En tout cas, un règlement définitif du conflit du Golfe et surtout une *éventuelle libération des otages* feraient oublier l'Irangate et dissiperaient *le malaise créé* par le rapport sur les erreurs commises par l'équipage du *Vincennes.* L'administration souhaiterait que ce tragique incident soit oublié au plus vite et, d'une manière générale, que l'opinion se débarrasse du *« traumatisme iranien »*.

Les arriérés financiers

Enfin, dans une certaine mesure, l'évolution vers la paix dans le Golfe et en Angola, s'ajoutant au départ des troupes soviétiques d'Afghanistan, pourrait modifier l'attitude offi*cielle vis-à-vis des* Nations unies. Le coût des opérations de surveillance dans le Golfe devrait dépasser 70 millions de dollars – pour une période de six mois, – et l'application du plan des Nations unies pour assurer l'indépendance de la Namibie coûterait encore plus cher.

Les Etats-Unis sont-ils prêts à financer cet effort, et d'abord à régler l'arriéré de leur contribution, s'élevant à 467 millions de dollars ? En fait, c'est le Congrès qui tient les cordons de la bourse par une législation limitant la contribution américaine en la faisant dépendre des progrès accomplis *vers une réforme de* l'Organisation. Ainsi, pour le moment, le Congrès a approuvé 44 millions de dollars pour 1988, *mais il en a différé l'attribution tant* que l'organisation internationale n'aura pas comprimé ses dépenses, réduit son personnel et procédé à d'autres changements. Néanmoins, il faut signaler le vote récent par le Sénat d'une résolution présentée par le sénateur Pell, président de la commission des affaires étrangères, reconnaissant la contribution des Nations unies à la paix mondiale et recommandant à l'administration de payer sa contribution en retard.

D'autre part, l'ambassadeur Vernon Walters, délégué permanent des Etats-Unis auprès des Nations unies, soulignait dans un rapport récent que l'anti-américanisme avait disparu des principales résolutions votées récemment, et *il* recommandait à son gouvernement de rétablir *le paiement* de ses contributions.

Jusqu'à présent, cependant, l'administration Reagan refuse de « certifier » que les Nations unies ont procédé à des changements, condition essentielle du déblocage *des 44 millions de dollars.* Il est probable que, compte tenu du rôle efficace joué par les Nations unies au cours de ces derniers mois, Washington décide d'assouplir sa position.

HENRI PIERRE.

Demain : Le comte d'Artois s'en va. Necker revient.

Proche-Orient

Le « désengagement » du roi Hussein

Les Palestiniens de Cisjordanie craignent les effets de la « rupture » dans leur vie quotidienne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Paisiblement installé devant son téléviseur, le directeur d'une école secondaire de la région de Bethléem fait comme tout le monde en Cisjordanie, depuis l'annonce du « désengagement » jordanien : il attend. « *On attend*, dit-il, *les informations de la télévision jordanienne sur les nouvelles décisions que pourrait prendre le roi Hussein* », afin de concrétiser la rupture entre les deux rives du Jourdain. On attend sans panique, mais sans cacher non plus une inquiétude certaine puisque chacun sait que le souverain hachémite, s'il le souhaite, « *a les moyens de rendre la vie impossible* » aux quelque 850 000 Palestiniens de Cisjordanie.

A cet égard, le roi Hussein a rassuré en annonçant dans sa conférence de presse, dimanche 7 août, qu'il ne toucherait pas à ce qui est considéré ici comme son *arme absolue* : il laissera aux Palestiniens les passeports jordaniens dont ils disposent (*le Monde* du 9 août) ; il ne fermera pas non plus les deux ponts sur le Jourdain, par où transite plus du tiers des exportations en provenance de Cisjordanie. Seules ces deux mesures seraient de nature à provoquer un véritable traumatisme économique et humain, en fermant les deux « portes de sortie » qui désenclavent le territoire occupé de Cisjordanie.

« *Jusqu'à présent*, explique le directeur de l'école secondaire, *les décisions annoncées à Amman n'ont pas changé grand-chose à la vie quotidienne, sinon que la télévision jordanienne a cessé de donner les prévisions météo pour la Cisjordanie.* » Personne ne conteste l'importance politique de la « rupture des liens légaux et administratifs » entre les deux rives du Jourdain, décrétée par le roi ; il reste que ses effets pratiques ne se font pas, ou pas encore, sentir.

Ni chaos économique...

C'est notamment le cas de la décision la plus spectaculaire prise par Amman pour matérialiser la rupture : le licenciement des quelque vingt et un mille fonctionnaires palestiniens de Cisjordanie (notamment des professeurs) émargeant au budget du royaume. On s'attendait à un début de chaos administratif et économique ; il n'en a rien été.

Car, depuis 1967, la plupart de ces fonctionnaires – au moins quinze mille d'entre eux – ont été intégrés dans l'administration territoriale mise en place par Israël, et Amman ne leur versait en fait qu'un salaire d'appoint, un « complément de revenus ». La somme dépassait rarement le tiers du traitement israélien. Professeur d'anglais depuis neuf ans dans un lycée de Beit-Sahour (près de Bethléem), Wujdan Shamari perçoit 600 shekels (1) environ de l'administration israélienne et, de la part d'Amman, l'équivalent d'une centaine de shekels (en dinars jordaniens). « *C'est évidemment une coupe*, dit-elle, *mais c'est supportable.* »

Quant au plan de développement pour la Cisjordanie, mis en œuvre depuis bientôt deux ans et supprimé par Amman, qui devait se traduire par des investissements de plus de 1 milliard de dollars, il a été loin de tenir ses promesses (seules quelques dizaines de millions de dollars ont été débloqués). Son abolition devrait se traduire par l'abandon de certains budgets de recherche alloués par Amman à des hôpitaux de Cisjordanie.

Aucune de ces mesures n'est accueillie à la légère. Mais il serait aujourd'hui très exagéré de dresser le tableau d'une Cisjordanie privée de professeurs, d'employés d'administration, de médecins ou de personnel hospitalier. A ce stade des décisions prises par Amman, « *parler d'un vide économique ou administratif à combler d'urgence est encore très rhétorique* », explique un professeur de l'université de Bir-Zeit, près de Ramallah. « *Après tout*, poursuit-il, *ce qui restait d'administration jordanienne en Cisjordanie depuis 1967* (date de l'occupation israélienne) *ne nous a jamais protégé des Israéliens, ni n'a empêché ceux-ci d'implanter leurs propres structures de pouvoir.* »

... ni bouleversement juridique

Il n'y a pas – ou pas encore – de bouleversement juridique : comme ils l'ont fait depuis 1967, les Israéliens entendent maintenir la législation jordanienne en Cisjordanie (à laquelle s'ajoutent les centaines de règlements pris par l'administration territoriale). Réagissant encore très mollement aux décisions jordaniennes, le gouvernement israélien estime qu'il n'a pas à combler le manque à gagner dont vont souffrir les fonctionnaires palestiniens, et que diverses organisations internationales, publiques ou privées, peuvent toujours prendre en charge les services de santé et d'éducation qui ne seraient plus assurés par Amman.

Cela rapprocherait le statut de la Cisjordanie de celui de Gaza, l'autre territoire occupé, où la santé et l'éducation dépendent largement de l'UNRWA (United Nations Relief Works Agancy) et d'autres institutions internationales. La logique de la rupture décidée à Amman doit d'ailleurs probablement accentuer le rapprochement entre les deux territoires, *qu'Israël contrôle depuis* 1967.

Tel est l'état des lieux que l'on peut dresser en Cisjordanie, dix jours après l'annonce du désengagement jordanien. C'est une évaluation qui ne tient pas compte de l'inquiétude diffuse, mais bien réelle, ressentie par les Palestiniens de la rive ouest : *ils craignent que le roi Hussein* n'aille plus loin dans la rupture.

On s'interroge déjà sur la nouvelle réglementation qu'Amman mettra en place concernant les passeports, après que le roi eut souligné que ceux-ci ne seraient, pour les Cisjordaniens, que des « *documents de voyage* » et non plus un titre de *citoyenneté. Faudra-t-il les renouveler* plus souvent, comme c'est le cas pour les « permis de voyage » qu'Amman accorde parcimonieusement aux résidents de Gaza qui n'ont pas la nationalité jordanienne ?

Même sans toucher aux passeports ou aux ponts, la dynamique de la rupture des liens administratifs et légaux peut, si elle est poursuivie, heurter très durement les Palestiniens, tant les liens *sont étroits entre la Jordanie et la Cisjordanie.*

Cela va du système scolaire – l'enseignement en Cisjordanie est aligné sur celui de la Jordanie, qui *décerne des diplômes reconnus dans* l'ensemble du monde arabe – aux relations financières : avec le shekel, le dinar jordanien est la monnaie la plus couramment utilisée en Cisjordanie, dont tous les transferts de fonds avec l'extérieur passent par Amman. Dans tous ces domaines, rien n'a encore été bouleversé et les Palestiniens attendent, avec méfiance...

ALAIN FRACHON.

(1) 1 shekel avoisine 4 F.

● **Suspension d'un quotidien palestinien.** – Le quotidien palestinien pro-OLP, publié à Jérusalem-Est, *Al Fajr*, a été interdit, le lundi 8 août, de distribution à Jérusalem et dans les territoires occupés pour une période de deux semaines sur ordre *de l'administration militaire israélienne*. Cette mesure a été prise à la suite de la parution à la « une » du journal d'un éditorial traitant de la rupture entre la Jordanie et la rive ouest du Jourdain, le 31 juillet, article qui n'avait pas été soumis par ses auteurs à la censure militaire israélienne. C'est la troisième fois depuis le début de l'*Intifada* (le soulèvement) que la distribution d'*Al Fajr* est interdite pour des motifs identiques. – *(AFP.)*

● **Reprise des négociations sur Taba.** – Israéliens et Egyptiens se sont retrouvés lundi 8 août au Caire et devraient commencer mardi en présence d'un médiateur américain une nouvelle série de discussions afin de parvenir à un compromis sur l'enclave de Taba en mer Rouge. Séquelle de l'occupation israélienne du Sinaï, ce territoire d'un kilomètre carré revêt une grande *importance symbolique aux yeux des* Egyptiens, qui revendiquent la souveraineté sur l'ensemble de l'enclave ainsi qu'un transfert à l'Egypte de l'hôtel Sonesta construit par les Israéliens. – *(AFP.)*

● **Raids israéliens contre des positions palestiniennes au Liban sud.** – *L'aviation israélienne a effectué*, mardi 9 août en milieu de matinée, deux raids contre des positions palestiniennes à l'est de Saïda, principale ville du Liban sud, a indiqué la police libanaise. Des chasseurs-bombardiers israéliens ont largué à *partir de 6 h 55 GMT, à deux* reprises, leurs bombes sur des positions situées entre les camps de Aïn Héloué et Mieh-Mieh, qui abritent la plus importante concentration palestinienne (100 000 personnes) du Liban, a-t-on précisé de même source. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

RFA

M. Roland Dumas a rendu visite à M. Genscher en Bavière

Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a reçu, le lundi 8 août, sur son lieu de vacances près de Bayreuth, en Bavière, son homologue français, M. Roland Dumas, pour discuter notamment des relations Est-Ouest.

M. Genscher a rendu compte à M. Dumas de son récent voyage officiel à Moscou. Les deux hommes ont également évoqué la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à Vienne, et le mandat que la conférence doit délivrer pour l'ouverture de négociations sur le désarmement conventionnel. Ils ont enfin discuté des efforts du secrétaire général des Nations unies pour un règlement du conflit Iran-Irak. – *(AFP.)*

Irlande du Nord

Nuit de violence

L'Irlande du Nord a connu dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 août une vague de violence, comme c'est souvent le cas à chaque commémoration importante. Des milliers de catholiques ont manifesté dans une douzaine de villes de la province en souvenir de la loi sur l'internement sans jugement, promulguée il y a dix-sept ans et abolie en 1975. La reprise spectaculaire, la semaine dernière, des attentats de l'IRA, qui ont fait six morts et une trentaine de blessés, faisait redouter des incidents graves. La tension était encore montée d'un cran dans la journée après l'assassinat de deux catholiques à Belfast : un jeune de dix-sept ans fauché par une rafale d'arme automatique, et un chauffeur de camion, qui avait tenté de prendre ses assaillants en chasse *(voir nos dernières éditions du 9 août)*. Les manifestations de lundi soir ont été marquées par plusieurs incidents. Un policier a été heurté à un barrage par un véhicule. Les forces de sécurité ont essuyé des coups de feu, qui n'ont pas fait de victimes. Elles sont intervenues avec des balles en caoutchouc contre les manifestants, et plusieurs arrestations ont été opérées. – *(UPI.)*

URSS

La demande de visa de Parouir Aïrikian

Le militant nationaliste arménien Parouir Aïrikian, déchu de la citoyenneté soviétique et expulsé d'URSS le 21 juillet, a été reçu lundi après-midi 8 août par M. Serguei Zagriadski, conseiller de l'ambassade d'URSS à Paris chargé des affaires consulaires, qui s'est engagé à transmettre aux autorités sa demande de visa, a indiqué son avocat, Me Bertrand Lavril. *M. Aïrikian, qui doit établir sa* demande sous forme de lettre, a l'intention de demander au présidium du Soviet suprême « *de le réintégrer dans sa citoyenneté et dans l'intégralité de ses droits* », et, à défaut d'obtenir satisfaction, d'engager une action judiciaire devant le tribunal compétent à Moscou.

Par ailleurs, cinq sous-commissions chargées de décider du futur statut du Haut-Karabakh ont été nommées par la commission parlementaire créée le 18 juillet dernier, pour résoudre les problèmes de ce territoire d'Azerbaïdjan, peuplé à 75 % d'Arméniens, a indiqué lundi 8 août M. Evgeni Ambartsoumov, historien, au cours d'une conférence de presse à Moscou. – *(AFP.)*

● **CHYPRE : le sommet intercommunautaire se tiendra à Genève.** – Le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a annoncé, le lundi 8 août, que sa prochaine rencontre avec le président chypriote, M. George Vassiliou, et le chef de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktash, prévue pour le 24 août, aurait lieu à Genève. Ce sommet doit tenter de sortir de l'impasse un dialogue rompu depuis trois ans et demi. Il devait initialement se tenir à New-York. – *(AFP.)*

Afrique

L'accord de Genève

Pretoria a atteint un point de non-retour

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Cessez-le-feu immédiat, retrait sud-africain d'Angola d'ici au 1er septembre et maintien de la date du 1er novembre pour le début d'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité sur la Namibie, sans compter l'invitation adressée au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, *à se rendre en* Afrique du Sud dans les plus brefs délais : cet ensemble de mesures donne à penser que Pretoria a atteint un point de non-retour.

Pourtant, la conférence de presse tenue lundi 8 août par le *ministre sud-africain des affaires* étrangères, « Pik » Botha, et le texte de la déclaration conjointe sur laquelle les gouvernements de Pretoria, La Havane et Luanda s'étaient mis d'accord la semaine dernière à Genève n'ont apporté aucune précision sur la question cruciale du retrait des quelque cinquante mille soldats cubains qui se trouvent en Angola.

Raison de plus, soulignaient lundi soir les commentateurs sud-africains, pour reconnaître que l'Afrique du Sud semble, cette fois-ci, décidée à mettre un terme à l'hémorragie d'hommes, de matériel militaire et de capitaux que représente pour elle la poursuite du conflit qui déchire le flanc sud-ouest de l'Afrique. En *1978* déjà, lors de l'adoption de la résolution 435, puis en 1984, au moment de l'accord de Lusaka, Pretoria avait semblé sur le point *de se résigner à l'indépendance* de la Namibie, avant de se raviser en décidant abruptement de s'accrocher à ce territoire et de continuer à épauler l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), la guérilla de Jonas Savimbi, que soutiennent aussi les Etats-Unis.

Mais l'élément nouveau, soulignent aujourd'hui ces commentateurs, réside précisément dans l'attitude du gouvernement de Washington, qui, après des années d'hésitation sur la politique à suivre à l'encontre de Luanda, paraît désormais résolu à mettre les bouchées doubles pour parvenir à un règlement de ce casse-tête. La perspective d'un retour du Parti démocrate à la Maison Blanche, d'une part, et, de l'autre, le fait que l'Union soviétique ait finalement, *elle aussi, guidé ses protégés* Cubains et Angolais sur la voie d'un *compromis ne sont sans* doute pas étrangers à ce changement de climat et aux espoirs de paix qu'il a fait naître.

Le rôle des Etats-Unis

La responsabilité des Etats-Unis dans les revirements qui ont jalonné l'histoire de l'Angola remonte à l'aube de l'indépendance de ce pays, que les Portugais ont quitté en 1975, année où l'Afrique du Sud, alarmée par l'arrivée des premiers Cubains, avait poussé ses colonnes *jusqu'*aux portes de Luanda avant de rebrousser chemin sur injonction américaine.

Le processus de paix auquel s'est attelé l'actuel médiateur américain, le secrétaire d'Etat adjoint *aux affaires africaines*, M. Chester Crocker, a débuté en février 1983 à l'occasion d'une rencontre entre Angolais et Sud-Africains aux îles du Cap-Vert. Un an plus tard, les Américains entraient ouvertement en scène à Lusaka. Cette négociation ayant capoté, Washington est revenu à la charge à partir de novembre 1984. Ses efforts ont enfin été récompensés le 2 mai dernier, début de la première réunion à quatre de Londres, bientôt suivie de celles du Caire, en juin, de New-York, en juillet, et de Genève, la semaine dernière.

Géographiquement, l'enjeu de cette vaste négociation concerne l'avenir de deux pays qui s'étendent sur plus de 2 millions de kilomètres carrés le long de l'Atlantique et dont le sous-sol regorge de richesses minérales. Mais tandis que l'Angola abrite, malgré les ravages de la guerre civile, plus de six millions d'habitants, ceux de la Namibie ne sont qu'un million deux cent mille, dont quatre-vingt mille Blancs.

L'Afrique du Sud, n'a *jamais* eu, officiellement du moins, de *revendications territoriales* durables sur la Namibie et encore *moins* sur l'Angola. Sa présence dans cette partie du monde a obéi, en ce qui concerne la Namibie, au souci de se doter d'une vaste « *zone tampon* » et, dans le cas de ses fréquentes incursions en Angola, à la nécessité de refouler et de contenir la SWAPO, la guérilla namibienne.

Une bataille meurtrière

L'intervention cubaine en Angola, que Pretoria a toujours jugée inadmissible, car d'origine extra-continentale, et communiste de surcroît, a donné lieu à un engrenage qui a conduit à des *affrontements directs entre* Cubains et Sud-Africains.

Pour la bataille la plus meurtrière, celle de Cuito-Cuanavale, de septembre à janvier derniers, l'Afrique du Sud avait engagé en *Angola plus de cinq mille* hommes, contre six cents à peine actuellement. Selon des chiffres obtenus de source sud-africaine, Pretoria a eu au moins trente et un mort parmi ses soldats et officiers blancs, et plusieurs dizaines de tués parmi ses volontaires noirs. Les forces de l'UNITA ont eu des pertes pudiquement qualifiées d'« *élevées* », tandis que les Angolais et les Cubains auraient eu, selon Pretoria, quelque quatre mille tués.

Sur la frontière entre l'Angola et la Namibie, le long des pistes d'infiltration des guérilleros de la SWAPO, une quinzaine de Sud-Africains blancs au moins ont trouvé la mort depuis le début de l'année. A l'évidence, les chiffres fournis par l'autre côté sont très différents, Angolais et Cubains assurant avoit tué plusieurs centaines de soldats sud-africains autour de Cuito-Cuanavale, *tandis que l'un des derniers bilans* de la SWAPO sur les incidents de frontière faisait état de cinquante-deux morts sud-africains rien qu'entre le 15 et le 30 mai dernier.

Sur le plan de l'armement, une certaine parité asymétrique caractérisait, au moment du cessez-le-feu, les forces en présence : l'armée sud-africaine *est estimée* nettement plus forte au sol, *notamment grâce à ses* blindés légers, parfaitement adaptés au terrain, et à son artillerie lourde très performante (canons G-5 et G-6), tandis qu'Angolais et Cubains passent pour avoir la maîtrise du ciel.

Face à leur couverture radar, à *leurs Mig-21 et 23 et à leurs* fusées Sam-7, 8, 9 et 16, l'aviation sud-africaine ne dispose que d'environ quatre-vingts Impala – *un appareil de construction locale* aux performances très insuffi*santes – et de quelque soixante*-cinq Mirage français vieux de vingt ans et d'autant plus précieux, pour ne pas dire vulnérables, qu'ils ne peuvent être remplacés en raison de l'embargo international sur les livraisons d'armes au régime de Pretoria.

(Intérim.)

Les forces en présence

Les forces en présence dans le conflit angolais, qui oppose, depuis 1975, le gouvernement marxiste de Luanda aux rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), sont les suivantes :

● **Les forces armées angolaises (FAPLA)** : fortes de plus de 50 000 hommes, elles disposent de l'appui massif de soldats cubains, de conseillers soviétiques, est-allemands et nord-coréens.

● **Les troupes cubaines** : La Havane entretient, aujourd'hui, un contingent d'*environ 50 000 hommes*. Selon Luanda, les Cubains ne participent pas aux combats, ce que dément l'UNITA.

● **Les militaires soviétiques** : 3 500 « conseillers » civils et militaires soviétiques sont présents en Angola, selon des sources occidentales. *L'URSS, qui fournit une aide* importante en armement aux forces angolaises, finance aussi l'intervention cubaine. Elle a toujours démenti sa participation directe aux combats contre les maquisards angolais. En outre, selon l'UNITA, 2 400 conseillers est-allemands et 2 500 nord-coréens soutiennent les FAPLA.

● **L'UNITA** : ce mouvement de guérilla revendique une force *régulière de 28 000 hommes à* laquelle s'ajoutent 37 000 maquisards. Elle contrôle, selon son état-major, le tiers du territoire angolais. Soutenue par l'Afrique du Sud, elle bénéficie aussi d'une aide matérielle américaine, *en particulier des missiles* Stinger.

● ***Les troupes sud-africaines*** : estimées à 9 000 hommes, selon Luanda, et à moins de 3 000, selon Pretoria, elles se répartissent entre la Force de défense d'Afrique du Sud (SADF, armée gouverne*mentale) et la Force territoriale* du Sud-Ouest africain (SWATF, armée sud-africaine en Namibie).

● **L'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO)** : ce mouvement de libération namibien lutte à partir du territoire angolais contre la présence sud-africaine en Namibie. *Récemment*, les Cubains ont fait état d'actions communes sur le terrain avec des éléments de la SWAPO. Selon les experts sud-africains, ce mouvement disposerait de 8 000 hommes.

Le contenu de l'accord

Le communiqué conjoint mis au point lors de la réunion de Genève entre Angolais, Cubains et Sud-Africains, a été rendu public, le lundi 8 août. Les dispositions de cet accord sont les suivantes :

Les délégations de la République populaire d'Angola, de la République cubaine, de la République d'Afrique du Sud et des Etats-Unis d'Amérique se sont rencontrées du 2 au 5 août à Genève, en Suisse, pour poursuivre leurs efforts en vue d'une solution pacifique dans le conflit du sud-ouest de l'Afrique.

Développant les progrès enregistrés à Londres, au Caire et à New-York, les négociations de Genève ont été détaillées, positives et fructueuses.

Les délégations d'Angola, de Cuba et d'Afrique du Sud se sont entendues sur une série d'étapes nécessaires pour préparer l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 du Conseil de sécurité, et pour ramener la paix dans l'Afrique du Sud-Ouest.

Elles sont convenues de préconiser au secrétaire général des Nations unies la date du 1er novembre 1988 pour déclarer l'entrée en vigueur de la résolution. Les parties ont approuvé, après en avoir référé à leurs gouvernements respectifs, le texte d'un accord tripartite mettant en pratique, sous la forme d'un traité, les principes négociés à Governor's Island, à New-York, et officiellement approuvés par les gouvernements le 20 juin 1988.

Pour leur part, l'Angola et Cuba ont réitéré leur décision de souscrire à un accord bilatéral comprenant un calendrier – *acceptable pour toutes* les parties – de retrait total par étapes des troupes cubaines stationnées en Angola.

Les parties se sont engagées à s'entendre sur ce calendrier d'ici le 1er septembre 1988.

Les parties ont approuvé une série de mesures concrètes, qui stimuleront la confiance mutuelle, réduiront le risque d'affrontement militaire et créeront dans la région les conditions nécessaires à l'aboutissement des négociations.

Dans le cadre de ces mesures, une cessation *de facto* des hostilités est actuellement en vigueur. Les effets de ces mesures dans leur totalité se feront sentir dans les semaines qui viennent.

La prochaine session de négociations au niveau de hauts responsables aura lieu pendant la semaine du 22 août, la date exacte et le lieu restant à définir. Toutes les délégations ont exprimé leurs remerciements au gouvernement suisse pour les facilités remarquables et le soutien qu'il leur a accordés.

Afrique

sur l'Afrique du Sud-Ouest

Vingt-sept ans de guerre

● **Début 1961.** – Prise d'assaut de la prison de Luanda par des opposants à la domination portugaise, qui déclenchent, en mars, la lutte armée. La répression est très brutale : l'*Observer* de Londres parle de 30 000 à 50 000 morts.

Des maquis se forment autour de trois mouvements de libération qui s'entre-déchirent : le FNLA et l'UNITA, à base ethnique, sont soutenus par les Etats-Unis et le Zaïre, le MPLA par l'URSS.

● **13 janvier 1975.** – Signature, entre les trois mouvements, sous le patronage de Lisbonne, d'un accord répartissant entre eux les responsabilités dans le futur Angola indépendant. L'accord n'a pas de suite et la guerre civile prend le relais de la guerre coloniale. FNLA et MPLA *cherchent à* occuper le premier la capitale, Luanda.

● **23 octobre.** – L'armée sud-africaine entre en Angola pour porter secours au FNLA.

● **11 novembre.** – Les chefs du FNLA et du MPLA proclament, chacun de son côté, l'indépendance de la République angolaise. Lisbonne reconnaît le régime installé à Luanda par le MPLA.

● **Hiver 1975-76.** – L'intervention cubaine bloque l'avance du FNLA et des Sud-Africains.

● ***Février 1976.*** – *Victoire* militaire du Mouvement populaire *de libération de l'Angola* (MPLA) sur ses adversaires pro-*occidentaux, FNLA ET UNITA.*

● **29 septembre 1978.** – Vote de la résolution 435 du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie.

● **Février 1984.** – Signature, à Lusaka, d'un accord entre l'Angola et l'Afrique du Sud sur le retrait des troupes de Pretoria du sud de l'Angola et le contrôle, par Luanda, des infiltrations, en Namibie, des maquisards de l'Organisation *des peuples du Sud-Ouest africain* (SWAPO).

● **Avril 1985.** – Annonce, par l'Afrique du Sud, du retrait total de ses troupes d'Angola.

● **Juin-juillet.** – « Opérations de poursuite » des troupes sud-africaines, dans le sud de l'Angola, contre les maquisards de la SWAPO.

– *Suppression par la* Chambre des représentants américaine de « *l'amendement Clark* » qui interdit toute assistance aux maquisards *anticommunistes* de l'UNITA.

– Proposition faite par Pretoria de *« pourparlers directs »* avec l'Angola.

● **Octobre.** – Proposition faite par M. Reagan à l'Union soviétique de rechercher la solution à cinq conflits régionaux dont celui de l'Angola.

● **Janvier 1986.** – Réception, à la Maison Blanche, par M. Reagan, de M. Jonas Savimbi, chef de l'UNITA.

● **Mars.** – Rejet par l'Angola d'une proposition sud-africaine portant application de la résolution 435 au 1er août 1986 et retrait simultané des troupes cubaines.

– Libération, par l'UNITA, de cent quatre-vingt-dix-sept otages étrangers.

● **Septembre.** – Déclaration de M. Fidel Castro, liant le retrait des troupes cubaines à la disparition de l'apartheid en Afrique du Sud.

● **Novembre 1987.** – Offensive des troupes cubano-angolaises, dans le sud de l'Angola, contre les maquisards de l'UNITA, appuyée par les Sud-Africains.

– *Voyage du président* sud-africain Pieter Botha dans le sud de l'Angola.

● **Mai 1988.** – Réunion quadripartite, à Londres, entre Américains, Angolais, Cubains et Sud-Africains.

– Deuxième réunion quadripartite à Brazzaville, au Congo.

● ***Juin.*** – *Troisième série* de discussions quadripartites au Caire.

– Entretien, à la Maison Blanche, entre MM. Reagan et Savimbi, et annonce d'un soutien américain à un projet de réconciliation nationale en Angola.

● **Juillet.** – Quatrième série de négociations quadripartites à New-York et approbation d'un accord-cadre sur « un ensemble de principes », au nombre de quatorze.

● **Août.** – Cinquième série de discussions quadripartites à Genève et annonce d'un accord sur un cessez-le-feu provisoire.

Un cessez-le-feu a été conclu

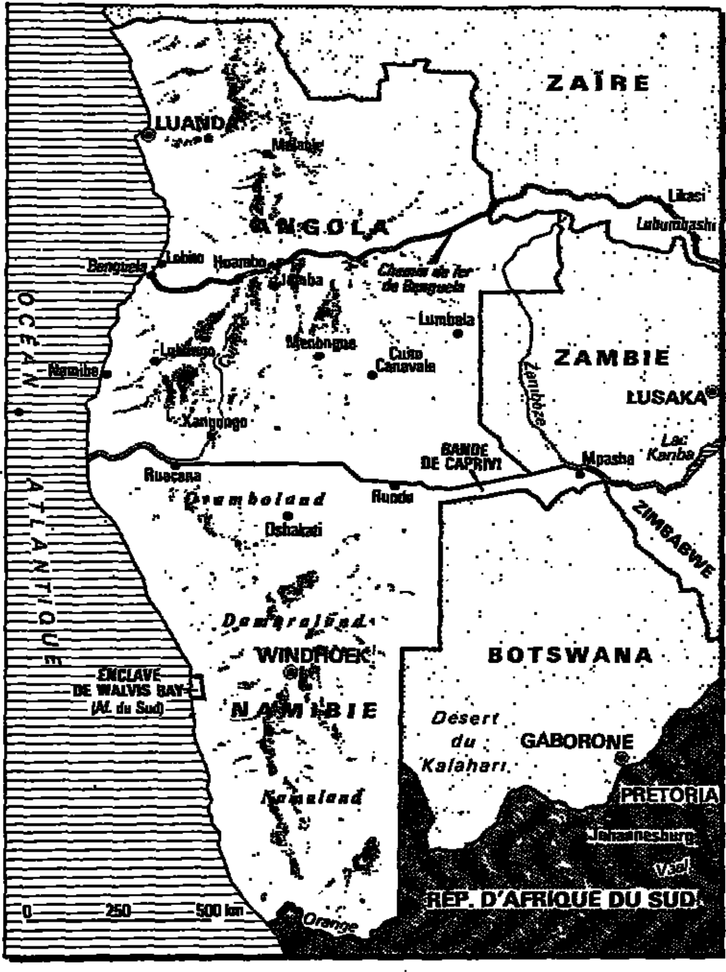
(Suite de la première page.)

Dans un communiqué publié à Lisbonne, le porte-parole de l'UNITA, M. Alcides Sakala, a affirmé que son mouvement « *intensifiera sa lutte contre les forces gouvernementales angolaises* ». Tout en reconnaissant que les décisions prises à Genève étaient « *positives* », il a estimé que celles-ci devraient faire l'objet de « *discussions internes* ». Quant à la SWAPO, elle précise, dans un communiqué rendu public à Luanda, que, à compter du 1er septembre, elle cessera « *tous actes d'hostilité militaire en Namibie* ».

Dans un document annexe à l'accord de Genève, les trois belligérants indiquent qu'ils proposeront à M. Perez de Cuellar le 1er novembre prochain comme date de mise en application de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'indépendance de la Namibie. Le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, lors d'une conférence de presse réunie le lundi 8 août à Pretoria, a invité le secrétaire général des Nations unies à se rendre en Afrique du Sud dès que possible pour préparer l'entrée en vigueur de cette résolution.

M. Botha s'est d'autre part inquiété de savoir « *par qui et comment* » serait financée l'application de la résolution 435. Selon les estimations les plus raisonnables, la mise sur pied et l'entretien, pendant dix mois, d'une force de sept mille cinq cents « *casques bleus* » pourrait coûter environ 600 millions de dollars.

L'Afrique du Sud semble avoir fait une concession majeure en acceptant que la résolution 435 commence à être mise en application dès le 1er novembre sans avoir obtenu la garantie que le corps expéditionnaire cubain aura quitté l'Angola avant la tenue d'*élections libres en* Namibie, sept mois plus tard. Le calendrier de ce retrait cubain devrait être le thème central des *prochaines négociations qui auront* lieu au cours de la semaine du 22 août, dans un endroit qui reste à déterminer.



Situé sur la côte occidentale de l'Afrique, l'Angola est bordé à l'est par la Zambie et a de longues frontières communes avec le Zaïre, au nord et la Namibie, au sud. D'une superficie de 1,2 million de kilomètres carrés, cette ancienne colonie portugaise compte environ 7 à 8 millions d'habitants, partagés entre animistes et catholiques. L'Angola – qui doit son nom à la tribu bantoue N'Gola qui lutta farouchement contre le colonisateur, – dispose de richesses abondantes (diamants, fer, phosphates...) et se place au deuxième rang, après le Nigéria, des pays d'Afrique noire exportateurs de pétrole. La Namibie, ancienne colonie allemande, sous le nom de Sud-Ouest africain, est un vaste territoire de 824 000 kilomètres carrés, situé sur la façade atlantique de l'Afrique australe. Appelé officiellement Namibie (du nom du désert de Namib) depuis 1968, ce pays, en grande partie désertique, possède une richesse exceptionnelle en minerais : diamants, cuivre, plomb notamment.

La plupart des métaux stratégiques nécessaires aux industries de défense et à l'électronique sont présents dans le sous-sol namibien : uranium, germanium, sélénium... Avec la mine de Rossing, la plus importante du monde, la Namibie est le quatrième producteur mondial d'uranium.

« Real Politik »

Le processus de règlement des *conflits dans le Sud-Ouest de l'Afrique* paraît bien engagé. Mais un *cessez-le-feu n'est pas la paix. Loin* s'en faut. Les observateurs font *remarquer qu'Angolais et* Sud-Africains avaient déjà conclu, en *février 1984 à Lusaka, un accord* aux termes duquel Pretoria s'engageait à retirer *ses troupes d'Angola* tandis que Luanda devait mettre une *sourdine aux activités de la* SWAPO. Or, un an plus tard, cet accord était resté lettre morte.

Quoi qu'il en soit, l'accord de Genève – et le cessez-le-feu qui en découle – aurait une portée bien limitée si, d'une manière ou d'une autre, l'UNITA n'en était pas partie prenante. C'est en effet parce qu'elles avaient pris au sérieux la menace des maquisards de Jonas Savimbi que les autorités de Luanda ont fait appel, dès l'indépendance du pays, en 1975, aux troupes cubaines. Ce corps expéditionnaire ne saurait plier bagages et laisser face à face les « *frères ennemis* » angolais sans obtenir de sérieuses garanties.

A plus ou moins long terme, l'UNITA n'est-elle pas appelée0808 à faire les frais de ces grandes manœuvres diplomatiques ? Elle prêche la « *réconciliation nationale* » et souhaite partager le pouvoir avec « *ceux de Luanda* » qui s'y refusent obstinément. Les Etats-Unis et l'Afrique du Sud, qui lui prêtent main forte, lui donneront-ils le temps et les moyens d'arriver à ses fins ? En définitive, Jonas Savimbi n'aura-t-il d'autres choix, le jour où les troupes de Pretoria quitteront le territoire angolais, que de « *les accompagner pour s'installer à Pretoria où à Johannesburg* », comme vient de le suggérer l'ancien président *portugais, le maréchal* Francisco Costa Gomes ?

Dans le passé, l'Afrique du Sud a su, autant que de besoin, faire fi de ses amitiés et « *lâcher* » ses protégés, au nom d'une « *Real Politik* » bien comprise. Les Rhodésiens blancs l'ont appris à leurs dépens, en *1979*, lorsque *les autorités de Pretoria* ont accepté que s'installe à *Harare, à la frontière nord-est de* leur pays, un pouvoir indépendant *noir* et, qui plus est, d'obédience marxiste.

L'Afrique du Sud a su aussi s'accommoder du voisinage d'un autre état marxiste, le Mozambique, qu'elle n'a jamais cessé de vouloir déstabiliser par l'intermédiaire des « *bandits armés* » de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), tout en signant avec lui, en mars 1984, à Nkomati, un pacte de non-agression.

Le moment venu, l'Afrique du Sud saura, malgré les protestations de ses irrédentistes, prendre enfin acte, de l'indépendance de la Namibie qu'elle administre depuis 1920, même si tout conduit à penser que la « *marxisante* » SWAPO de Sam Nujoma sortira victorieuse des élections libres et prendra, un jour, le pouvoir à Windhoeck.

JACQUES DE BARRIN.

La résolution 435 du 29 septembre 1978

Le Conseil de sécurité, *réaffirmant la responsabilité juridique* de l'Organisation des Nations unies à l'égard de la Namibie,

1) *Approuve* le rapport du *secrétaire général* (S/12827) pour l'application de la proposi*tion de règlement de la situation* namibienne (S/12636), ainsi que *sa déclaration explicative* (S/12869) ;

2) *Réaffirme* que son objectif est le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations unies, conformément à la résolution 385 (1976) ;

3) *Décide de créer sous son* autorité, pour une durée pouvant *aller jusqu'à douze mois, un* groupe d'assistance des Nations *unies pour la période de transi*tion (GANUPT), conformément *au rapport susmentionné du* secrétaire général, aux fins d'*aider son représentant* spécial à exécuter le mandat qui lui a été *confié au paragraphe* 1 de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité, à savoir assurer dans un proche avenir l'indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations unies ;

4. *Constate avec satisfaction* que la SWAPO est disposée à la mise en application du rapport du secrétaire général, et notamment qu'elle est prête à signer et à respecter les dispositions relatives au cessez-le-feu, comme l'a exprimé son président dans sa lettre datée du 8 septembre 1978 (S/12841) :

5. *Demande* à l'Afrique du *Sud de coopérer immédiatement* avec le secrétaire général à l'application de la présente résolution ;

6. *Déclare* que toutes les mesures unilatérales prises par l'administration illégale en Namibie en relation avec le processus électoral, y compris l'établissement unilatéral de listes électorales, ou le transfert du pouvoir, en contravention des résolutions *385 (1976), 431 (1978)* et de la présente résolution du Conseil de Sécurité sont nulles et non avenues ;

7. *Prie* le secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité sur l'application de la présente résolution, au plus tard le 23 octobre 1978.

Asie

AFGHANISTAN

Le premier convoi soviétique à quitté Kaboul

Le premier convoi d'unités soviétiques basées à Kaboul a quitté, le lundi 8 août, la capitale afghane en direction de la frontière soviétique. Les cinq cents hommes et la centaine de véhicules d'une unité mécanisée « de combat » devraient mettre deux jours pour arriver à la ville-frontière de Termez. Le ministère afghan des affaires étrangères a affirmé que ce départ était le premier d'une unité complète en garnison à Kaboul. Mais, de source soviétique, on a indiqué que des départs moins spectaculaires avaient déjà eu lieu au cours des derniers mois. Une seconde unité, également forte de cinq cents hommes, devrait quitter Kaboul le 11 août, a déclaré le colonel Stepan Kitsak, officier de l'état-major interarmes soviétique en Afghanistan.

Ce premier départ a eu lieu en présence de centaines d'Afghans, dont des écolières en uniforme gris foncé qui souriaient timidement aux soldats soviétiques et aux journalistes étrangers présents. Un jeune homme, qui portait un bouquet de fleurs destiné aux militaires, était même vêtu d'un tee-shirt à l'effigie de Rambo.

Le processus actuel de retrait du corps expéditionnaire de l'armée rouge devrait permettre, en vertu de l'accord de Genève, le départ d'ici au 15 août de la moitié des quelque cent mille soldats *soviétiques* d'Afghanistan. Les provinces méridionales ont été évacuées, *affirme-t-on* de source soviétique, et la présence *militaire soviétique devrait* désormais se concentrer dans cinq provinces.

Cependant, le rythme de ce *retrait dépend avant tout du* Pakistan, ont affirmé des représentants de l'armée *soviétiques* aux journalistes étrangers venus à Kaboul. Le général Lev Serebrov, l'un des plus hauts gradés sur place, a ainsi fait des « *confidences* » sous forme d'« *opinion personnelle* ». « *Si les violations* [dont, selon Moscou, le Pakistan s'est rendu coupable] *ne cessent pas, nous pourrions changer notre programme et prolonger notre séjour* », a-t-il déclaré. Mais, « *si le Pakistan ne viole pas l'accord*, a-t-il poursuivi, *alors, nous sommes prêts à accélérer notre retrait (...). Malheureusement, c'est tout le contraire qui se produit* ». « *Nous ne pouvons interrompre notre retrait*, a, pour sa part, précisé le colonel Kitsak, *mais nous n'abandonnerons pas nos frères afghans dans les difficultés.* »

Depuis quelques jours, la tension s'est en effet accrue entre Moscou et Islamabad. Le chef de la diplomatie soviétique a accusé le Pakistan d'attiser le « *terrorisme international* » en Afghanistan, tandis que le Pakistan dénonçait les violations de l'accord de Genève par le Kremlin et capturait un pilote soviétique dont l'avion avait été abattu alors qu'il tentait de bombarder un camp de réfugiés. Et ce n'est pas la défection des deux pilotes d'un Mig-19 afghan et la recrudescence des attentats à Peshawar – où deux enfants ont été tués – qui réduiront cette tension. – *(UPI, Reuter, AFP.)*

● **New-Delhi instaure le contrôle présidentiel au Nagaland.** – Le gouvernement indien a pris le dimanche 7 août le contrôle de l'Etat du Nagaland, estimant que le gouvernement local, dirigé par le parti du Congrès local, n'était plus en mesure d'administrer cet Etat de 773 000 habitants, à la frontière de la Birmanie, à majorité chrétienne. L'Assemblée a été dissoute. – *(UPI.)*

BIRMANIE

Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté à Rangoun contre le régime militaire

Les forces de l'ordre on ouvert le feu dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 août dans la capitale, Rangoun, pour disperser les manifestants antigouvernementaux. Selon la radio officielle, quatre personnes ont été blessées et huit cent deux interpellées au cours de ces manifestations, les plus importantes qu'ait connues la Birmanie depuis l'instauration du régime militaire en 1962.

Quinze jours après son accession au pouvoir, le nouveau président Sein Lwin a en effet dû faire face à une vague de contestation. *Des* dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues de Rangoun lundi – entre trente et cent mille selon les *différents témoignages* – tandis que, selon la radio, des troubles se *produisaient dans* quatorze villes de province, dont Mandalay, faisant entre quatre *et* huit morts.

A Rangoun, la manifestation a été pacifique et, tout au long de la journée, l'armée qui assurait l'ordre n'est pas intervenue. La plupart des boutiques et certains bureaux étaient fermés. On notait parmi les manifestants des bonzes, des femmes et des enfants, des personnes âgées portant le drapeau national. En passant devant l'ambassade américaine, les manifestants ont crié des acclamations ; ils ont offert bonbons et cigarettes aux touristes américains pris dans la foule.

Parmi les slogans repris par la foule ou criés par les manifestants, on pouvait entendre : « *Nous voulons la démocratie,nous voulons les droits de l'homme, ce qui signifie non à Sein Lwin* », « *Notre tâche est d'obtenir la démocratie !* », « *Le socialisme est mauvais, la démocratie est bonne !* » ou même : « *L'armée est notre armée !* », à l'intention des quelque six mille soldats mobilisés pour maintenir l'ordre.

Selon certains diplomates étrangers, la décision du nouveau président d'instaurer la loi martiale et de remplacer la police par l'armée aurait eu pour but d'éviter un conflit plus grave, la police anti-émeutes étant haïe de la population à la suite de la répression contre les manifestations de ces derniers mois, au cours desquelles entre cent et deux cents personnes ont été tuées.

Il n'en reste pas moins que les informations rapportées par les agences étrangères, tout comme celles données par la radio nationale, confirment l'ampleur nouvelle du mouvement d'opposition au régime. Craignant sans doute la poursuite de l'agitation, les autorités ont suspendu la délivrance de visas de tourisme, déjà limités depuis des années à sept jours au maximum. – *(UPI, Reuter, AP.)*

● **SRI-LANKA : dix-neuf morts et au moins vingt-six blessés.** – Dix-neuf personnes ont été tuées et *au moins vingt-six* blessées les 6 et 7 août au Sri-Lanka dans des actes de violence perpétrés, d'une part, par des combattants des Tigres pour la libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et, d'autre part, par des militants du Janatha Vimukti Peramuna, mouvement d'opposition cinghalaise, au régime de Colombo. En outre, cent cinquante-quatre militants du LTTE ont été arrêtés, le lundi 8 août, lors d'une vaste opération policière à travers l'Etat du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde. – *(AFP.)*

En Chine

La fin de l'opération Dragon

Le raid Hongkong-Pékin, organisé par Citroën et Total (*le Monde* du 30 juillet), s'est achevé, le 8 août, sur une réception au Palais du peuple sur la place Tien-An-Men.

Pour des raisons de trafic, les *cent trente et une voitures qui* ont participé à l'opération Dra*gon depuis le 17 juillet n'ont pu* traverser la ville, et c'est en *autobus que les équipages* ont fait leur entrée au cœur de la ville.

La dernière étape, longue de 250 kilomètres (Shijiazhuang-Pékin), s'est déroulée sous une pluie battante et la caravane a été soumise plusieurs fois à des passages de gués, notamment dans les bourgs traversés. Le public n'en était pas moins nombreux à assister au passage du convoi.

Ainsi s'achève le raid que Citroën avait mis au point à l'intention de cent quarante jeunes pilotes. Le 10 août, ils seront à Hongkong pour reprendre la route – aérienne, cette fois – vers Paris.

Les véhicules, eux – des AX, – seront, en ce qui concerne les voitures appartenant aux participants, embarqués vers la France, à la fin du mois, depuis Shenzen, le grand port de la Chine populaire, situé au nord de Hongkong. Mais, pour les C 25 d'accompagnement (avec leur matériel de dépannage) et les AX officielles, les autorités chinoises en bénéficieront... comme cela avait été convenu lors de la signature du contrat entre Citroën et le ministère des transports local.

C. L.

Politique

Nouveaux venus, nouveaux élus

M. Bernard Bioulac

« C'est le combat du baron et du professeur », titrait *Sud-Ouest*, lors de la dernière bataille législative, pour caractériser l'affrontement entre Yves Guéna, maire de Périgueux, ancien ministre gaulliste, et Bernard Bioulac, socialiste, président du conseil général de la Dordogne et professeur de médecine. Le professeur l'a emporté nettement, face à un adversaire de poids (1). Son entrée à l'Assemblée nationale va l'obliger à alléger son travail de recherche mais professeur il restera par statut et, si l'on peut dire, par caractère. Assez proche en cela de nombre de ses nouveaux collègues.

Né en 1941, à Conflans-Sainte-Honorine, mais de souche aveyronnaise et périgourdine, Bernard Bioulac ne renie rien, bien au contraire, de sa formation et de sa carrière d'enseignant. Ancien élève du grand collège jésuite de Sarlat — *« un milieu très ouvert »* — il fait ses études de médecine à Limoges puis à Bordeaux, se marie avec une de ses condisciples, devient *chef de clinique en neurochirurgie* du CHU de la ville, séjourne deux ans à Montréal, passe l'agrégation. Après une double carrière de praticien et de chercheur, il est aujourd'hui professeur à Bordeaux II et dirige le laboratoire de neurophysiologie de la faculté.

Bernard Bioulac aime enseigner, c'est-à-dire expliquer de A à Z, sans impatience. Ses amis se souviennent de la longue soirée — elle fut très fructueuse à leur avis — qu'il consacra durant la campagne électorale à détailler devant sept cents personnes, graphiques et schémas à l'appui, ce qu'était une pépinière d'entreprises. Ces qualités de pédagogue ont certainement servi son parcours politique, très anciennement enraciné lui aussi.

Dans les années 60 — on est en pleine guerre d'Algérie, — Bernard Bioulac préside, à Limoges, l'Association des étudiants catholiques, proche du PSA, l'ancêtre du PSU. C'est à ces années de militantisme étudiant que remontent ses rencontres avec Pierre Mauroy. Il a pris depuis plusieurs années sa carte du PS lorsqu'il devient, en 1977, maire du petit bourg périgourdin de Saint-Barthélémy-de-Bussière, où il passe ses vacances. Mais c'est le sénateur Lucien Delmas qui lui mettra le pied à l'étrier. Conseiller général, Bernard Bioulac prend ainsi la présidence de la fédération des élus socialistes du département avant d'occuper, tout naturellement en 1982, celle de l'assemblée départementale.

Dans la commission des affaires sociales, le nouveau député de la Dordogne s'intéressera à la recherche — *« Il y a beaucoup à faire »* — accessoirement à la santé. Mais il restera, il y tient, un homme de terrain toujours très préoccupé de conjuguer le respect de ses convictions socialistes avec la recherche de la meilleure efficacité économique, comme il l'a fait dans son département. C'est cette attitude qui le rapproche des amis de Laurent Fabius. *« Il faut faire évoluer notre parti »*, explique-t-il. *« On ne peut plus raisonner uniquement en termes de grands principes. Ces principes représentent un héritage inaliénable mais qu'il faut intimement lier à tout ce qui touche à l'économie, la croissance, la vie de l'entreprise »*.

D'un homme de terrain aussi cette réaction d'humeur à quelques-unes des premières décisions du gouvernement Rocard. *« Les problèmes de la vie quotidienne doivent être réglés au plus près de la vie des gens, c'est-à-dire le plus souvent par les collectivités locales. Nous avons été les premiers, avec le Territoire de Belfort, à mettre en œuvre un revenu minimum et cela au moindre coût, puisque les dépenses d'aide sociale en Dordogne sont passées de 49,7 % du budget total en 1982 à 37,3 % en 1988. Pourquoi aujourd'hui nous enlever la responsabilité de répartir le revenu minimum en nous laissant la tâche d'insérer ses bénéficiaires ? Aucun pays moderne n'est jacobin, cela dans tous les domaines : l'aide sociale mais aussi bien la promotion économique, la formation ou l'éducation »*. Sur de tels sujets Bernard Bioulac s'anime vite, retrouve les accents de l'homme de théâtre qu'il aurait aimé être, du Périgourdin qu'il souhaite rester. Quoi qu'il arrive.



JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

(1) Par 51,94 % des voix. Yves Guéna en recueillant 48,05 %. Dans la même circonscription, François Mitterrand avait obtenu le 8 mai 56,83 % des suffrages.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Les divisions du FLNKS accroissent la difficulté des négociations

Le FLNKS et les anti-indépendantistes du RPCR avaient prévu de rencontrer à nouveau le *premier ministre à Paris* aux alentours du mercredi 10 août afin de mettre au point le projet de référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Cette rencontre ne pourra probablement pas avoir lieu dans les délais prévus. Les délégations du FLNKS et du RPCR ont repoussé la date de leur arrivée à Paris.

Les négociations piétinent en effet depuis que les indépendantistes ont souhaité d'importants aménagements à l'accord conclu le 26 juin dernier à Matignon entre le chef de file du FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou, et celui du RPCR, M. Jacques Lafleur, en présence de M. Rocard. Les indépendantistes font porter l'essentiel de leurs exigences sur la composition du corps électoral qui serait appelé à se prononcer lors du scrutin d'autodétermination de 1998, ainsi que sur le découpage régional du territoire prévu au terme de la période d'administration directe, en juillet 1989. M. Lafleur et ses amis du RPCR refusent, pour leur part, de revenir sur les termes de l'accord du 26 juin tandis qu'à Matignon on estime que les deux *parties en présence doivent s'entendre préalablement*. Le haut-commissaire de la République à Nouméa, M. Bernard Grasset, s'efforce sur place d'enclencher ce processus.

Les diverses composantes du FLNKS, toujours profondément divisées, poursuivent leurs discussions afin de déterminer une attitude commune face au gouvernement. Le comportement des fractions dures irrite les amis de M. Tjibaou. *L'avenir calédonien*, organe de l'Union calédonienne, formation de M. Tjibaou, dénonce dans sa dernière livraison *« les disserteurs mythomanes qui sont prêts à envoyer un ultimatum au gouvernement français »*. Un nouveau parti indépendantiste, *« l'Union pour construire l'indépendance »* (UPCI), a été créé le week-end dernier par des exclus du LKS (*Libération kanak socialiste*), formation indépendantiste modérée.

Deux indépendantistes remis en liberté

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui avait examiné, le 4 août, les appels des ordonnances de maintien en détention de vingt-cinq indépendantistes du FLNKS inculpés et écroués après l'assassinat de quatre gendarmes, le 22 avril, à Fayaoué, et la prise d'otages d'Ouvéa, a rendu, le lundi 8 août un arrêt de remise en liberté concernant deux d'entre eux. Elle a, en revanche, confirmé le maintien en détention des vingt-trois autres indépendantistes, inculpés d'assassinat, de rébellion armée, de séquestration illégale et d'association de malfaiteurs.

Chargé de l'information ouverte après la prise en otage des vingt-trois militaires et du substitut Bianconi, *le juge d'instruction parisien*, M. Jean-Louis Mazières, avait rejeté les demandes de mise en liberté des vingt-cinq militants. Selon le comité des familles des détenus, les deux Mélanésiens remis en liberté sont Aira Gnipate et Justin Faoutolo.

Une mise au point du garde des sceaux

Le projet de budget 1989 de la justice marque « une évolution positive »

précise M. Arpaillange

Dans un communiqué publié le lundi 8 août, M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, a fait une mise au point sur le projet de budget 1989 de la justice. Cette déclaration fait suite à des propos, rapportés lundi également par l'AFP, de certains collaborateurs du ministre, estimant que le projet de budget était *« très mauvais »* sinon *« catastrophique »*, *et que le ministre n'aurait pas « les moyens de sa politique »*.

M. Arpaillange *« dément formellement le contenu »* de ces appréciations. *« L'enveloppe globale des crédits*, écrit-il, *montre une augmentation par rapport au budget 1988, supérieure à la moyenne retenue pour l'ensemble du budget général. Ces données traduisent finalement une évolution générale positive, malgré les contraintes budgétaires auxquelles le gouvernement doit faire face. » « A titre d'exemple »*, M. Arpaillange indique, d'autre part, que *« le projet de budget 1989 se traduira par des créations nettes de quatre cent quatre-vingt-quatre emplois, ce qui place ce département au troisième rang des priorités en termes d'emplois »*. Il ajoute cependant : *« Sans doute certaines questions demeurent en suspens. Le garde des sceaux aura à s'en entretenir avec le premier ministre. »*

Avec un montant de 15,6 milliards de francs, le projet de budget du ministère de la justice pour 1989 *enregistre* une progression de 5 % par rapport au budget 1988 (contre une augmentation de 4,6 % pour la moyenne de l'ensemble du budget). Le prédécesseur de M. Arpaillange, M. Albin Chalandon, avait obtenu 14,723 milliards de francs en 1988 pour un budget en progression de 10,27 %, qui s'expliquait par *« un effort sans précédent en faveur de l'administration pénitentiaire »* (programme de quinze mille places supplémentaires de prison).

Au 1er juillet, il y avait 52 381 détenus (dont 21 286 prévenus en attente d'être jugés) dans les prisons françaises, métropole et DOM-TOM compris. Selon une première évaluation, ce chiffre, après les mesures de grâce et d'amnistie de juillet concernant 5 171 détenus condamnés à de courtes peines d'emprisonnement, serait *tombé* à environ 46 000 au 1er août dans les prisons de la métropole.

Les alliances électorales à droite

M. Stirbois répond à M. Pasqua

M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, a réagi, le lundi 8 août, aux propos tenus vendredi, sur Antenne 2, par M. Charles Pasqua, concernant d'éventuels accords entre les partis de l'opposition pour les élections municipales de mars 1989. M. Pasqua avait affirmé qu'il n'y aurait *« ni accord national ni local avec le Front national »*, mais avait ajouté : *« Si dans telle ou telle ville, certains de nos amis considèrent qu'ils doivent prendre un ou deux membres du FN sur leurs listes, ce sera à eux d'apprécier la situation et ensuite de l'expliquer. »*

Selon M. Stirbois : *« les municipales et leur mode de scrutin, avec sa part de proportionnelle, obligent, quels que soient les états d'âme, les listes RPR, UDF et Front national à fusionner comme elles le peuvent au second tour si elles veulent l'emporter sur la gauche »*.

Ironisant sur la proposition de l'ancien ministre de l'intérieur d'accepter *« un ou deux membres du FN »*, M. Stirbois ajoute que *« le nombre des candidats du Front national sera proportionnel à sa représentativité locale »*. *« Ces élections*, poursuit M. Stirbois, *permettront enfin de découvrir les socialistes encore camouflés au sein du RPR ou de l'UDF. »*

La mort de Henri Frenay

Une cérémonie officielle sera organisée aux Invalides

Dans un communiqué publié le lundi 8 août par l'Elysée, M. François Mitterrand a exprimé le souhait que *« la nation rende un hommage solennel à la mémoire de Henri Frenay »*, ancien résistant, fondateur du mouvement Combat, décédé samedi à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à son domicile de Porto-Vecchio (Corse).

Le communiqué précise que le président de la République assistera personnellement à la *« cérémonie officielle »*, qui aura lieu aux Invalides et dont la date n'a pas encore été arrêtée.

Le décès de Henri Frenay a d'autre part suscité les réactions suivantes :

● *M. Jean-Pierre Chevènement*, ministre de la Défense, a rendu hommage à celui qui *« s'est engagé dès la première heure dans la résistance à l'occupant, refusant toute soumission »*. *« La France perd avec lui un de ses hommes qui incarnent le courage et qui, dans l'adversité, ont pu sauver l'honneur de la nation »*, ajoute le communiqué du ministère de la défense.

● *M. Jean-Pierre-Bloch*, ancien résistant, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, a déclaré que Henri Frenay a été *« un exemple de courage et de loyauté »*. *« La Résistance tout entière, est aujourd'hui en deuil : nous pleurons un ami »*, a-t-il conclu.

● **RECTIFICATIF.** — Dans nos premières éditions du mardi 9 août, une erreur de transmission a provoqué un contresens dans l'article que Jacques Ruffié a consacré à Henri Frenay. En 1964, Henri Frenay appelait de ses vœux la constitution d'un vaste rassemblement exclusif de ce qu'il considérait comme les extrêmes, c'est-à-dire du PCF et de l'UNR. Et non pas *« du PCF à l'UNR »*.

Le cabinet de M. Claude Evin

M. Jean-René Brunetière a été nommé directeur de cabinet de M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

[Né le 12 janvier 1947 à Paris, M. Jean-René Brunetière est diplômé de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et de l'Institut d'études politiques de Paris. Après sa coopération technique en Algérie, M. Brunetière a été chargé de mission auprès du directeur de l'action sociale au ministère des affaires sociales de 1976 à 1980. Il a ensuite été en fonctions jusqu'en 1985 à la direction départementale de l'équipement des Pyrénées-Orientales, d'abord comme *chef de service puis comme adjoint au* directeur de l'aménagement, de l'habitat et de la construction. Chargé de mission auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale de 1985 à 1986, il a ensuite été chargé de mission auprès du directeur du personnel du ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.]

Les autres membres du cabinet de M. Evin sont : M. Jean-Luc Uguen (*chef de cabinet*), M. Philippe Vuilqué (chef adjoint de cabinet), Mme Sylvie Cohu (attachée de presse), Mme Chantal Thepaut (chef du secrétariat particulier). Conseillers techniques : M. Jean Blocquaux (action sociale), M. Jean-François Broute (sécurité sociale), M. Jérôme Cahuzac (pharmacie), M. Edouard Couty (planification et gestion hospitalière), M. Jean-Paul Jean (lutte contre la toxicomanie), M. Jacques Marchal (prévention sanitaire), M. Bernard Marrot (budget), Mme Annick Morel (famille), M. Jean-Claude Sommaire (population), M. Didier Tabuteau (santé), M. Bruno Varet (médecine hospitalière), M. Marcel Atlan (statuts des personnels hospitaliers), M. Pierre Bucco (*dossiers locaux*). MM. Michel Thierry, Jean Cottave et Thierry Charmasson sont attachés auprès de M. Evin en sa qualité de porte-parole du gouvernement.

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DE JUGEMENT DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE

En son audience du mardi 19 avril 1988, le Tribunal correctionnel de Pontoise (6e chambre), statuant par jugement contradictoire à l'égard du nommé : RIERA Jean-Michel, né le 18 mai 1946 à Saint-Etienne (42), ayant demeuré en dernier lieu à LA COURNEUVE (93), 79, avenue Jean-Jaurès présentement libre. A déclaré le susnommé coupable du délit de : FRAUDE FISCALE, en matière de TVA et impôts sur les sociétés. Passation d'écritures fictives en comptabilités de décembre 1982 à juin 1984. Faits prévus et réprimés par les articles 1741 et 1743 du code général des impôts.

L'a condamné par jugement contradictoire à 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à 80 000 F d'amende. L'a déclaré solidairement tenu avec la SARL MACRI-BOUSSARD. Dit qu'il pourra être recouru à la contrainte par *corps en application des articles 749 et* suivants du CPP.

Ordonne l'affichage durant 3 mois, par extrait de jugement à la mairie du domicile, au siège de la société MACRI-BOUSSARD, la publication d'un extrait dans le *Journal officiel* et une édition du *Monde* aux frais du condamné.

Pour extrait certifié conforme.
LE GREFFIER.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du vendredi 5 février 1988. - Pourvoi : rejet le 14 juin 1988. M. ABIVEN Jacques, né le 3 août 1935 à RENNES (35) et demeurant à PARIS (16e), 29, rue Boissière : a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné : 1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *le Journal officiel, le Figaro* et *le Monde*. - 2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de PARIS (16e).

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.
P./LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13e chambre de la cour d'appel de Paris du 26 mai 1987, rejet *du pourvoi en cassation le 21 juin 1988*, M. ETEVE Gérard, né le 28 février 1951 à TUNIS (TUNISIE) et demeurant à PARIS (14e), 146, rue Raymond-Losserand, a été condamné à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 F d'amende, 8 années de privation de droits, art. 42 C.P., pour escroquerie et publicité mensongère.

La cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : QUE CHOISIR ? 50 MILLIONS DE CONSOMMATEURS, FRANCE-SOIR, LE MONDE, LE QUOTIDIEN DE PARIS et LIBÉRATION.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.
P./LE GREFFIER EN CHEF.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe
1987

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐
6 mois ☐
9 mois ☐
1 an ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Les multiples facettes de l'affaire Jobic

Le commissaire et les « indics »

Le commissaire Yves Jobic est inculpé de proxénétisme aggravé depuis le 28 novembre 1987. Le 22 juin dernier, après l'arrestation de deux personnes proches du commissaire et inculpées de subornation de témoins, Yves Jobic avait été incarcéré puis remis en liberté le 7 juillet.

Tels sont les actes de procédure les plus marquants de cette affaire aux multiples facettes qui, en fait, a commencé il y a près d'un an.

Ce coup de téléphone, le commissaire Yves Jobic, chef des unités de recherche de la première division de police judiciaire (DPJ) de Paris, préférerait sans doute ne l'avoir jamais donné. C'était il y a un an, ou presque, exactement le 31 août 1987 à 2 h 22. Le policier vient de rentrer de vacances. Ce *jeune célibataire* – il n'a que trente ans – les a passées auprès de sa mère, en Bretagne, comme pratiquement chaque année. Cette nuit-là, il fait donc le numéro d'un bar pour noctambules, La Palmeraie, rue du Vieux-Colombier, dans le sixième arrondissement de la capitale. Et il demande à parler à « Boured ».

La conversation commence sur un ton badin, comme entre vieux amis. *« Tu es rentré quand, hier ? »*, lui demande « Boured ». *« Ouais, hier soir »*, répond le commissaire. *« T'as été sur la Côte ou pas ? – Non, non, j'suis pas descendu. – C'est ce qui m'a semblé aussi... » « J'suis resté avec ma mère »*, précise encore Yves Jobic. Puis il en vient à l'objet de son appel : *« Tu sais, le mec de Nanterre ? Il est complètement à côté de ses pompes, ce mec-là ! Il est allé au 36, pour moi (...), pour avoir des précisions. » « Quel enfoiré, ce mec »*, commente « Boured », et le commissaire réplique : *« J'sais pas ce qu'il est allé s'imaginer dans sa tête, ce mec-là, mais il est complètement malade. »*

Le cœur de l'affaire

Or le *« mec »* en question n'est autre qu'un juge d'instruction du tribunal de Nanterre, M. Jean-Michel Hayat. Et ce qui précède comme ce qui suivra, il va le lire, bientôt, tout au long de dix feuillets qui, dans une sténotypie parfaite, lui rendent l'atmosphère de la conversation aussi bien que s'il avait tenu l'écouteur. Et il n'en revient pas. Car « Boured », dont *il a placé le bar* sous écoute judiciaire – confiée par les gendarmes de Versailles à une société privée, la SPII, qui refera parler d'elle, en décembre 1987, dans l'affaire des « plombiers » du Conseil supérieur de la magistrature, – n'est autre que Jean Moustapha, dont il a inculpé et écroué le frère, Jean-Claude, en décembre 1986, pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Qui plus est, dans le dossier qu'instruit le juge d'instruction, La Palmeraie apparaît comme l'un des centres de trafic de stupéfiants, aux côtés d'un autre bar, Le Milord, situé avenue de Saint-Ouen.

Voilà donc qu'un commissaire de police confie son animosité envers un juge d'instruction au frère d'un délinquant, lui-même suspecté alors par le magistrat de « combines » plus ou moins louches. Pis encore, aux yeux de M. Ayat, les deux hommes rient de concert au récit, fait par « Boured », d'*une confrontation* toute récente, dans le cabinet du juge, entre Jean-Claude Moustapha, surnommé « Aziz », et deux autres inculpés qui se seraient rétractés.

Mais, surtout, à la lecture de ce dialogue, le magistrat se rend compte qu'une démarche informelle qu'il vient de faire auprès d'Olivier Foll, sous-directeur de la PJ parisienne, justement à propos de soupçons qu'il nourrit déjà à l'encontre du commissaire Jobic, est immédiatement répercutée à un homme qui, pour lui, appartient au « milieu ».

« Ecoute, dit Yves Jobic à son interlocuteur, *il* [Hayat] *est allé voir Foll, lundi dernier* (...). *Foll m'a téléphoné à Saint-Brieuc* (...). *Pour te dire, c'est assez chaud quoi. Le mec, il m'appelle en vacances et tout, pour avoir des précisions. Ah, j'ai dit, écoutez, y a rien de plus clair dans cette affaire-là* (...). *J'vois vraiment pas ce que ce type-là peut chercher comme histoire* (...). *Enfin, ça m'a un peu gonflé, ce truc-là, quoi ! »* La conversation se poursuit ensuite sur des sujets divers – des relations communes, une histoire de passeport, un *« vice-consul »*... « Boured » demande notamment à Yves Jobic de *« rebrancher »* le commissaire de police du quartier qui *« nous rentre dans la gueule (...) parce que les fafs, les papelards que l'on a demandés, y sont pas arrivés »*. Autrement dit, une demande d'intervention à propos de son bar, menacé de fermeture. Le commissaire reste sur la réserve, et, de fait, La Palmeraie sera fermée quelques jours plus tard.

Fût-elle judiciaire, une écoute téléphonique est-elle une preuve ? Les avocats du commissaire Jobic *n'ont-ils pas raison* de contester la légalité de celle-ci, au prétexte que son décryptage ne prend pas la forme d'un procès-verbal en bonne et due forme ? Ces questions juridiques seront âprement débattues. Mais en septembre 1987, pour le juge Hayat, il n'y a désormais guère de doute : le commissaire Jobic *entretient avec les frères Moustapha* des relations qui vont bien au-delà du simple traitement d'informateurs. Le juge l'inculpera de proxénétisme aggravé deux mois plus tard, le 28 novembre 1987. Nous voici au cœur de l'affaire, de son enjeu.

Libre depuis le 7 juillet dernier, après deux semaines d'incarcération, soutenu par le Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, *bien noté en tant qu'officier de* police judiciaire (OPJ) par le parquet de Paris – 3,85 en 1987 (les notes vont de 1 à 5), – Chaudement félicité, la même année, par ses supérieurs – *« résultats exceptionnels »*, *« une vocation policière digne des plus grands éloges »*, *« courageux et dynamique »*, – promis, disait-on avant ses démêlés judiciaires, à prendre la direction de la brigade de répression du banditisme (BRB, la prestigieuse brigade antigang), le commissaire Jobic s'en tient à une constante ligne de défense : la famille Moustapha – la mère, Louise, et les deux frères – sont ses informateurs, très bons « indics » ; il les protège pour d'évidentes raisons d'efficacité professionnelle ; mais il n'est pas corrompu, la relation ne s'est pas inversée, elle est à sens unique, c'est lui qui mène le jeu.

A l'évidence, l'intime conviction du juge Hayat est à l'opposé : le commissaire a *passé la frontière* déontologique, n'a pas respecté *d'élémentaires prudences* ; sa relation avec les frères Moustapha est à l'image de la conversation du 31 août 1987, où c'est lui qui semble rendre compte à son « indic » ; et le magistrat n'exclut pas qu'Yves Jobic ait retourné à son profit certaines pratiques du « milieu ». Mais une intime conviction ne suffit pas à faire une bonne justice, les défenseurs du commissaire ne manquant *pas de souligner le « parti pris »* du juge Hayat quW'ils accusent d'être, viscéralement *« anti-flic »*.

Les accusations de « Zouzou »

Mieux vaut donc rester au plus près du dossier d'instruction. De quels éléments à charge se prévaut M. Jean-Michel Hayat ? Des témoignages d'une dizaine de prostituées, dont trois se sont constituées parties civiles. Pour la plupart, elles exercent ou ont exercé rue de Budapest, une ruelle sordide du neuvième arrondissement où règne la prostitution dite « d'abattage ». Le juge Hayat y a effectué le 19 janvier un transport de justice fort méticuleux dont le procès verbal est à lui seul un *document ethnographique* (*le Monde* du 23 juin), décrivant des studios misérables, des murs lépreux, des immeubles privés d'eau, des tas de préservatifs usagés et les allées et venues d'une prostituée qui, en une seule heure, fera quatre « passes ».

Que recontent ces témoignages, retenus par le juge pour leur précision parmi une trentaine de dépositions contre le commissaire ? Avec des variantes, le même scénario, Yves Jobic ferait « tomber » les proxénètes afin de contrôler lui-même les filles. L'accusation est grave, et explique l'inculpation, le 28 novembre 1987, du commissaire pour proxénétisme aggravé, ne serait-ce que pour qu'il puisse se défendre en ayant accès au dossier. Accumulées une à une par le juge Hayat, *ces accusations ont été maintenues* par les intéressées lors d'une confrontation générale, le 1er juillet.

Zoulikha Zenatti, dite « Zouzou », qui vit aujourd'hui sous la protection des gendarmes, affirme qu'elle a régulièrement versé de l'argent au commissaire : *« Jobic me faisait du chantage. (...) J'ai été la dernière des dernières à avoir remis de l'argent à Jobic, avant moi il y a eu « Faty la grande », c'est-à-dire Fatna Kebdani et Hamel. Il y avait même des Françaises. »* Nacera Abderramane, qui, pourtant, n'a jamais eu affaire au commissaire, confirme : un jour, rue de Budapest, alors que « Zouzou » venait d'être traitée de *« balance à Jobic »* par une des filles, celle-ci lui aurait expliqué *« qu'en fait elle travaillait pour Jobic »*. Et elle ajoute : *« Ce que je veux dire par là, c'est qu'elle se prostituait pour le compte de Jobic. »*

Nadjia Khebir, qui précise n'avoir *« jamais remis d'argent »* au commissaire, renchérit : *« Tout le monde savait, rue de Budapest, que « Zouzou » était la femme à Jobic. (...) Cela veut dire qu'elle travaillait pour lui. »* Fatna Kebdani assure qu'en juillet 1986, après que le commissaire eut interpellé son souteneur, il l'a emmenée déjeuner : *« Il m'a expliqué que je n'avais plus besoin de souteneur et que c'est lui qui se chargerait d'assurer ma protection. C'est au cours de ce repas qu'il m'a demandé de lui remettre la somme de 8 000 francs par semaine. »*

Laouharia Nalce, alias Samira Kheri, affirme quant à elle avoir remis 3 000 francs à Yves Jobic, en échange de son intervention pour la faire relâcher par un service de la préfecture de police, puis 9 000 francs afin d'obtenir un passeport.

Nadia Mazière assure avoir versé, en 1987, *« trois fois de l'argent à Yves Jobic »*, deux fois 3 000 francs et une fois 6 000 francs. Elle prétend que le commissaire l'a priée d'envoyer des mandats à Jean-Pierre Tagliaferi, un malfaiteur détenu à la prison de la Santé pour une affaire criminelle, ce que confirme l'une de *ses amies, qui, elle, n'est pas prostituée*, Brigitte Bracchi. Celle-ci affirme même avoir avancé l'une de ces sommes à Nadia Mazière et produit les bulletins de salaires de son concubin où figurent les a comptes de salaires demandés à cet effet. Enfin, Marie-Line Barbier déclare avoir eu un conflit de territoire avec une autre prostituée, Patricia Boschetto, qui s'est réglé par une rencontre entre les *« deux maris »*, dont l'un, jure-t-elle, n'était autre que le commissaire.

Un témoin girouette

« Patricia Boschetto était maquée par le commissaire de police Yves Jobic », conclut-elle sur un ton péremptoire. Patricia Boschetto qui, justement, manque à l'appel. Un témoin-girouette, cette Patricia ! *C'est elle qui, témoignant en juin* 1987 dans l'affaire des stupéfiants instruite au départ par le juge Hayat, lui confiera, la première, hors procès-verbal : *« Jobic touche des enveloppes. »* Elle se rétractera par la suite, affirmant que le juge avait voulu la contraindre à monter un piège contre le commissaire. *Mais, le 25 janvier dernier, elle* reviendra à sa position première, dans une lettre manuscrite adressée au juge où elle prétend avoir été menacée pour *« aider le proxénète Jobic »*. Puis elle ira se plaindre à des policiers d'avoir été forcée à écrire cette missive par des souteneurs, avant de s'évanouir dans la nature.

Durant cette confrontation, longue et orageuse, le commissaire réplique à chacune de ces accusations, qui ne sont, pour lui, que des diffamations. Et il a, en sa faveur, un argument, le point faible du dossier du juge : nulle trace de tout cet argent dans ses revenus ou son train de vie, aucun recoupement matériel de ces témoignages.

Deux experts ont passé au peigne fin ses ressources, son patrimoine, les mouvements de ses comptes bancaires depuis 1985 : ils n'ont trouvé que deux chèques dont l'origine n'a pu être justifiée, pour un montant de 6 500 francs, et estiment les dépenses moyennes par mois d'Yves Jobic à 4 279 francs en 1985, 6 445 francs en 1986 et 4 451 francs en 1987, auxquels il faut ajouter une prime, accordée par la direction de la PJ parisienne, de 1 250 francs !...

Dans cette partie de bras de fer, le juge Hayat sait qu'il est, ici, en position de faiblesse : têtu, il continue de chercher sur la base, dit-on, de nouveaux éléments.

Jusqu'à une éventuelle décision contraire d'un tribunal, le commissaire Jobic est donc innocent, comme, en théorie, tout inculpé. Cependant, d'un simple point de vue administratif, et non plus judiciaire, *son affaire lève un voile inattendu* sur ce couple énigmatique : le commissaire de PJ et ses « indics ». La question posée est simple : jusqu'où peut aller la « protection » accordée aux informateurs ? Car c'est peu dire que le commissaire, avec l'accord de son supérieur direct, M. Philippe Vénère, chef de la première DPJ, mettra tout en œuvre pour défendre dans ce maelström ses « indics » contre un magistrat qui, lui, les soupçonne de délits graves. Quitte à tenter d'enrayer la marche normale de la justice.

Audition sans procès-verbal

Aux yeux de celle-ci, qui sont Jean-Claude et Jean Moustapha, puisqu'il s'agit d'eux ? Le premier, remis en liberté, fin juin, contre une caution de 100 000 francs, est soupçonné d'être un dealer de haschich, voire même d'héroïne, en compagnie d'un Egyptien, Mohamed Safwat, déjà poursuivi en 1980 pour impor*tation de stupéfiants*.

Le second, toujours incarcéré, est soupçonné de se livrer au proxénétisme, en faisant « tourner », dans *un studio du 3 bis*, rue de Budapest, cinq filles le jour, cinq autres la nuit, auxquelles il extorquerait 1 200 francs par semaine. Pour la justice, Jean Moustapha a même toute l'apparence d'un récidiviste : le 13 septembre 1983, il avait été condamné pour proxénétisme à un an de prison et deux ans d'interdiction de séjour.

Ce pedigree n'est pas contradictoire avec leur statut d' « indics », bien au contraire : il n'est de bon informateur qu'au sein du milieu lui-même. Mais, parfois, les « indics » « tombent » parce qu'*un magistrat a* quelque chose de tangible à leur *reprocher*. C'est la loi du genre : après tout, aussi précises soient-elles, leurs informations ne sauraient racheter leurs propres délits. Les policiers qui les traitent doivent-ils néammoins prendre, coûte que coûte, leur défense ? En l'occurrence, les commissaires Jobic et Vénère ont répondu oui.

D'abord pour Jean-Claude Moustapha. Dès que celui-ci est interpellé, le 8 décembre 1986, par le service départemental de PJ des *Hauts-de-Seine, Yves Jobic* multiplie les démarches auprès de ses collègues. Coups de téléphone, visites sur place, requêtes au parquet, mais en vain. Un rapport du commissaire, daté du 10 décembre, décrit par le menu ces interventions où *« nous avons insisté pour arranger l'affaire de cette famille »*. Les responsables de la première DPJ *ne* s'avouent pas battus. Ils vont jusqu'à faire parvenir au juge Hayat une liste de vingt et une *« affaires données à notre service par la famille Moustapha »*, démarche plutôt inhabituelle. Mais ils n'obtiennent que des permis de visite.

Toutefois, le 11 mai 1987, ils réussissent à extraire de sa prison, pour une journée, Jean-Claude. *Officiellement*, il s'agit d'obtenir de lui des renseignements sur une affaire de vol avec violence instruite par un juge parisien, M. René Humetz. Chargé de l'auditionner, le commissaire Jobic va lui-même le chercher à Fresnes. Sur la main courante de la première *DPJ, les heures d'entrée* et de sortie de Jean-Claude Moustapha sont bien indiquées, mais, dans la colonne où il aurait dû émarger à la fin de sa garde à vue, il est inscrit : *« Refuse de signer. »* Plus curieusement, aucun procès-verbal écrit ne sera établi : le juge d'instruction parisien le confirmera à son collègue de Nanterre, après que le commissaire Jobic aura prétendu le contraire.

Une victime du milieu ?

Quelques mois plus tard, l'associé de Jean Moustapha au bar La Palmeraie, Rachid Mecheri, affirmera au juge Hayat que cette extraction a été « arrangée » : moyennant la somme de 25 000 francs, Jean-*Claude Moustapha aurait pu aller* rendre visite à sa mère, Louise. Or voici que, dans l'agenda du commissaire Jobic, le magistrat découvre d'étonnantes inscriptions : à la date du 7 mai 1987, *« Tel. Louise »*, et à celle du 11 mai 1987, jour de l'extraction, *« Louise = 26/2e étage »*. Et, en effet, Louise Moustapha habite à Paris au deuxième étage du 26, boulevard Rochechouart.

Dans cet épisode, le juge va marquer un point : le commissaire n'arrivera pas à expliquer de façon cohérente la raison de cette inscription. Il se contentera d'invoquer un risque d'évasion. Il aurait noté l'adresse de Louise pensant que, dans cette éventualité, son fils irait s'y réfugier. Mais l'adjoint d'Yves Jobic, l'inspecteur Michel Creissac, entendu le *7 juillet par l'IGS*, la police des polices parisiennes, le contredit : *« Je ne m'explique pas pourquoi il a fait cela car il connaît l'adresse. »* Et le commissaire lui-même laisse transparaître son embarras, lors d'un interrogatoire en janvier : *« Je ne me rappelle pas pourquoi j'ai inscrit cela sur mon carnet. »*

Quant à l'autre frère, Jean Moustapha, depuis son arrestation, le *23 octobre 1987, qui précède d'un* mois sa propre inculpation, le commissaire Jobic n'aura de cesse de faire son éloge. Avec aplomb, il reconnaît avoir fermé les yeux sur son interdiction de séjour *« en échange d'informations très importantes »*. *« J'ignorais que Moustapha se livrait au proxénétisme, je ne l'ai jamais vu rue de Budapest (...)*, insiste-t-il. *Jusqu'à son interpellation par les gendarmes, je n'ai jamais eu connaissance du moindre crime ou délit fait par Jean Moustapha. »* Non, répète-t-il, Jean Moustapha n'était pour lui qu'un simple *« commerçant »*.

A trop vouloir prouver, le commissaire n'évite pas une contradiction : l'interdiction de séjour, sur laquelle il fermait les yeux, n'avait-elle pas pour origine une condamnation dans une procédure pour proxénétisme diligentée, en 1983, par la première *DPJ*, son propre service, où il fut affecté en 1984 ? Le commissaire n'en fait-il pas trop ? Comment le juge Hayat n'aurait-il pas le sentiment d'être défié, quand, le 29 janvier, Yves Jobic lui répond, à propos de ses interventions pour les frères Moustapha : *« J'estime avoir fait les démarches normales, en m'attachant toujours à respecter les circuits administratifs et judiciaires, à propos d'individus qui, tout en vivant en marge de la société officielle, ont largement contribué à sa défense. »*

« Que voulez-vous, un innocent, ça se défend mal », commente M. Daniel Duglèry, secrétaire général du Syndicat des commissaires. Pour lui, il n'y a pas de doute : Yves Jobic est la victime, victime d'une vengeance du « milieu » parce que trop zélé, victime de prostituées dont il arrêté les souteneurs, victime de son succès – mille cent personnes déférées au parquet en quatre ans d'activité à la tête des unités de recherche de la première DPJ. *« Un innocent, ça se défend mal... »* Car, dans cette *affaire tissée* d'ambiguïtés, il est un terrain sur lequel ses collègues ont, malgré tout, du mal à suivre le commissaire : les pressions sur les témoins, cet inexplicable, sinon inexcusable, recours au « milieu » pour se défendre.

C'est l'ultime volet ouvert par le juge Hayat avec, cette fois, des éléments plus consistants que de simples témoignages sans preuves matérielles. Ayant reconnu avoir essayé d'obtenir les rétractations de certaines prostituées, trois hommes sont inculpés, depuis la fin juin, de subornation de témoins. Il y a Ahmed Ben Arbia, dit « l'Indien », *« tombé »* pour proxénétisme en mai 1987, *condamné* à huit mois de prison et à deux ans d'interdiction de séjour, et qui, sorti de prison le 14 avril, croise – en pleine illégalité – à Paris, rue d'Amsterdam, le commissaire Jobic qui lui demande d'aller remettre un modèle de lettre à deux de ses accusatrices.

Il y a aussi Bernard Lemouton, connu comme proxénète du 3 bis, rue de Budapest, par la brigade des *stupéfiants et du proxénétisme*, qui a, par *« un pur hasard »*, arraché la page des « J » de son carnet d'adresse, qui reconnaît avoir écrit une lettre de rétractation pour Samira Kheri, analphabète en langue française, et qui est accusée par « l'Indien » d'avoir mis *« un tournevis sur la gorge de Laouharia Nacel »* pour qu'elle écrive une lettre semblable. Il y a enfin Boumedine Ouchent, dit « Michel », gérant du bar le Vosgien, situé non loin des locaux de la première DPJ, qui, lui aussi, a arraché la page des « J » de son carnet, et qui a également tenté d'obtenir des lettres de rétractation.

« Contaminé par la pègre »

« Michel », encore l'un des « indics » privilégiés du commissaire Jobic qui, récemment encore, l'appelait presque chaque jour à son bar. « Michel », dont le discours sur le policier a changé au fil des interrogatoires. *« C'est un bon flic, car il arrête tous les truands »*, déclare-t-il d'abord, en ajoutant : *« Je lui téléphone fréquemment pour lui donner des affaires. »* Puis, quelques heures plus tard : *« J'en ai rien à foutre de Jobic, je suis obligé de travailler avec la police. C'est donnant donnant, ou je donne une affaire ou je perds mon autorisation d'ouverture de nuit. »* Et, enfin, le 13 juillet, dans le cabinet du juge Hayat : *« Le commissaire Jobic était au départ un excellent policier. Le problème qui s'est passé, c'est qu'il a été complètement contaminé par la pègre, contaminé par la famille Moustapha, qui est une famille de truands de la pire espèce. »*

Récemment, presqu'en catimini, « l'Indien » et « Michel » ont été remis en liberté, en remerciement, sans doute, de leur collaboration active. Avec le juge, cette fois. Aussi le parquet de Nanterre a-t-il récemment présenté à la chambre criminelle de la Cour de cassation une requête en vue de désigner la juridiction appelée à connaître des faits de *« subornation de témoins »* imputés à l'officier de police judiciaire Yves Jobic. La décision est attendue. Si le juge Hayat est finalement désigné pour suivre le dossier, il sera conforté. Dans le cas contraire, la décision de la chambre *criminelle* pourra être considérée comme un désaveu.

En attendant, il est permis d'avoir une pensée pour l'« indic », Jean Moustapha, désigné à la vindicte de ses semblables. Le 21 janvier, il se lamentait : *« Je considère que Jobic agit en crapule lorsqu'il fait savoir à la presse et à la télévision que j'ai été son informateur. »*

EDWY PLENEL.

FAITS DIVERS

● **Accident d'ULM, en Lozère : deux morts.** – Le pilote d'un ULM et sa passagère ont été tués le lundi 8 août, lors d'un baptême de l'air à La Garde, près de Mende, en Lozère. L'appareil, piloté par M. Serge Mesmin, trente-sept ans, s'est écrasé sur son aire d'envol.

● **Saisie d'objets d'art à Nice.** – Un stock d'objets d'art évalué à 1 million de francs a été saisi au domicile de deux trafiquants niçois, qui ont été inculpés et écroués.

Bernard Bissoni, vingt-huit ans, et Jean-Marie Mention, trente ans, avaient auparavant été interpellés en possession d'héroïne. Lors d'une perquisition chez Bissoni, les policiers ont découvert une collection d'objets d'art en ivoire identifiés comme provenant de cambriolages effectués dans la région. D'autres pièces ont été découvertes chez une de ses amies. Les policiers ont aussi saisi 90 grammes d'héroïne et une arme automatique de 7,65 mm.

Les deux hommes ont été inculpés d'infraction à la législation sur les stupéfiants et Bissoni de recel. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Nice.

● **Disparition d'un véhicule transportant une source radioactive.** – Un véhicule transportant une source radioactive appartenant à une société de Fauville-en-Caux (Seine-Maritime) a disparu dans la région de Haute-Normandie. La source, contenue dans un caisson cylindrique muni d'une poignée, était destiné à la vérification de soudures de canalisations en construction. Dans un communiqué, la préfecture de la région met en garde contre la manipulation de cette source, qui pourrait provoquer des brûlures locales en cas de contact direct. Le matériel, d'une hauteur de dix centimètres, pèse environ 8 kg.

Environnement

L'île de Ré digère son pont

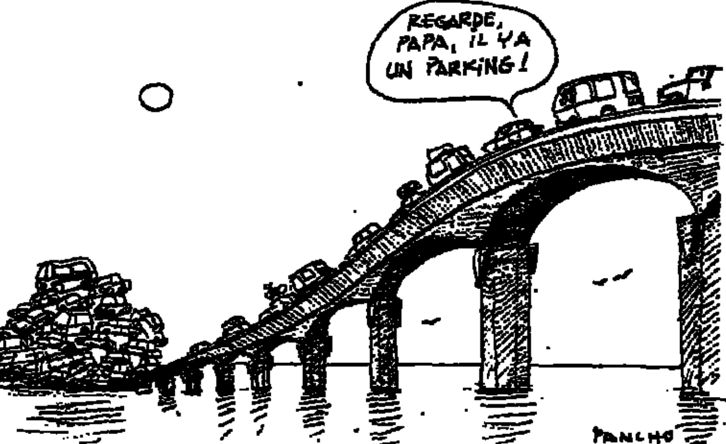
(Suite de la première page.)

Ils franchissent le pertuis sur un étroit ruban de bitume, sous le contrôle de quatre caméras qui veillent à la « *permanence du flux* » et donc interdisent aux automobilistes de s'arrêter pour contempler l'océan *du haut des quarante mètres* du pont. Ré, jusque-là île préservée, est devenue la banlieue la plus accessible de La Rochelle !

Mais les automobilistes ne perdent rien pour ne plus attendre à l'entrée. L'île se venge bientôt avec des embouteillages monstres aux différents points noirs du réseau routier. Tous redoutent notamment le carrefour de la Passe, véritable goulet d'étranglement entre le nord et le sud de l'île, et aussi « *les feux de Saint-Martin* », c'est-à-dire le croisement de Saint-Martin-de-Ré, capitale de l'île, où des files de plusieurs kilomètre s'étirent au feu rouge. Ces embouteillages, fréquents en juillet et août du temps des bacs, sont devenus la règle aujourd'hui.

Les chiffres le confirment : 49 000 véhicules avaient pénétré dans l'île en juillet 1987. On en a enregistré 69 000 en juillet de cette année, malgré un temps plus que médiocre. Avec le retour du grand bleu dans le ciel charentais, août risque de connaître la congestion totale aux heures de pointe.

Ainsi donc, comme le prévoyaient les « antipontistes », l'insupportable attente s'est seulement déplacée du bac à l'intérieur de l'île. Les Rétais, toutefois, préfèrent oublier cet inconvénient momentané, qui ne les gêne que deux mois par an. « *Vous n'imaginez pas comme la vie est transformée pour nous*, observe un ostréiculteur d'Ars. *Quand nous rentrions du marché à 3 heures du matin, nous étions obligés de coucher à La Pallice en attendant le*



bac du lendemain. Aujourd'hui, le pont est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. » La peur de rater le bac est restée si tenace que les îliens gardent encore un œil sur les horaires lorsqu'ils veulent rallier le continent !

Le pont a d'autre part induit un nouveau service de transport en commun. La ligne numéro un du réseau d'autobus de La Rochelle permet aujourd'hui de traverser toute la ville et le pont, jusqu'à la plage de Sablanceaux. Pour seulement 6 francs (2), n'importe quel Rochelais peut donc aller aux plages de l'île de Ré – les seules qui soient propres à la baignade – et sans encombrer avec son véhicule. Ce nouveau service « Autoplus ». – un bus tous les quarts d'heure, – auquel s'est adjointe une desserte de l'île baptisée « Rébus », permet aussi aux Rétais de se rendre facilement à la Rochelle. Au grand désespoir de certains commerçants et artisans de l'île, qui vivaient jusqu'alors grâce à une clientèle captive. Les taxis, les entrepreneurs du bâtiment, les petits commerces traditionnels, commencent à sentir le contrecoup de la « liaison fixe ».

« *Le pont ne remplit pas l'île, il la vide* », résume hardiment M. Léon Gendre, maire de La Flotte-en-Ré, qui s'est longuement battu pour obtenir des mesures de protection de l'environnement avant la construction du pont. Il la vide effectivement d'une clientèle rétaise qui préfère acheter moins cher à La Rochelle, mais c'est pour mieux la remplir pendant la saison estivale, *notamment avec un nouvel afflux de* visites à la journée. « *On voit des promeneurs du dimanche qui viennent des Sables-d'Olonne ou même de Poitiers* », constate un restaurateur de Rivedoux.

Quoi qu'il en soit, l'envahissement de l'île suscite toujours autant d'inquiétude auprès des résidents secondaires, aujourd'hui deux fois *plus nombreux que les résidents permanents* (3). Rassemblés depuis 1954 au sein de l'association des Amis de l'île de Ré (AIR), ces Rétais d'adoption ont bataillé contre le pont avec force recours devant les tribunaux. S'ils reconnaissent aujourd'hui leur défaite, ils n'entendent pas baisser les bras devant les promoteurs et tous ceux qui ne vont pas manquer de s'engouffrer par la brèche du pont. « *Les choses sérieuses vont vraiment commencer maintenant* » a prévenu d'emblée le président de l'AIR, M. Gilles Bouthillier, lors de l'assemblée générale de l'association, réunie samedi 6 août à La Flotte-en-Ré.

Un rapport confidentiel

Les Amis de l'île de Ré souhaitent notamment que le rapport de M. Jean Gadant, ingénieur général des eaux et forêts, chargé par MM. Méhaignerie et Carignon de définir un avenir pour Ré, soit enfin publié – il est resté confidentiel depuis sa remise le 28 avril dernier.

Ce rapport contient, en effet, une *série de suggestions pour maîtriser* le développement de la nouvelle « presqu'île », comme le classement de la partie sud de Ré et la création d'un « *organisme supra-communal puissant* », capable de résister aux pressions de l'urbanisation à outrance. « *C'est la maîtrise du foncier qui déterminera l'avenir*, insiste le maire de La Flotte. *Nous avons déjà 17 % de l'île qui sont urbanisés. Si l'on ajoute le camping-caravaning, on atteint 20 % du territoire. La cote d'alerte est atteinte.* » Elle est même dépassée dans une commune comme Rivedoux, qui, au terme de l'urbanisation inscrite dans son plan d'occupation des sols, n'aura plus que 30 % de zone naturelle, « *comme à Londres* ». Jusqu'en 1990, date prévue pour la fin du remembrement agricole et du regroupement des campings, le foncier est pratiquement gelé. Mais après...

Les responsables de l'AIR ont demandé au secrétaire d'Etat à l'environnement, M. Brice Lalonde, de venir dans l'île de Ré pour témoigner de la volonté du gouvernement de protéger l'île, à tout le moins de suivre le dossier. « *Il connaît bien la situation* », dit M. Bouthillier, qui espère voir le ministre lors de l'inauguration officielle du pont, le 29 août prochain...

ROGER CANS.

(2) A l'origine, le péage était de 18 F pour tout piéton ou passager d'un véhicule, mais il a été supprimé le 8 juillet.

(3) On compte actuellement 12 000 résidences fixes dans l'île, dont 8 000 secondaires. Le programme de développement adopté en prévoit 20 000.

Le Carnet du Monde

Mariages

– Mme Marc de BRIANSON, née *Harriet Maillard*

et

M. Philippe MUFFANG

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, à Paris, le mardi 9 août.

Décès

– Mme Margueritte Benchaya,
M. et Mme Anteri
et leurs filles de Sienne,
Mme Michèle Partonchi
et ses fils de Florence,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur cher époux, père et grand-père,

M. Messod Samuel BENCHAYA,

survenu à Casablanca, le jeudi 4 août 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– *Mme Marie Benguigui,*
née Bénichou,
son épouse,
M. et Mme Georges Benguigui
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Benguigui,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Alexis Benguigui,
ses enfants,
Les familles Baroghel, Benguigui, Bénichou, Bénitah et Ganancia.
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul BENGUIGUI,

survenu le 7 août 1988, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation a eu lieu ce mardi 9 août.

80, rue Haxo,
75020 Paris.

– Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Annie BOUZIQUES,
née Barrière,

survenu le 7 août 1988, des suites d'un cancer.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Marcillac-la-Croze (Corrèze), le mercredi 10 août, à 17 h 30.

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC).

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Larrey,
75005 Paris.
31, rue du Général-de-Gaulle,
19120 Beaulieu-sur-Dordogne.

– *M. et Mme* Alain Charpentier
et leurs enfants,
Les familles Waravka et Berst,

ont la douleur de faire part du décès de

Jacques CHARPENTIER,
ancien avocat à la cour d'appel de Paris,
capitaine de cavalerie honoraire,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le 28 juillet 1988, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont, selon la volonté du défunt, été célébrées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Saïda. Antony.

M. et Mme Fernand Bettan,
M. Sylvain Chéraqui,
ses enfants,
Paule et Marcel Bettan,
Sophie, Serge, Nathalie,
Paule et Maurice Nivat,
Dominique, Jean-Luc, Catherine,
Annie et François Dyrek,
Laurent, Thierry, Gilles,
Françoise et Yves Chéraqui,
Martine et Cécile,
Monique et Daniel Chéraqui,
Emmanuelle,
Christiane et Jacques Bordes,
Martin, Lucie, Clément,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Dahan, Benichou, Chouraqui,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Rebecca CHERAKI,
née Dahan,

le 8 août 1988, dans sa cent cinquième année.

Réunion au cimetière parisien de Pantin, le mercredi 10 août, à 11 heures.

5, avenue de la Résidence,
92160 Antony.

– Saint-Laurent-sur-Saône (01). *Thonon (74).*

Mlle Colette Cousin,
M. et Mme Jean Pelletier,
Anne et Catherine,
M. et Mme André Cousin,
Laetitia et Wladimir,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Albert COUSIN,
née Louise Rocquet,
combattant volontaire
de la Résistance début 1941,

survenu le 7 août 1988, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 11 août, à 15 heures, en l'église de Saint-Laurent-sur-Saône.

Ils rappellent la mémoire de

Albert COUSIN,

tué au combat dans les maquis de l'Ain, le 12 juillet 1944.

– Roselène Dousset-Leenhardt,
son épouse,
Emmanuel Dousset,
son fils,
Jacques et Antoinette Hatzfeld
et leurs enfants
Laure et Vincent,
Marjolaine Hatzfeld,
Les familles Dousset, Rayvan, Leenhardt, Dardel, Corbin, Gastambide,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques DOUSSET,
directeur général honoraire
à la Commission
des Communautés européennes,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le jeudi 4 août 1988, à Paris.

L'inhumation aura lieu le mercredi 10 août, au cimetière de Pantin, à 16 h 30.

« Aime et fais ce que veux. »
Saint Augustin.

– *Mme Albert Fondanaiche,*
M. et Mme Jean-Claude Fondanaiche.
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Blanquet
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Fondanaiche
et leurs enfants,
Mme Agnès Vaquin
et son fils,
Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Albert FONDANAICHE,

rappelé à Dieu, le 2 août 1988, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse suivie de l'inhumation a eu lieu le 4 août, à Razès (Haute-Vienne), dans l'intimité familiale.

51, avenue du Parc,
33120 Arcachon.

– Mme Henri Frenay,
née Ciosi,
son épouse,
M. Henri Frenay,
son fils,
Caroline et Isabelle,
ses petites-filles,
Les familles Frenay et Ciosi,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Henri FRENAY,
grand-croix de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,

survenu le 6 août 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques ont été célébrées dans la *plus stricte intimité familiale.*

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Porto-Vecchio (Corse).

Un service funèbre sera organisé ultérieurement à sa mémoire en l'église Saint-Louis des Invalides. Toutes indications seront données à la presse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Gutenberg,
92100 Boulogne-sur-Seine.

(Le Monde du 9 août.)

– Mme Jacques Chaban-Delmas,
présidente du conseil d'administration du Musée Rodin,
Et les membres du conseil d'administration,
M. Jacques Vilain,
conservateur du Musée Rodin,
L'ensemble du personnel du musée,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Cécile GOLDSCHEIDER,
conservateur en chef honoraire
des musées de France,
ancien conservateur du Musée Rodin.

Hôtel Biron,
77, rue de Varenne,
75007 Paris.

[Cécile Goldscheider, spécialiste de l'art médiéval et animalier, ancienne conservatrice du Musée Rodin, était âgée de quatre-vingt-quatre ans. C'est en 1948 qu'elle était entrée comme secrétaire au Musée Rodin, à Paris, dont elle devait devenir bientôt conservatrice. Elle avait quitté ce poste en 1974, mais continuait de travailler à la réalisation du catalogue raisonné du sculpteur Auguste Rodin dans le cadre de la Fondation Wildenstein. Le premier tome de ce catalogue est attendu pour 1988.]

– Mme Maxime Leenhardt,
Mlle Christiane Leenhardt,
M. et Mme Philippe Leenhardt,
M. et Mme Jean-Jacques Leenhardt,
M. et Mme Jean-Jacques Chalamet,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Leenhardt, Soubeyran et Dollfus,
font part avec tristesse du rappel à Dieu de

M. Maxime LEENHARDT,

le 7 août 1988.

Les obsèques ont eu lieu à Montpellier, le 9 août.

« Je sais en qui j'ai cru. »
(II Tim. I-12.)

Verchant,
34170 Castelnau-le-Lez.

– Bordeaux. Toulouse.

M. F. Blasco
(CNRS Toulouse),
M. J.P. Troy
(ENGREF Paris),
M. M. Massoud
(PIREN CNRS Paris),
M. H. Puig
(Université de Paris),

font part du décès de

Pierre LEGRIS,
directeur de recherches au CNRS,

survenu le 5 août 1988.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 9 août, en l'église Sainte-Clotilde (31110 Le Buscat).

Mme Legris,
18, rue de Cauderan,
31110 Le Buscat.

– Mme Jacques Doublet,
sa sœur,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Abelin,
sa belle-sœur,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René LEUREL,
née Yvonne Abelin,

survenu le 8 août 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 10 août, à 8 h 30, en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Compassion, Paris-17e.

28, rue Borghèse,
92200 Neuilly.
33, avenue de Villiers,
75017 Paris.

– Mme Sharon Loewald,
son épouse,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Richard LOEWALD,

survenu le 6 août 1988, à Paris.

Un culte à sa mémoire aura lieu le dimanche 11 septembre, à 11 heures, à la Société religieuse des amis (quakers), 114, rue de Vaugirard, Paris-6e.

– Charles Maj,
David, Mercedes et Ulysse,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Joseph MAJ,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, *le vendredi 12 août*, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue Alexandre-Prachay,
95300 Pontoise.

– Mme Georges Ravanas,
son épouse,
M. et Mme Pierre Ravanas,
M. et Mme Louis Ravanas,
M. et Mme Henri Ravanas,
M. et Mme Dominique Ravanas,
M. et Mme Bruno Ravanas,
M. et Mme Jacques Ravanas,
ses enfants et ses vingt et un petits-enfants,
M. et Mme Jean Ravanas
et leurs enfants,
Le commandant et Mme Drier de Laforte
et leurs enfants,
Mme Louis Chabas
et ses enfants,
M. et Mme Christian Peten
et leurs enfants,
Les familles Ravanas, Garcia, Payan, Soubies, Bourgarel, Chainot, Gavoty, Nicodème, Garnier, Drier de Laforte, de la Fléchère de Beauregard,
Leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges RAVANAS,
notaire honoraire,
chevalier du Mérite agricole,

survenu le 30 juillet 1988, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Mallemort, le 2 août *1988.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

Priez pour lui.

19, avenue des Alpines,
13370 Mallemort.

– Pau. Gallargues-le-Montueux.

Mme René Raffi,
M. *Christian Recchia et Mme,*
née Lyse Raffi,
M. Didier Tricard et Mme,
née Anne Recchia,
et leurs enfants,
M. Jean Bolelli et Mme,
née Renée Recchia,
M. Maurice Vial et Mme,
née Colette Raffi,
et leurs enfants,
Mlle Sabine Jaubert,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Pierre RECCHIA,

survenu le 6 août 1988, à l'âge de trente-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu mardi 9 août, à 17 heures, en l'église de Gallargues-le-Montueux.

– M. et Mme Raymond Secretan,
M. et Mme Frédéric Secretan
et leurs enfants,
M. et Mme Thierry Secretan
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Charles Faust
et leurs enfants,
M. François Ducourtial,
ont la tristesse de faire part du décès survenu à Paris, le 7 août 1988, dans sa cent unième année, de

Mme Robert REY,

leur mère et belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Un service religieux sera célébré à Paris fin septembre.

48, rue Monsieur-le-Prince,
75006 Paris.

– Mme Claude Vauchez,
M. et Mme Michel Baudemont,
M. et Mme André Vauchez,
ses enfants,
François et Yolande, Florence Babics,
Marie-Odile, Jean-David et Frédérique, Claire Baudemont,
Etienne, Anne, Antoine Vauchez,
ses petits-enfants,
Adrien, Maxime Babics,
Romain Baudemont,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Antoine VAUCHEZ,

survenu le 2 août 1988, à Besançon, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 4 août, en l'église de Pesmes (Haute-Saône).

25, avenue Hoche,
Bruxelles 1180.
2, rue Bellevue,
68800 Thann,
2, rue Alasseur,
75015 Paris.

– Les obsèques du

docteur Raymond WOLFF

ont eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière israélite d'Ingwiller (Bas-Rhin).

(Le Monde daté 7-8 août.)

Sports

Le verdict sans appel des sélections

Sebastian Coe interdit de JO

Il manquera un dieu du stade à Séoul. Sebastian Coe a été stoppé *net, en plein élan,* alors qu'il abordait la dernière ligne droite de sa carrière. Double champion olympique du 1 500 mètres à Moscou, en 1980, et à Los Angeles, en 1984, le coureur britannique rêvait de fêter ses trente-deux ans, le 29 septembre prochain, sur la piste de Séoul, par une troisième médaille d'or.

Mais le champion n'accompagnera pas la sélection britannique aux Jeux. Il a été victime, le samedi 6 août, à Birmingham, de l'épreuve guillotine des sélections. Pour être qualifié en compagnie de Steve Cram, retenu d'office par les sélectionneurs, il devait terminer premier ou deuxième du 1 500 mètres. Or, ce jour-là, le roi du demi-fond mondial depuis dix ans était méconnaissable. Les jambes lourdes, il n'a même pas franchi les éliminatoires, terminant derrière d'obscurs coureurs de série B, à plus de 5 secondes de son record personnel, bien loin des temps qu'il réalisait à l'entraînement quelques jours plus tôt.

Pour participer à cette épreuve sélective – dont il avait publiquement critiqué le principe, – « Seb » Coe avait interrompu un stage de trois semaines en altitude en Suisse. C'est peut-être parce qu'il a couru trop tôt après son retour au niveau de la mer qu'il s'est retrouvé sans force. Il aurait toutefois pu être repêché par le comité de sélection sur 800 mètres, une distance dont il détient toujours le record du monde et sur laquelle il a obtenu la médaille d'argent aux Jeux olympiques de Moscou et de Los Angeles.

Inquiets de son état de méforme, les sept sélectionneurs réunis lundi lui ont finalement préféré Peter Elliott pour défendre avec Cram et McKean les chances britanniques. Confrontés au même problème en 1984, ils avaient fait le choix *inverse : battu par Elliott lors d'une* épreuve officieuse de sélection, Coe avait néanmoins été retenu pour Los Angeles.

D'officieuses, les sélections sont devenues officielles. Les sentiments n'ont plus cours au bord des pistes ; les cœurs ont le battement sec du chronomètre. Sebastian Coe restera dans la légende du demi-fond mondial comme l'un des meilleurs *milers* de tous les temps. L'homme aux huit records du monde ne sera en septembre que le spectateur des exploits de Cram, Elliott, Crabb, McKean, la relève du riche demi-fond britannique. « *Ils connaissent le plus grand honneur qu'on puisse connaître en sport : représenter son pays aux Jeux olympiques* », a simplement commenté le champion. Il parle d'expérience.

J.-J. B.

EN BREF

● **Football : le capitaine du FC Barcelone remis en liberté.** – José Ramon Alexanco Ventosa, trente-deux ans, arrêté à Arnhem (Pays-Bas) le jeudi 4 août et soupçonné de viol par la police néerlandaise, a été remis en liberté lundi. Le juge d'instruction d'Arnhem a estimé qu'il n'était pas coupable du viol d'une employée du centre sportif de Papendal où s'entraîne le FC Barcelone depuis le 24 juillet. Alexanco, marié et père de deux enfants, a porté *trente-quatre fois le maillot* de l'équipe d'Espagne.

● **BOXE : un champion du monde dopé.** – Le Colombien Miguel « Happy » Lora a été reconnu positif lors du contrôle anti-dopage effectué à l'issue du championnat du monde des coq (WBC) qu'il a remporté le 1er août, contre l'Américain Albert Davila. La commission de boxe de la Californie devrait étudier le 19 août le cas de Lora, dont les analyses d'urine ont révélé la présence d'amphétamine et de métaphine.

ARTS

A L'Isle-sur-La-Sorgue

Hélion le Grand

Hommage posthume et rétrospective pour Jean Hélion, et nouvelle occasion de se convaincre de son génie.

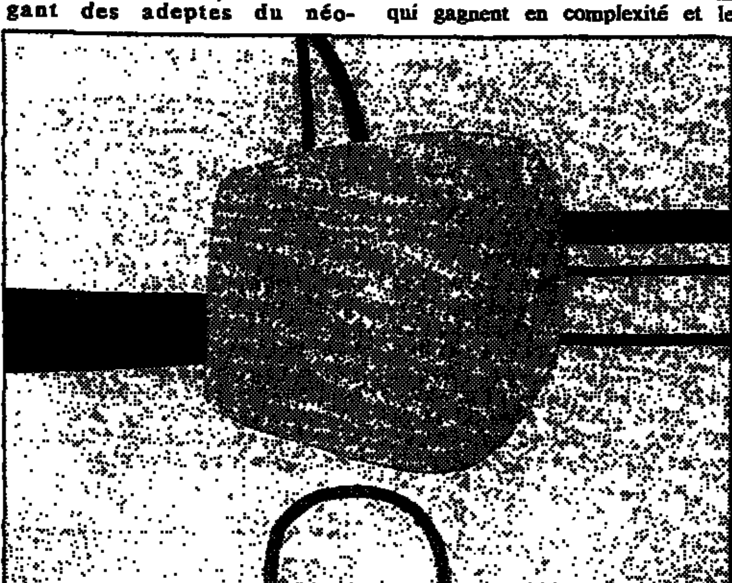
Il n'est ni très nouveau ni très aventureux d'affirmer que Jean Hélion a été, un demi-siècle durant l'un des principaux peintres français, le premier, et l'un des seuls, à s'être rebellé contre les simplismes de l'ère abstraite. On veut croire que depuis la monumentale rétrospective que, après Munich, lui consacra le Musée d'art moderne de la Ville de Paris il y a quatre ans nul ne doute de l'intelligence et de la singularité de son œuvre. On veut le croire malgré la faible place qui lui a été consentie dans les années 50, et l'excellente exposition de L'Isle-sur-la-Sorgue est de celles qui peuvent établir plus fermement encore la gloire de cet irréductible du contre-courant.

A Paris, accrochage et enchaînement des salles suivaient et illustraient l'ordre chronologique. Ils racontaient comment un jeune peintre tout juste issu de l'expressionnisme post-fauve s'était converti à l'abstraction géométrique en 1929, avait donné à cette dernière quelques-uns de ses chefs-d'œuvre et l'avait quittée en 1938, revenu à la figure, qu'il ne renia plus, quoique son style ait encore varié et oscillé entre dépouillement complet et naturalisme méticuleux. De période en période, l'œuvre se décompose commodément selon la manière du moment, tantôt cousine de Léger, tantôt presque à la Courbet, et chaque fois clairement hélionesque, que son originalité soit contenue dans le sujet, la composition volontiers symétrique ou le chromatisme. Cette présentation se justifiait par le souci de faire découvrir une œuvre qu'avait condamnée au demi-succès son indifférence aux engouements abstraits et dont les nouveaux réalistes n'avaient pas su ou voulu reconnaître le réalisme constant.

La notoriété rend désormais obsolète ce soin didactique. A L'Isle-sur-la-Sorgue, on a suivi un parti inverse, celui de rompre le fil du temps et d'alterner des toiles exécutées dans les années 30 et dans les années dites figuratives. Appliquée à un peintre dont l'évolution serait l'unique ou le principal intérêt, cette méthode serait assassine. Appliquée à Hélion, elle révèle magnifiquement sa cohérence et démontre l'unité intime de ce qui paraissait divers et contradictoire. Elle favorise une compréhension sans doute moins historique, et plus esthétique, de cinquante ans de peinture.

L'unité est autant de couleur que d'ambition, de dessin que de sujet, de forme que de fond, et elle est d'abord garantie par le refus radical de dissocier dessin et sujet, forme et fond, manière et matière. On peut s'en apercevoir : l'abstraction selon Hélion ne s'abstrait des objets que pour mieux les comprendre ensuite. Lui-même l'avait dit, en se distingant des adeptes du néo-plasticisme : « *Eux avaient souhaité anéantir ce signe, le réduire à son minimum ; moi, j'ai vu là le début d'un signe neuf qui saisirait le réel.* » Les toiles des années 30, dénommées *Equilibre* ou *Figure*, sous couvert de frontalité, de purisme de la ligne et du carré, s'attachent à déterminer ce que l'on pourrait appeler des compositions-mères, chacune organisée à partir d'une notion descriptive, verticalité, effondrement, dissémination ou regroupement. Découpages géométriques et rapports des tons n'obéissent ni à une métaphysique du primordial et du primaire venue de Mondrian ni à une fantaisie décorative. Ils traitent de l'ordre des choses par allusion. Dans les derniers mois des travaux abstraits, Hélion se risque à réintroduire le volume et le modelé, rendus par le dégradé de la couleur et la perspective linéaire. A ce moment, la revue des moyens s'achève. La révolution a lieu, qui mène Hélion à la description.

Mais la reconquête de la chose figurée vient de plus loin, de si loin qu'il semble qu'Hélion ne l'a délaissée qu'en 1930, dans le feu de sa conversion. Dès 1933 ou 1934, il laisse à l'œil la liberté de croire reconnaître des éléments de portique, des fragments mécaniques ou des angles d'architecte. Comme Léger, qui l'a précédé dans cet exercice de près de vingt ans, et comme le Kupka de 1930, Hélion a compris que la géométrie a moins de valeur en elle-même que comme système de référence à l'industrie, au rouage et à l'hélice. De là des constructions qui gagnent en complexité et le refus de les installer au centre de la toile et de les limiter à sa surface. Hélion suggère une suite de la forme, comme Degas suggérait avant lui la continuité d'un corps ou d'un rideau de scène hors champs. De là encore la prodigieuse élégance des compositions abstraites de 1933, en blanc, gris et rouge, perfection de rythme et de mouvement.



Composition abstraite 1933,
(la toile vient d'être acquise par le Musée d'art moderne de la ville de Paris).

Peintre du social

Ce rythme, ce mouvement, il reste à Hélion à les intégrer à une figuration, elle aussi moderne, elle aussi captivée par la vitesse, les vitrines, les rues et les passants à vélo ; il n'est pas fortuit que la première composition à personnages de 1939 s'intitule *Hommage au cycliste*. Hélion ne conçoit son art que comme une vision du monde. Comme un réalisme si l'on veut, transposé ou littéral selon les motifs.

C'est un second mérite de l'exposition actuelle que de tenter plusieurs arrangements par thèmes et par genres. Il apparaît ainsi qu'Hélion, comme Picasso, adapte le procédé au motif. Certains se prêtent à la géométrisation, cyclistes, hommes au chapeau sans regard ou bustes de fortes femmes blondes. Certains nus, natures mortes, vanités, exigent un surcroît de détails, des couleurs moins outrées, une touche plus tactile, un naturalisme minutieux qui joue avec le trompe-l'œil. D'autres, scènes de rue, lecteurs de journaux, bouchers chargés d'un bœuf écorché, manifestants dans la rue, plus monumentaux, traités dans des formats vastes, trouvent leur plus haut degré d'expression dans une peinture vivement constrastée, posée par gestes puissants selon une composition qui ne cesse de se souvenir des leçons de clarté et de tension des années abstraites.

Expression, a-t-on dit. S'il ne cède rien à la manie de la toile crise de nerfs propre à son époque, Hélion n'en demeure pas moins un peintre à idées et passions, un peintre du *social à sa manière, et du politique* à l'occasion. Ses « journaliers » — lecteurs de quotidien — ont des colères et des lassitudes. Sa *Fille au mannequin* souffre et l'avoue. Son érotisme ne se réduit pas à une simple exaltation de la chair et ses scènes d'amour évoquent autant l'ennui que l'envie. Ses natures mortes ne sont pas de purs assemblages de volumes intéressants. On y sent passer la mémoire des vanités classiques et celle, *plus rarement sensible au* vingtième siècle, des allégories des arts et des sens, toutes corrigées d'ironie.

Le *Quatuor* de 1958 — un quart de potiron, un pain, un violon et un crâne sur des chaises près d'une fenêtre — pourrait bien apparaître comme l'un des chefs-d'œuvre d'Hélion et comme une toile à la hauteur des intérieurs de cuisine et d'atelier de Picasso. On en dirait autant de plusieurs autres, des scènes de masques, d'une vue de l'atelier de la rue Michelet et d'*A Rebours*. L'homme, le peintre peut-être, tient entre ses mains une grenade ouverte dont le symbolisme ne peut ni ne veut passer inaperçu. A gauche, une abstraction claire dans le style des *Equilibres*. A droite, une femme, un modèle, allongée sur un divan dans une pose indiscrète. Contradiction ? Equivalence de la toile abstraite et du nu ? Hésitation du peintre ? Satisfaction de l'amant ?

Dans son carnet, à la date du 5 février 1947, Hélion notait, à propos de la toile, qu'il la jugeait un « *des tableaux les plus complets et plus éclatants qu*'il ait *réalisés* ». Il concluait : « *J'aimerai être juge là-dessus.* » Là-dessus, justement, il ne saurait y avoir incertitude. Hélion a été l'un des meilleurs peintres de son temps.

PHILIPPE DAGEN.

★ Hôtel Donadei de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet, L'Isle-sur-la-Sorgue, jusqu'au 30 octobre.

MUSIQUE

« Don Giovanni » au Festival de Salzbourg

Le laurier de l'éternité

Après avoir enregistré Don Giovanni *Herbert von Karajan dirige à Salzbourg l'opéra de Mozart. Avec une distribution éclatante.*

Herbert von Karajan, qui a tant enregistré dans sa vie, s'était toujours refusé à fixer son interprétation de *Don Giovanni*, qu'il avait pourtant maintes fois dirigé dans les meilleures conditions, notamment à Salzbourg entre 1960 et 1970, par exigence envers lui-même. L'an passé, il s'est enfin décidé à franchir ce pas (1).

Certains ont pensé qu'il était bien tard, et l'on peut regretter en effet que le chef passionné qui mordait dans la vie et la modernité de son époque à si belles dents ne nous ait pas laissé le témoignage du séducteur dans la force de l'âge...

Mais il en est de ce *Don Giovanni*, tel qu'on le voit sur la scène du grand Festspielhaus de Salzbourg, comme des derniers enregistrements de Mozart par Otto Klemperer. Leur lenteur, leur solennité est comme le laurier doré de l'éternité, ouvre un passage vers les profondeurs essentielles, vers les Mères gœthéennes. Elle relie, comme Mozart, le règne des morts à *celui* des vivants.

Souvent, et pas seulement dans l'ouverture ou la scène finale, on sent monter ces ondes frissonnantes, ces coups de sonde (dans le trio des masques par exemple), cet effroi essentiel qui fuse, dans les airs de la sublime Julia Varady (Elvire) en particulier, et à un moindre degré chez Donna Anna (Anna Tomowa-Sintow), plus tassée sur sa confortable douleur...

C'est ce mélange indissoluble de la vie la plus frénétique avec les messages « existentiels », pourrait-on dire, de l'au-delà qui rend unique ce chef-d'œuvre de Mozart. De ce fait, les mouvements de Karajan surprennent, tantôt très lents, comme détachés de l'action contemplée de loin, suspendus à ces bras qui planent comme de grands oiseaux, tantôt très incisifs et dramatiques, pour serrer la vérité d'un caractère, obliger la situation ou le chanteur à révéler ce qu'il ou elle a à dire. Et avec lui la Philharmonique de Vienne s'abreuve toujours aux sources les plus profondes où s'épanouissent de miraculeuses sonorités.

La solennité de l'interprétation s'harmonise aussi avec l'ampleur du lieu ; la salle de Salzbourg avec sa *scène de trente mètres, n'est pas a priori* l'endroit idéal pour jouer un opéra aussi vif et « nerveux ». Les décors géants de Mauro Pagano surprennent également, mais l'on s'y habitue d'autant mieux qu'ils s'agrandissent ou se restreignent, selon le caractère de l'action ou l'intimité des airs, grâce à un jeu virtuose d'immenses cloisons mobiles. Derrière deux ou trois balcons et une colonnade de marbre dignes du Bernin s'ouvre une vaste verrière qui donne sur les toits et les clochers de quelque ville italienne ou sur un somptueux jardin. Cependant, le Commandeur fera table rase de tout mobilier terrestre à son arrivée, escorté seulement par les planètes et la Voie lactée, excusez du peu.

Rien d'extravagant dans la mise en scène de Michael Hampe : le public en ce lieu ne l'apprécierait pas. Malgré l'ampleur des décors et de la direction musicale, les déplacements un peu emphatiques que cela nécessite, l'action garde sa rigueur et sa vie, grâce à des chanteurs chevronnés rompus à toutes les circonstances.

Distribution de rêve

Signalons cependant cette curiosité « psychanalytique » au début : Anna tient la dragée haute à Giovanni en brandissant ostensiblement la clé de la porte d'entrée ; mais dès qu'il a pris cette clé, elle s'abandonne entre ses bras, ce qui explique amplement ses remords pesants et le délai qu'elle demande à Ottavio ; on la verra plusieurs fois pleurant auprès du cercueil (trop petit) du Commandeur, ou prostrée devant un candélabre funèbre.

Distribution de rêve pour cette apothéose du vieux maître, qui viendra saluer difficilement du bord des coulisses : Samuel Ramey, (Don Giovanni), c'est la noblesse dans le crime, la corruption dans la grandeur. Ferruccio Furlanetto ne manque jamais de montrer qu'il a lui aussi les qualités d'un « padron dissoluto », dans un tout autre caractère, et dessine un Leporello au second degré,malin, moqueur, qui ne se prend guère au sérieux, d'un style très neuf.

Un Commandeur de luxe : Paata Burchuladze, avec cette voix de bronze qui sonne pour l'éternité comme le glas. Et puis le plus suave, respectueux, discret des Ottavio, qui esquive les sous-entendus désagréables du rôle, John Aler, à la voix de satin, au phrasé si raffiné qu'on le suit dans tous ses détours, tandis qu'Alexander Malta donne un portrait savoureux d'un Masetto très mûr, désabusé d'avance, mais encore capable de flanquer une balle de mousquet à Leporello.

Chez les dames, l'exquise Kathleen Battle a une voix presque trop limpide et douce pour une rude gaillarde, une « mijaurée », si irrésistible soit-elle, comme Zerline. Je reste allergique à la voix d'Anna *Tomowa-Sintow, dont le timbre* n'arrive pas à se fixer, bouge sans cesse, sature tout l'espace ambiant, multiplie les ports de voix et brouille la ligne mozartienne, exactement à l'opposé de Julia Varady, d'une aisance fabuleuse dans les phrasés les plus difficiles, voix jaillie de l'être comme un javelot infaillible qui va au cœur de l'émotion.

Voilà bien des raisons qui rendront inoubliables le *Don Giovanni* de Karajan.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 10, 16, 19, 22 et 26 août (à 18 heures).

(1) Trois microsillons, cassettes ou compacts, DG 419 172. Même distribution qu'à Salzbourg, mais avec la Philarmonique de Berlin.

Steinlen au Musée de l'affiche

L'homme double

La rétrospective Steinlen organisée par le Musée de l'affiche (soixante-treize affiches) est un voyage ambigu au double pays de la réclame et de l'engagement.

Théophile-Alexandre Steinlen, fils d'un fonctionnaire des postes de Lausanne, s'installe à Paris en 1881 où il travaille d'abord chez un fabricant de toile de coton. C'est une grippe miraculeuse qui le sortira de son anonymat. En effet, il rencontre le médecin Willette, frère d'Adolphe, qui l'introduit dans la petite troupe du Chat noir, composée des membres du défunt club des Hydropathes du Quartier Latin : Emile Goudeau, Jean Richepin, Jules Gouy. « Imaginer », il va bientôt collaborer au Mirliton d'Aristide Bruant, illustrer les romans de rue (*le Soliloque pauvre*, de Jehan Rictus), croquer la gouaille parisienne dans des livrets de chansons signés Albert Pujol : *Pochardiana, Douce ivresse*.

Steinlen, qui fréquente Valloton, Caran d'Ache, Toulouse-Lautrec, ne rejoint le mouvement (l'affiche dite artistique, magnifiée, dès 1891, par Bonnard avec sa « France-Champagne ») qu'en 1893. L'art de la caricature s'étoffe, s'assouplit, sans perdre sa nervosité, à travers *Mothu et Doria* et, plus tard, *le Lait de la Vingeanne* ou les motocycles Comiot, une affiche tirée à dix mille exemplaires. Le délié de la lettre manuscrite s'harmonise au dessin. Steinlen informe en couleur, s'adonne généreusement aux fresques de papier (la rue, le boulevard) qu'animent blanchisseuses, ouvriers à casquette, bourgeois ventrus, cocottes empanachés. L'acuité se précise avec le temps : Steinlen, qui s'entiche, du bout de son pinceau, de ceux qu'il appelle les « en dehors », participera, comme Signac, Valotton, Camille Pissaro, au journal anarchiste *le Temps nouveau*, illustrera la couverture d' *Evolution et Révolution*.

Il dénoncera la misère des petits forçats fugueurs (*le Coupable*, de François Coppée). Il obtiendra l'autorisation de monter au front, accompagné de Courteline. Pendant cette période, on voit le trait durcir les visages, tordre les mains, vider les regards des *Belges qui ont faim*, des familles recroquevillées frileusement autour d'un maigre baluchon.

En montrant une œuvre nourrie de rencontres, de choses vues, l'exposition révèle un double personnage : l'Helvète rousseauiste du début du siècle, tantôt amoureux de la nature et de la douceur familiale, séduit par les enfants aux cheveux d'or et les bustes appétissants ; de l'autre côté, il y a le spectateur de l'injustice, militant tenté par la révolte. Une lithographie réalisée en 1898, et qui lui vaudra une méchante critique, illustre brillamment la lutte interne de Steinlen, romancée par un certain Georges Ohnet : « *Une affreuse canaille, un roi de pacotille, roi de Paris, frelaté, morne et sinistre, (...) s'oppose à un jeune sculpteur socialiste; symbole du Paris laborieux, brave et sain, qui est le vrai cerveau de la France, le Paris de la sagesse et de l'intelligence, de l'économie, le Paris qui combat, souffre et meurt.* »

LAURENCE BENAIM.

★ Exposition Steinlen, jusqu'au 12 septembre, Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis, 75010 Paris.

A lire : *Steinlen affichiste*. Rejane Bargiel et Christophe Zagrodzki. Editions Grand Pont.

La Biennale de Limoges

Les émaux dans tous leurs états

Sous le titre général « Limoges An Feu », la Biennale internationale de l'émail joue cette année, pour sa neuvième édition, la montée en puissance : un ensemble de sept expositions éclatées dans la ville.

La Biennale de l'émail proprement dite rassemble cent trente-trois pièces de quatre-vingts artistes, venus de dix-sept pays, autour des deux tendances contradictoires : maîtriser absolument le dessin, la couleur et la cuisson (c'est la tradition de la Renaissance), ou, au contraire, jouer la « part du feu », laisser faire les hasards de la cuisson, obtenir ce que ne pourront jamais permettre les autres arts plastiques.

D'un ensemble hétérogène, qui n'évite pas toujours les bricolages besogneux, se détachent deux pays : l'URSS (quinze exposants), les meilleures pièces présentées perpétuent l'inspiration constructiviste (Katrin Amos, Galina Selezueva) ; les Etats-Unis (six exposants), qui se réfèrent volontiers à Andy Wahrol (Josianne Trageser).

La qualité des pièces, l'estampille (Christel Duban, Gilbert Lachaniette, Pecaud), prouvent que l'émail de Limoges ne mérite plus sa routinière réputation.

Trois autres expositions complètent cette approche : « Bijoux d'émail » (Belgique, France, Grande-Bretagne, RFA, URSS, Etats-Unis), « Les émaux russes des dix-huitième et dix-neuvième siècles (collections du Musée de l'Ermitage de Leningrad) et un hommage à un artiste qui méritait d'être sorti de l'oubli, le Limougeaud Léon Jouhaud (1874-1950), dont l'exposition, présentée par la direction régionale des affaires culturelles, prouve qu'il a joué un rôle comparable à celui de Jean Lurçat pour la tapisserie.

L'ouverture promise vers les autres arts du feu est assurée par plusieurs expositions : « Création verre » (Belgique, France, Guinée, Italie, Japon, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, USA), « Création porcelaine » (quinze pays, parmi lesquels le Japon, la Corée et les Etats-Unis). Une dernière présentation est enfin consacrée au travail du cuivre, la dinanderie.

GEORGES CHATAIN.

★ « Limoges An Feu », jusqu'au 31 août. Contact Limoges, 19, place de la République. Tél. : 55-34-58-27. Paris : 42-62-67-73.

VARIÉTÉS

Les réactions au Canada après la mort de Félix Leclerc

« Le nationalisme d'un géant »

« *En novembre, nous avons perdu le père, voilà maintenant que nous perdons le grand-père.* » Le chanteur Claude Leveillée résume ainsi ce que les Québécois ont unanimement ressenti en apprenant le décès de Félix Leclerc. Huit mois après la disparition brutale de René Lévesque — le fondateur du Parti québécois devenu premier ministre entre 1976 et 1985, — la seule province à majorité francophone du Canada se sent de nouveau orpheline.

Durant toute la journée, les témoignages ont afflué de toutes parts. Les uns ont salué le « *chantre de l'indépendance* », les autres se sont inclinés devant « *Dieu le père de la chanson québécoise* ».

Ses anciens adversaires idéologiques n'ont pas été les derniers à lui rendre hommage. « *Le Canada a perdu un de ses plus grands poètes. Comme tous les Québécois, j'ai souvent été remué par les accents qu'il a fait jaillir de notre histoire et qui résonneront dans notre patrimoine* », a déclaré le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, né et élevé sur la rive nord du Saint-Laurent. « *Le nationalisme de ce géant a permis de sensibiliser beaucoup de Québécois à leur avenir* », a reconnu le premier ministre libéral du Québec, M. Robert Bourassa.

Beaucoup se souviennent aussi que Félix Leclerc a, le premier, décrit « *l'âme de son peuple qui gagne et qui perd, qui tombe et se relève* » aux lointains cousins français, avant même d'être reconnu chez lui. « *J'ai souvent une pensée pour la France, c'est la plus vieille amie que j'ai sur terre, mais on se regarde toujours comme deux jeunes* », écrivait, en janvier dernier, le poète au consul de France à Québec.

Depuis son village côtier de Natashquan, Gilles Vigneault, très ému, a insisté sur le dernier combat de son « *ami* » et « *collègue de travail* », qu'il a mené jusqu'à sa mort : la défense inlassable de la langue française, à l'heure où Montréal, se laisse de plus en plus séduire par le bilinguisme anglais-français. Les indépendantistes purs et durs, qui ne sont plus légion depuis l'échec du référendum de 1980 sur la souveraineté-association du Québec avec le reste du Canada, espèrent que la disparition de Félix Leclerc « *rappelera le peuple à ses devoirs* » et lui fournira l'occasion de réfléchir à son avenir sur le continent nord-américain.

MARTINE JACOT.

Culture

CINÉMA

« Randonnée pour un tueur », de Roger Spottiswood

Sydney Poitier chez Davy Crockett

Un agent du FBI, noir, se fait remarquer en poursuivant un tueur cynique dans les neiges de la frontière canadienne.

Un bijoutier est intercepté par les agents du FBI au moment où il s'en va chez lui, muni d'un sac de diamants. *Chez lui, sa femme est tenue* en otage par un individu mystérieux, habile au point de déjouer tous les pièges, cruel au point d'abattre la bonne d'abord, puis la femme du bijoutier d'une balle dans l'œil une fois qu'il a récupéré le butin. Double échec pour l'agent du FBI, Sidney Poitier, qui légèrement empâté, a toujours belle allure et n'accuse pas ses soixante-cinq ans.

Dans *Randonnée pour un tueur*, de Roger Spottiswood, il est certainement moins âgé, car il va être soumis à de dures épreuves physiques. Mais auparavant, à l'aise sur son terrain, il dirige brillamment les opérations parmi les ordinateurs, les téléphones de campagne, les projecteurs, qui illuminent brusquement d'une lumière blanche la maison de l'otage, les va-et-vient des uniformes, les fusils pointés, les agrandissements des vidéos retraçant au ralenti les étapes de cette opération... Tout ce folklore si spectaculaire, *filmé sec et efficace, sans un* moment de répit, malheureusement noyé dans une musique grondante, qui doublonne désespérément le moindre effet.

La suite se gâte encore, la musique ne cesse pas. Le tueur, dont on *ne sait toujours rien, tente de fuir au* Canada, et se mêle à une bande de bourgeois qui s'offrent des sensations fortes en chantant Davy Crockett tout en parcourant à pied montagnes et cascades, *splendides mais* dangereuses, neigeuses, désertiques. Comment le tueur finit par se démasquer, comment Sydney Poitier, guidé par Tom Berenger, *méconnaissable en rude paysan taciturne*, oublie ses habitudes citadines et grimpe en cordée, comment ils se réchauffent l'un à l'autre dans un trou de neige, comment ils se sauvent l'un l'autre la vie... C'est toute l'histoire, et ce n'est pas grand-chose.

Les scénaristes d'Hollywood ont fait *grève pendant cent cinquante* jours. A voir leurs derniers films, ils souffraient de malaise depuis bien plus longtemps. Ceux qui ont travaillé avec Roger Spottiswood ont hésité entre le polar d'action bien classique et la randonnée initiatique bourrée de symboles, entre le gag *bien convenu et le lyrisme délirant* façon *Délivrance*. Sur ce dernier point, ils se sont trompés de metteur en scène. De toute façon, ils n'ont pas songé une minute aux personnages. On en a rarement vu d'aussi schématiques et transparents, même dans les pires feuilletons pour ados paresseux. Les acteurs n'y croient pas, nous non plus. On pourrait juste voir *Randonnée pour un tueur* en version concentrée, qui donnerait un épisode de cinquante minutes, y *compris la publicité. Il y a d'ailleurs* des noirs, comme pour réserver la place du spot.

COLETTE GODARD.

FESTIVAL

Dix-huit nations représentées

Tout le folklore à Confolens

Parce qu'il croit à l'amitié entre les peuples, le pharmacien d'un petite sous-préfecture limousine a fait de son festival de folklore une institution où 300 000 fidèles sont attendus.

Mais qu'est-ce qui fait courir les *gens à Confolens ? Le* folklore, bien sûr. Confolens, on ne connaît guère une fois passé la Charente ou la Vienne. *Mais en deçà, sur les rives* du Goire, même le plus rétif à la chose folklorique ne peut ignorer l'existence de la petite sous-préfecture de 3 500 habitants et son action trentenaire en direction des arts et traditions populaires.

A Confolens, le festival, c'est une *affaire de famille en quelque sorte*, où chacun, équipe d'animation, élus politiques, commerçants, a son mot à dire et son rôle à jouer. Chaque année viennent y piétiner entre 200 000 et 300 000 fêlés de danse folklorique. Confolens est devenu une institution, le passage obligé de celui qui aime voir les jupes brésiliennes s'envoler sur le Pont-Vieux et entendre le violon tzigane le soir au coin de la Fontorse, la plus célèbre fontaine confolentaise.

Comme Avignon avait ses papes, Confolens a aussi son *pontifex maximum*, Henri Coursaget, le pharmacien du bourg. L'âme du festival, c'est lui. Doux rêveur qui croit vraiment que durant dix jours, le folklore efface les *inégalités* et chasse les nuages sombres qui s'accumulaient de Santiago-du-Chili à Johannesburg en passant par Phnom-Penh ou Belfast.

Malgré sa mégalomanie touchante (Henri Coursaget n'avait-il pas annoncé il y a quelque temps la venue sur terre confolentaise de Reagan et de Gorbatchev ?), l'homme réussit le tour de force de mettre sur pied, avec une équipe hyper-rodée et très motivée, une manifestation sans doute unique en *son genre. Avec un budget d'environ* 3,5 millions de francs (pratiquement autofinancé à 100 %), le festival 88 propose un *plateau* de dix-huit nations et mille neuf cents danseurs et musiciens. Avec en prime la présence de Juliette Gréco, marraine de la manifestation.

Temps fort du festival 1988 : la soirée du 13 août consacrée à la danse avec une chorégraphie basque qui mettra en scène deux cents danseurs tant espagnols que français. Et comme les Basques savent vivre, ils *arrivent en terre charentaise* avec six cars de supporters, un curé et des kilos de sardines fraîches. Henri Coursaget a également mis sur pied une soirée « blanche et noire » (14 août) durant laquelle évolueront, au nom de la lutte contre le racisme et le colonialisme, des troupes du Congo, du Honduras, de Guyane et d'Haïti. Confolens consacrera ainsi pour la première fois une *journée entière à la musique* (11 août) avec des prestations de dizaines de ménétriers et de musiciens « routiniers » du centre de la France. Et puis, Confolens ne serait pas Confolens sans sa vie nocturne plutôt délirante, ses fontaines de sangria et ses frites-merguez.

PATRICK SERVANT.

★ Festival de Confolens (Charente), jusqu'au 16 août. Renseignements : pavillon du festival, tél. : 45-84-00-77. Réservation des places, tél. : 45-84-12-12.

DIGRESSIONS, *par Bernard Frank*

Les mémoires d'une femme de chambre

1 *La rivale de la Révolution !*

La Révolution, dont on va fêter le bicentenaire, a une rivale redoutable ces derniers mois en la personne de Marie-Antoinette. Depuis que la malheureuse a été guillotinée, je ne l'ai jamais connue aussi populaire. S'il y *avait un hit-parade des premières dames de* France, c'est « l'Autrichienne » qui arriverait en tête, suivie peut-être par « Tante Yvonne ». A moins d'avoir envie de passer pour un goujat, ne vous avisez pas, lors d'un dîner, à répéter quelques-uns des reproches les plus doux qui lui ont été adressés quand elle avait toute sa tête.

On s'en fiche qu'elle ait été frivole, insouciante, dépensière, qu'elle n'ait pas plus aimé les livres que les tableaux, qu'elle ait perdu la royauté par ses absurdes conseils et sa coterie de têtes de linotte, n'a-t-elle pas assez payé ? Dans les dernières années, n'a-t-elle pas été d'un courage et d'une dignité admirables ? Vous risqueriez même un mauvais parti, *oui la paire de claques, si vous parliez de ses* amants. D'abord elle n'en a pas eu. Les historiens sont presque tous d'accord. Et puis qu'en savez-vous, et en quoi ça vous regarde ? Et si elle en avait eu, la belle affaire en vérité ! Pour être reine, on n'en est pas moins une femme. Autant dire que les *Mémoires* de Mme Campan, première femme de chambre de *Marie-Antoinette, que le Mercure de France* vient de rééditer (pour 140 F) dans sa collection « Le temps retrouvé », *créée par Jacques Brosse pour nous consoler* du temps perdu auprès de maintes nouveautés, tombent à pic. Ces *Mémoires* sont présentés avec tendresse par Jean Chalon, orfèvre en dames célèbres et en Marie-Antoinette en particulier. Les notes sont établies par Carlos de Angulo, qui sait reprendre quand il le faut Mme Campan, qui a ses bêtes *noires et qui voit rouge quand il s'agit, par* exemple, de l'abbé de Vermond, *bibliothécaire* du collège des Quatre-Nations (collège Mazarin), *qui, sur recommandation de Loménie de* Brienne à Choiseul, fut envoyé à la cour de Vienne pour enseigner le français et la France à la future reine, et restera jusqu'à la fin son conseiller.

On peut voir Mme Campan en couverture du livre, enfin un détail, dans une huile sur toile qui date de 1801 et qui est de Marie-Eléonore de Godefroy. *Pour l'original du tableau, il vaut* mieux se rendre à la maison d'éducation de la Légion d'honneur. Au naturel, c'est une *impression, Mme Campan m'aurait profondément* agacé : une pipelette avisée d'une grande vivacité d'esprit qui juge son monde au premier coup d'œil, sincèrement dévouée à sa reine et qui ne perd jamais le nord. Mais ses *Mémoires* sont d'un commerce parfait, et c'est tout ce qu'on lui demande à cette première femme de chambre de Marie-Antoinette !

C'est l'avantage des écrivains sur les humains : on les lit quand on veut, et quand ils sont bons, on ne s'occupe pas du reste. Le drôle, c'est quand ils sont bons, on a envie de *s'occuper du reste. Et puisque c'est le cas de* Mme Campan, disons que Jeanne, Louise, Henriette Genest (certains écrivent Genet avec ou sans accent) est née à Paris le 2 octobre 1752 (elle avait donc trois ans de plus que la *reine), que son père était premier commis* au ministère des affaires étrangères, qu'elle était douée pour les langues (l'anglais, l'italien), qu'à l'âge de seize ans – *« J'avais alors quinze ans... »*, dit-elle dans un texte que l'on trouve dans l'édition originale des *Mémoires* (1822), se rajeunissant d'un an, ce qui est tout naturel – elle fut lectrice d'Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise, les filles de *Louis XV. Jean Chalon raconte qu'elle lisait* jusqu'à cinq heures par jour et que Mme Louise *« me préparait de l'eau sucrée, la plaçait auprès de moi, et s'excusait de me faire lire aussi longtemps... »*.

C'est chez Mesdames que Marie-Antoinette rencontre sa future femme de chambre jouant de la harpe. Henriette épouse en 1770 François Campan, qui cumulait les hautes fonctions de maître de la garde-robe de Madame la comtesse d'Artois et d'officier de la chambre de Madame la dauphine.

Chez les Campan, c'était une tradition puis*que son père était lui-même maître de la* garde-robe de Mme Adélaïde de Fance. Le ménage Campan eut un fils, Henri, en 1784, qui mourut quelques années après la chute de l'Empire. A dire vrai, Mme Campan était trop exclusivement attachée au service de la reine pour que son mariage l'occupât beaucoup, et M. Campan, de par ses fonctions, avait un peu *trop pris goût aux jupons*.

Les Campan se séparèrent (de biens) en 1790. Après le 9 thermidor, Mme Campan, sans désemparer, fonda un pensionnat de jeunes filles très comme il faut : l'Institution nationale de Saint-Germain-en-Laye. *Madame Figaro* aurait certainement fait un superbe reportage en couleurs de plusieurs pages avec *Eric Neuhoff comme envoyé spécial. Hortense* de Beauharnais, dont Simone Gallimard publiera un jour les mémoires dans « Le temps retrouvé », y séjourna. Mme Campan et Napoléon ne pouvaient s'entendre que comme larrons en foire. Deux personnes qui avaient autant le culte de l'énergie et le sens de la discipline...

Napoléon, je le jurerais, vit tout de suite que Mme Campan serait la tenancière idéale pour s'occuper d'une maison de redressement un peu particulière. Il s'agirait de donner des leçons de maintien et d'ancien régime aux femmes, aux filles de ses généraux, de ses grand commis, de ceux qui allaient former la nouvelle société et qui étaient encore tout crottés par la *Révolution. En 1807, il la nomma directrice de la* Maison impériale Napoléon à Ecouen (c'est-à-dire la maison *d'éducation de la Légion d'honneur). L'ennui*, c'est que le château d'Ecouen appartenait au prince de Condé. Ce détail fit le malheur de Mme Campan et notre bonheur. A la chute de l'Empire, elle perd non seulement son fils mais aussi son château. Et presque sa réputation. La duchesse d'Angoulême (la fille de Marie-Antoinette) et les ultras ne lui pardonnaient pas, en effet, sa collaboration avec ce Buonaparte. D'avoir livré les secrets de famille, de bon ton, à des rustres.

Mme Campan directrice de la Maison impériale, c'était la légitimité qui s'inclinait devant l'usurpateur. De fil en aiguille, cette péronnelle n'aurait-elle pas trahi le couple royal lors de sa fuite à Varenne ? C'en est trop, Mme Campan *étouffe. Elle écrira ses Mémoires. Elle rétablira* la vérité. Elle qui était la seule personne instruite du chagrin de sa maîtresse, oser la calomnier d'aussi vilaine façon... Elle se fera pour la circonstance délivrer un certificat de *bonne conduite*, de *« résistance » par la* personne la plus qualifiée pour le faire, la duchesse de Tourzel, l'ancienne gouvernante des enfants de France. *Elle meurt* en 1822 dans sa soixante-dixième année.

2 *Troublant négligé*

Je ne vous parlerai que du livre premier des *Mémoires* (il y en a deux et une brève conclusion), qui se termine lugubrement sur la mort du premier dauphin. On connaît le goût de la *reine pour la princesse de Lamballe, qui devint* la surintendante de sa maison, charge qui n'existait plus depuis longtemps et que la reine rétablit pour se l'attacher. Puis sa liaison très vive pour la comtesse Jules de Polignac, qui n'était pas riche avant l'intérêt qu'elle lui inspira. La comtesse joua de cette pauvreté à merveille. C'est là où j'admire Mme Campan *dans sa façon de nous dire ce que la comtesse* Jules avait pour plaire à une personne telle que la reine : *« Elle n'avait que de l'esprit naturel, point de prétentions, point de savoir affecté* (...). *Elle n'aimait pas la parure, on la voyait presque toujours dans un négligé, recherché seulement par la fraîcheur et le bon goût de ses vêtements ; rien n'avait l'air d'être placé sur elle avec apprêt, ni même avec soin. »* Ce *« rien n'avait l'air d'être placé sur elle »* nous donne pour la petite comtesse les yeux de Marie-Antoinette ! Et puis son rire que l'on entend encore lorsque son ambitieuse belle-sœur, la comtesse Diane, l'invite à lire *l'Iliade* et *l'Odyssée*. Oh ! Elle connaît le poète grec et s'en tient à ces mots :

Homère était aveugle et jouait du hautbois

La reine, ajoute Mme Campan, trouvait ce genre d'esprit très fort de son goût. Nous aussi, et nous comprenons que la reine ait contracté l'habitude de passer une partie de *ses journées – au diable le protocole ! –* chez celle qui était devenue par ses soins la duchesse de Polignac. Mme Campan voit très bien les choses sur tout. *Ainsi lorsqu'elle saisit* l'importance et les méfaits d'admettre une marchande de modes dans l'intérieur de la reine. C'est la duchesse de Chartres (future duchesse d'Orléans) qui introduisit Mlle Bertin auprès de *Marie-Antoinette, « en dépit de l'usage qui en éloignait sans exception toutes les personnes de sa classe »*. La reine, qui *n'avait développé jusqu'ici qu'un goût fort* simple pour sa toilette, commença à en faire une occupation principale. On se dit que cette inoffensive Mlle Bertin, cette marchande de mode avisée, joue un peu dans la vie de Marie-Antoinette le rôle de Lheureux (1) dans celle de Madame Bovary. Et c'est vrai qu'il y a trop de Lheureux dans la vie de cette reine, *tandis que Louis XVI, docteur Bovary, s'occupait* de ses serrures, poussant de temps à autre ses fameux coup de boutoir.

3 *Figaro-par-ci, Figaro-par-là*

Passe *encore Mlle Bertin ! Quoique* les toilettes de la reine, mille fois renouvelées, fussent naturellement imitées par toutes les femmes un peu à la mode, au grand dam des maris : *« Quelques étourdies contractèrent des dettes* (...) *et le bruit général fut que la reine ruinerait toutes les dames françaises. »* Mais il y eut l'affaire du coiffeur bien plus grave que l'affaire du collier. L'usage, jusqu'ici, interdisait à tout figaro qui avait coupé les cheveux de la reine d'aller exercer ses ciseaux ailleurs. Avec Marie-Antoinette, tout change. *« Elle voulut aussi se servir du coiffeur qui avait à Paris le plus de vogue. »* Et, craignant qu'il ne perdît la main *« en cessant de pratiquer son état, elle voulut qu'il continuât à servir plusieurs femmes de la cour et de Paris. »* Mme Campan est formelle : *« Ce qui multiplie les occasions de connaître les détails de l'intérieur et souvent de les dénaturer. »* Le *Figaro* de Beaumarchais n'était déjà pas assez *pour ébranler le trône, il fallait que la reine y* ajoutât le sien !

(1) Lheureux : petit négociant en nouveautés. En définitive, un vil usurier.

JAZZ

Christian Escoudé à Marciac

Christian Escoudé, comme René Urtreger ou M. Johny Griffin, est un de ces musiciens qui ne transigent pas sur l'essence du jazz. Aucun état d'âme, aucun souci des modes. C'est ainsi, il n'y a rien à faire. Depuis une vingtaine d'années, le gitan d'Angoulême suit son étoile, qui le conduit tantôt auprès de John McLaughlin, tantôt auprès de Martial Solal, avec Charlie Haden comme avec Didier Lockwood, simplement armé d'une sorte de vérité pour la guitare.

Ce n'est pas pour rien qu'il a commencé de se faire connaître en remplaçant René Thomas dans le trio d'Eddy Louiss. Avec ces gens-là, on ne triche pas. Guitariste gitan, il n'a même pas cherché à exploiter le filon manouche de Django. S'il joue avec Boulou Ferré, Babick Reinhardt, *il rend hommage, bien* entendu, au maître des roulottes, mais en passant : comme il interprète une composition de Parker ou de Sonny Rollins.

C'est dans la modulation harmonique que Christian Escoudé excelle, *dans ce jeu d'invention précise* et raffinée où la vitesse n'apparaît pas de simpe convention. Chez lui, l'expression, enracinée au plus profond, se libère dans l'instant. Selon les règles non écrites du jazz et selon une sensibilité brute, comme offerte, dégagée de toute histoire à l'heure du jeu.

Au dernier Festival d'Antibes, il l'a manifestée avec cette aisance *douloureuse qui le ferait jouer* jusqu'aux petites heures. En compagnie du même trio (Jean-Marie Pilc au piano et les frères Martin), il est au programme de Marciac : après la pinède, la Gascogne.

★ Jazz in Marciac (Gers), jusqu'au 14 août. Tél. : 62-09-31-98.

COMMUNICATION

M. Maxwell européanise son groupe MCC

En prévision du grand marché européen de 1992, M. Robert Maxwell réorganise son groupe multimédias MCC (Maxwell Communications Corporation). Jusqu'à présent, comme en atteste son dernier rapport annuel, MCC était contrôlé en dernier ressort par la Fondation Maxwell, située au Liechtenstein, et dont les comptes ont toujours été protégés par le plus grand secret. Or, voilà *que cette dernière vient* de vendre 21,9 % des actions de MCC (elle ne détient plus, directement ou par ses *filiales*, que *30,1* % de MCC) à Headington Investments et certaines de ses filiales, toutes *sociétés britanniques contrôlées par* M. Maxwell et sa famille. MCC pourra ainsi faire valoir son caractère majoritairement communautaire, un atout important en cas d'opérations sur des sociétés de communication, comme l'a montré récemment la polémique soulevée autour du rachat des *Echos* par le groupe Pearson, soupçonné de passer sous la coupe de M. Rupert Murdoch. Ce *dernier*, grand rival de M. Maxwell sur tous les fronts, a en effet adopté la citoyenneté des *Etats-Unis* pour pouvoir investir comme il l'entendait sur le marché américain de la communication.

Hachette met en vente le siège des NMPP

La direction des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) a informé son personnel au cours *d'un comité d'entreprise* le 5 août d'un *« projet de vente »* du siège social, rue Réaumur à Paris (*nos dernières éditions du 9 août*). Le groupe Hachette, propriétaire des murs et aussi, à 49 %, des NMPP, étudie en effet depuis quelques mois la vente de l'immeuble. Une vente qui pourrait rapporter entre 700 millions et un 1 milliard de francs au groupe de M. Jean-Luc Lagardère.

Le patron d'Hachette avait indiqué en avril dernier son intention de *« réaliser des actifs lourds et dormants »* pour reconstituer la capacité d'investissements du groupe, entamée par les récents achats de *Diamantis et Grolier aux Etats-Unis*. Les NMPP, qui distribuent une grande partie de la presse française et étrangère sont installées depuis leur création en 1947 au 111-119 de la rue Réaumur, en plein centre de ce qui était alors le « quartier de la presse ».

La régie publicitaire de la 5 se constitue en SA

Le service commercial qui assurait la régie publicitaire de la 5 depuis sa création vient d'adopter le statut juridique de société anonyme intitulée *Régie Cinq*. M. Antoine Verdier, qui était à la tête de ce service depuis mai 1987, devient président-directeur général de Régie Cinq, M. Antoine Boiteux, directeur commercial depuis le mois d'août 1987, est nommé directeur général, tandis que M. Angelo Codinioni, directeur délégué adjoint de la 5, sera vice-PDG.

Filiale à 100 % de la chaîne, Régie Cinq a pour objet *« toutes activités de régie publicitaire, de ventes d'espaces, ainsi que toutes opérations relatives au sponsoring et à la publicité en général sous toutes formes et sur tous supports »*.

● **Grève à FR 3-Corse.** – Un mouvement de grève du personnel de FR 3-Corse a empêché, le lundi 8 août, la diffusion du journal régional, qui a été remplacé par celui de FR 3-Marseille. *Cet arrêt de travail* visait à protester contre le non-renouvellement des contrats à durée déterminée de deux journalistes de la station et l'embauche parallèle d'une nouvelle journaliste. Il constituait également, selon les syndicats SNJ (Syndicat national des journalistes) et STC (Syndicat des travailleurs corses), qui ont appelé à la grève, un avertissement à la direction de la chaîne et aux autorités.

Spectacles

théâtre

Les autres salles

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). ◇ Les Cahiers tango : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). ◇ *Voltaire's Folies* : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). *Monsieur Masure* : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. *Le Petit Prince* : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. ◇ Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Frio-Frac : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 21 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Mathieu : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

Les concerts

AUDITORIUM DES HALLES. Quatuor Bomsel. 19 h. Œuvres de Haydn, Arriaga, Mozart. Dans le cadre du *Festival estival de Paris*.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Philharmonie de chambre. 18 h 30, 21 h. Dir. Roland Douatte, Rodesco (violon), Coles (flûte), Pecot-Douatte (clavecin). Œuvres de Bach.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Jean-Jacques Wiederker. 21 h. G. Fumet (fl.), A. Wiederker (violon). Œuvres de Bach, Albinoni, Barber, Pachelbel. Dans le cadre du Festival musique en l'île.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ars antiqua de Paris, jusqu'au 22 septembre, 19 h 15, 21 h 15. Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psaltérion).

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Prix de beauté (1930), d'Augusto Genina, 16 h ; Casbags (1940, v.o.), de Marcel Vanel, 19 h ; Steamboat Round the Bend (1935, v.o.), de John Ford, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

Si vous avez manqué le début : la Troisième République : A la Varenne (1933), la Belle équipe (1936) de Julien Duvivier, 14 h 30 ; Paris-banlieue : Un dimanche à Colombes (1971) de P. Willemiln, Smash en direct (1961) de l'Equipe des caméras associées, Orly sur Seine (1962) de P. Zimmer, Une partie de campagne (1936-1946) de Jean Renoir, 16 h 30 ; Paris-banlieue : Antoine chante les Elucubrations (1966) de A. Brunet, Aubervilliers (1945) de E. Lotar, la Ville bidon (1975) de Jacques Baratier, 18 h 30 ; Paris, Mai 68 : Mikono (1978) de J.-M. Humeau, La dialectique peut-elle casser des briques ? (1973) de G. Cohen, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AMERICAN NINJA (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *UGC Maillot*, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BLOODSPORT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *Fauvette Bis*, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BLUE-JEAN COP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CAN'T BUY ME LOVE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CÉRÉMONIE D'AMOUR (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CRITTERS 2 (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ;

Mardi 9 août

Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; *Gaumont Alésia*, 14e (43-27-84-50).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ET SI ON LE GARDAIT ? (A., v.o.) : UGC Biarritz, *8e (45-62-20-40) ; v.f.* : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet *Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC* Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; *George V, 8e* (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA LÉGENDE DU LAGON (Nouvelle *Zélande*, v.f.) : *Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MÈRE TERESA *(Brit., v.o.) : Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Gaumont Opéra, *2e (47-42-60-33) ; Miramar*, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MISTER DYNAMITE (Hong Kong, v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

RETOUR DE FLAMME (*) (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TEMPS DU DESTIN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83)* ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN ÉTÉ A PARIS (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

VICES ET CAPRICES (**) (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE ***TRANQUILLE*** *(Fr.) : Forum Arc-en-*Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

A BOUT PORTANT (**) (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMÉRIQUE INTERDITE (**) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

AMORE (It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, *v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas)*, 5e (46-33-86-86).

ANGEL II : LA VENGEANCE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CLASS 84 (**) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : *Accatone* (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE DERNIER TANGO A PARIS (**) (Fr.-It., v.f.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Sept *Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

EXTRÊME PRÉJUDICE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA HORDE DES SALOPARDS (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

INSIDE DAISY CLOVER (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MANHATTAN (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

METROPOLIS (All., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

MISSION (Brit., v.o.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

MURIEL (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE RODEUR (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

UN APRÈS-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : *Accatone (ex Studio Cujas)*, 5e (46-33-86-86).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES FILMS NOUVEAUX

ENVOYEZ LES VIOLONS. Film français de Roger Andrieux : Forum *Horizon*, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

POUR UNE NUIT D'AMOUR. Film américain de Dusan Makavejev, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96)*.

RANDONNÉE POUR UN TUEUR. Film américain de Roger Spottiswoode, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, *18e* (45-22-46-01).

LA TRAVESTIE. (*) Film français d'Yves Boisset : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-*Elysées*, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UNE BRINGUE D'ENFER ! Film américain de Kevin Reynolds, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; *Paramount Opéra*, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 10 AOUT

« Hôtels du Marais, village Saint-Paul, place des Vosges », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale, boulevard de Ménilmontant (Arts et curiosités).

« Le *Panthéon* », *15 heures, entrée* principale (Paris et son histoire).

JEUDI 11 AOUT

« Le Musée Picasso en l'hôtel Salé », 14 h *15, 5, rue de Thorigny* (Arts et curiosités).

« Les salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (la visite peut être annulée, tél. le matin au 45-74-13-31). Carte d'identité (E. Romann).

« Versailles : quartier Notre-Dame », 14 h 30, 7, rue des réservoirs (Office de tourisme).

« La pyramide et l'aménagement du Grand Louvre », *14 h 30*, métro Tuileries (C.-A. Messer).

« Hôtels, cours et jardins du Marais, *de la place des Vosges à l'hôtel de Sou*bise », 14 h 30, métro Saint-Paul (Dominique Fleuriot).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« *Versailles : salle du Jeu de paume* », 14 h 50, rue du Jeu de paume (l'Art pour tous).

« Riches heures de la place Dauphine », 15 heures, 12, place Dauphine (Isabelle Haulier).

« L'île Saint-Louis », 15 heures et 17 h 30, métro Pont-Marie (Marie-Christine Lasnier).

« Le village de Charonne », 15 heures, métro Porte de Bagnolet, sortie rue de Bagnolet (Paris et son histoire).

« L'île de la Cité », 15 h 30, métro Cité, sortie (Tourisme culturel).

« L'hôtel de Lauzun », 14 h 45, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFÉRENCE

MERCREDI 10 AOUT

11 *bis*, rue Keppler, 19 h 30 : « Karma et la libération de l'homme ». Entrée gratuite (Loge unie des théosophes).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ *Chef-d'œuvre ou classique.*

Mardi 9 août

TF 1

20.35 Cinéma : *Avalanche express* □ Film américain de Mark Robson (1979). Avec Lee Marvin, Robert Shaw, Maximilian Schell, Linda Evans. **22.05 Documentaire : Histoires naturelles.** Thons et mulets. **23.00 Série : Cannon. 23.50 Journal et la Bourse. 0.05 Magazine : Minuit sport. 1.05 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.30 L'équipe Cousteau en Amazonie. 2.25 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.50 Magazine : Chocs. 3.35 Documentaire : Histoires naturelles. 4.30 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 5.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.55 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Cinéma : les Grands Fusils □ Film franco-italien de Duccio Tessari (1973). Avec Alain Delon, Umberto Orsini, Richard Conte. **22.15 Variétés : Vouton, vouton, la nuit est à nous.** Avec Richard Gotainer, Beat Masters, Lyane Foly, Gérard Blanchard, Images, Mario et Charly Makes the Cook, Louis Bertignac et les Visiteurs, Johnny Hallyday. **23.15 Informations : 24 heures sur la 2. 23.35 Histoires courtes.** Pair-impair, de Carole Marquand ; Adèle Frelon est-elle là ?, de Laurence Ferreira-Barbosa. ▶ **0.00 Jazz : Oscar Peterson.** Festival d'Antibes-Juan-les-Pins 1986. Le pianiste est accompagné par David Young, basse, et Martin Drew, batterie.

FR 3

20.30 Cinéma : Loin de la foule déchaînée ■■■ Film anglais de John Schlesinger (1967). Avec Julie Christie, Terence Stamp, Peter Finch, Alan Bates. **23.10 Journal et météo. 23.35 Magazine : Décibels.** Présenté par Jean-Lou Janeir. Avec Ofra Haza, Cheb Kader, Wada, Minimal Compact. Deuxième quart de finale de tremplin pour Tokyo avec les vainqueurs des régions : Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Centre, Alsace. **0.20 Magazine : Golfimage.**

CANAL PLUS

20.30 Flash d'informations. 20.31 Cinéma : L'or se barre ■ Film anglais de Peter Collinson (1969). Avec Michael Caine, Noel Coward, Benny Hill. **22.05 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : le Trou noir** ■ Film américain de Gary Nelson (1979). Avec Maximilian Schell, Anthony Perkins, Robert Forster. **23.45 Téléfilm : Il était une fois un certain Gallagher. *1.15 Cinéma : Belle d'amour.*** *Film français* classé X de Michel Ricaud (1987). **2.30 Court métrage : Solo.** De Konstantin Lopouchanski.

LA 5

20.30 Cinéma : Luke la main froide ■ Film américain de Stuart Rosenberg (1967). Avec Paul Newman, George Kennedy, J.D. Cannon, Lou Antonio. **22.50 Série : Mike Hammer** (rediff.). **23.40 Téléfilm : Les retrouvailles.** De Russ Mayberry. Avec Kervin Dobson, Johanna Cassidy, Linda Hamilton. **0.00 Journal de minuit. 0.05 Téléfilm : Les retrouvailles** (suite). **1.25 Capitaine Furillo** (rediff.). **2.15 Journal de la nuit. 2.20 Joseph Balsamo** (rediff.). **3.15 Bob Morane** (rediff.). ***3.40 Vive la vie !*** (rediff.). **4.05 Belle rive** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : SOS affection. De Lou Antonio. Avec Patty Duke Astin, Ricky Schroder. **22.10 Série : Cagney et Lacey. 23.00 Série : Destination danger. 23.50 Six minutes d'informations. 0.00 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Magazine : Charmes** (rediff.). **2.30 Feuilleton : L'âge heureux** (2e épisode). **3.25 Feuilleton : Nans le berger** (5e épisode). ***3.50 Feuilleton : L'âge heureux*** *(rediff.).* ***4.45 Feuilleton :*** **Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.00 Mémoires du siècle. Adam Rayski, journaliste. **21.00 Le plaisir du texte au XVIIIe siècle.** 2. Enfances. Textes de Madame Roland, Jamerey Duval, Restif de La Bretonne, Casanova, Sterne, lus par Jean-Damien Barbin, Marie-Christine Barrault, François Chaumette et Sylvain Joubert. **22.15 Fred Deux et son double.** La photo de Marie Bell. **22.40 Musique : Nocturne.** La Roque-d'Anthéron, 8e Festival international de piano : Alain Planes. **0.05 Du jour au lendemain.** Le cinéma. 2. Autour de Robert Bresson. **0.50 Musique : Coda.** Les chants du délire, avec Albert Marcœur.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert *(donné le 30 juin lors du Festival de Saint-Denis)* : Symphonie n° 9 pour solistes, chœur, et orchestre en ré mineur op. 125, de Beethoven, par l'Orchestre national de France et le chœur de Radio-France, dir. Rudolph Barshai ; sol. : Lella Cuberli (soprano) ; Alexandrina Milcheva (mezzo-soprano), Kurt Streit (ténor), Victor von Halem (basse). **22.37 Correspondance.** Le modèle naturel. Œuvres de Beethoven, d'Aquin, Ravel, Couperin, Messiaen, Mozart, *Gassman, Mache.* ***0.00 Ferenc Fricsay : un chef d'orchestre*** **engagé.** Egmont, ouverture, de Beethoven ; Concerto pour piano et orchestre en ré mineur op. 15, de Brahms.

Mercredi 10 août

TF 1

13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Série : Des agents très spéciaux. 15.20 Feuilleton : L'île (3e épisode). **16.50 Club Dorothée vacances.** Sablotin : La chasse au trésor ; Jem et les hologrammes ; Le jeu de l'ABC ; GI Joe ; Clip tang ; Dragon Ball. **18.10 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. *19.30 Jeu : La roue de la fortune.*** **19.50 Tirage du Tac-O-Tac. 20.00 Journal. 20.25 Météo et Tapis vert. 20.30 Tirage du Loto. 20.35 Théâtre : Domino.** Comédie de Marcel Achard, mise en scène par Jean Piat avec Jean Piat, Danièle Lebrun, Alain Mottet, Michel Roux, Marco Perrin. ***22.20 Série : Texas police.*** *Sale affaire.* **23.10 Série : Les envahisseurs. 0.00 Journal et la Bourse. 0.15 Magazine : Minuit sport. De 1.15 à 6.25 Rediffusions. 1.15 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 1.40 L'équipe Cousteau en Amazonie. 2.30 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.55 Magazine : Santé à la Une. 4.25 Musique. 4.45 Documentaire : Histoires naturelles. 5.35 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 6.00 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

13.40 Feuilleton : La sonate pathétique. 14.05 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.45 Jeu : Bing parade. Emission présentée par Thierry Beccaro, à Bandol. Avec Jean-François Michaël, Raft Thamar, Zab. **15.25 Sports.** Rugby : France-Argentine *(Coupe du monde universitaire, en direct de Capbreton)* ; Marche : Paris-Colmar. **17.30 Série : Quoi de neuf, docteur ? 17.55 Série : Les deux font la paire. 18.43 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Jeu : L'arche d'or.** Présenté par Georges Beller. **20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Variétés : Hôtel en folie.** Avec Aldo Maccione, Paco, les Bill Baxter, Philippe Lavil, Lyane Folly, Herbert Léonard, Françoise Hardy, Catherine Lara, Amanda Lear, Henry Chapier, Richard Gotainer, Début de Soirée. **21.40 Série : La loi est la loi. 22.30 Magazine : Dim, dam, dom.** De Daisy de Galard, présenté par Olivia Brunaux. ***23.20 Informations : 24 heures sur la 2.*** **23.40 Jazz.** Sonny Rollins (Festival d'Antibes-Juan-les-Pins, 1986).

FR 3

14.30 Jeu : On va gagner. Présenté par Vincent Perrot et Cerise Leclerc en direct du Futuroscope de Poitiers. **17.00 Série : Les invisibles.** Le roi complote. **17.05 Série : Boumbo.** Vole, petit avion. **17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget.** L'enlèvement de Gontier. **17.35 Documentaire : Dans le sillage d'Ulysse.** 5. Le cyclope Polyphème. ***17.50 Dessin animé : Conte de Grimm.*** *Le bon cordonnier.* **18.00 Série : Sur la piste du crime.** L'homme à abattre. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Jouez la case.** Présenté par Vincent Perrot. **20.05 Jeu : La classe.** Présenté par Fabrice. **20.30 Téléfilm : Le masque arraché.** De Robert Lewis, avec Suzanne Pleshette, Tom Atkins. **22.00 Journal et météo.** ▶ **22.20 Auteurs studio : Les grenadines.** Téléfilm de *Patrick Jamain, avec Elizabeth Vitali, Didier Kaminka,* Jean-Marie Richiez, Eric Leblanc. **23.45 Musiques, musique.** 6e nocturne, op. 15 de Chopin par Jean-Claude Pennetier, piano. Extraits de *Sodome et Gomorrhe*, de Proust, lus par Philippe Clévenot.

CANAL PLUS

14.00 Série : La malédiction du loup-garou. 14.20 Série : Un flic dans la Mafia. 15.10 Téléfilm : La route de l'angoisse. 16.26 Court métrage : Love me gangster. De Aidan Nugnes et Malcolm Bennett. **16.36 Court métrage : La nuit du fuseki.** De Léo Kaneman. **16.50 Série : O'Hara. 17.40 Série : A chacun sa vérité. 18.05 Cabou cadin.** Bécébégé ; Virgul. ***18.30 Cabou cadin.*** *Rambo.* ***18.50 Série : Trip trap.*** **19.00 Top 30. 19.25 Flash d'informations.**

19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz. Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Dick Rivers, Jacques Secrétin, Dominique Sanda. **20.30 Flash d'informations. 20.31 Loto sportif. *21.00 Cinéma : Surexposé*** ■ *Film américain de James* Toback (1982). Avec Nastassja Kinski, Rudolf Noureev, Harvey Keitel. **22.35 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Les rats attaquent** ■ Film canadien de Robert Clouse (1982). Avec Sam Groom, Sara Botsford, Scatman Crothers. **0.00 Cinéma : les Godelureaux** ■■ Film français de Claude Chabrol (1960). Avec Jean-Claude Brialy, Bernadette Lafont, Charles Belmont. **2.00 Documentaire : Les *pygmées de la forêt africaine. 2.25 Série : Ray Bradbury* présente.**

LA 5

13.30 Série : Mike Hammer. 14.20 Téléfilm : Les retrouvailles (rediff.). **16.00 Série : Capitaine Furillo. 16.50 Série : Shérif, fais-moi peur. 17.45 Dessin animé : La famille Koala** (rediff.). **18.05 Dessin animé : Embrasse-moi Lucile** (rediff.). **18.30 Dessin animé : Le monde enchanté de Lalabel** (rediff.). **18.55 Journal images. 19.03 Série : *L'homme qui valait trois milliards. 19.58 Journal.*** **20.30 Téléfilm : Mannequin sur mesure.** De Irving J. Moore avec Joan Collins, K. Erik Hexum, Kevin McCarthy. **22.20 Série : Mike Hammer** (rediff.). ***23.10 Téléfilm : Le shérif et l'orpheline.*** De Richard T. Heffron, avec Warren Oates, Lisa Pelikan, Lee Meriwether. *En 1880 dans le Wyoming.* **0.00 Journal de minuit. 0.05 Téléfilm : Le shérif et l'orpheline** (suite). **0.55 Capitaine Furillo** (rediff.). **1.45 Le journal de la nuit. 1.50 *Madame Baptiste*** (rediff.). **3.20 Vive la vie !** (rediff.). **3.45 Musique : Aria de rêve. 4.00 Belle rive** (rediff.). **4.30 Danse.**

M 6

13.30 Série : Poigne de fer et séduction. 13.55 Feuilleton : **Nans le berger** (rediff.). **14.20 Feuilleton : L'âge heureux** (rediff.). **15.15 Magazine : Faites-moi 6. 16.00 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : L'homme au katana. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Chacun chez soi. 20.30 Téléfilm : Suicide à l'Opéra.** De Robert Markowitz, avec Maximilian Schell, Jane Seymour, Michael York. ***22.00 Série : Cagney et Lacey. 22.50 Série :*** **Destination danger. 23.40 Six minutes d'informations. 23.50 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Sexy clip. 2.30 Feuilleton : L'âge heureux** (3e épisode). **3.25 Feuilleton : Nans le berger** (6e épisode). **3.50 L'âge heureux** (rediff.). **4.45 Nans le berger** (rediff.). **5.10 Magazine : Matin chaud.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Mémoires du siècle. Suzanne Bidault, la vestale du Quai d'Orsay. **21.30 Le plaisir du texte.** 3. Philosophes et philosophie. Textes de Diderot, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Palissot, Restif de La Bretonne, lus par Jean-Damien *Barbin, Marie-Christine Barrault, François Chaumette,* Sylvain Joubert. **22.15 Freud Deux et son double.** La gosse. **22.40 Musique : Nocturne.** La Roque-d'Anthéron, 8e Festival international de piano : Stanislas Bounine. **0.05 Du jour au lendemain.** Le cinéma. 3. Autour d'Elia Kazan. **0.50 Musique : Coda.** Les chants du délire, avec Albert Marcœur.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de l'église Saint-Séverin) : Pièces instrumentales ; Salve Regina pour soprano, alto, cordes et basse continue ; Stabat Mater pour soprano, alto, cordes et basse continue, de Scarlatti, par Véronique Dietschy (soprano), Alain Zaepffel (haute-contre), Hiro Kurozaki (violon), Richard Gwint (violon), Bruno Coscet (violoncelle), Aline Zylberajch (orgue). **22.37 La terrasse des audiences au clair de lune. 0.00 Au fil du Danube.** 2. De Linz à Vienne. Œuvres de Biber, L. Mozart, W. A. Mozart, J. Strauss, Beethoven, Schubert, Brahms, Mahler, Berg.

Audience TV du 8 août 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	20.5	Santa-Barbara 8.9	Actual. région. 5.3	Actual. région. 2.1	Top 50 1.1	Homme 3 mill. 3.7	Homme katana 0.0
19 h 45	25.3	Roue fortune 12.1	Arche d'or 3.7	Actual. région. 2.6	Stalag 13 2.1	Homme 3 mill. 5.3	Homme katana 0.0
20 h 16	36.8	Journal 12.1	Journal 13.7	La classe 3.7	Starquizz 0.5	Journal 4.2	Chacun chez soi 2.6
20 h 55	37.4	Rédiffusion 8.4	Nord et Sud 9.5	Capices Marie 12.6	Popeye 0.5	Nuit épouvantail 3.2	Enter mane 4.2
22 h 8	32.1	Super sexy 9.8	1 juge 1 flic 5.8	Journal 6.8	Tauromachie 1.8	Nuit épouvantail 6.8	Cagney et Lacey 3.7
22 h 44	17.9	Super sexy 7.4	1 juge 1 flic 3.2	Océaniques 1.1	Tauromachie 1.6	Nuit épouvantail 2.1	Cagney et Lacey 2.8

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 9 août à 0 heure et le dimanche 14 août à 24 heures.

Plusieurs épisodes orageux se développeront d'ici à la fin de semaine, principalement mercredi et dimanche, les orages seront localement violents avec fortes ondées et rafales de vent. Samedi semble s'annoncer comme la meilleure journée.

Mercredi : forts orages en perspective.

Le matin, le soleil sera au rendez-vous sur une grande partie du territoire. Cependant, au Nord-Picardie et à l'Ile-de-France, annonçant pour l'après-midi une aggravation orageuse.

En cours de journée, des orages parfois violents éclateront en de nombreuses régions : l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, les Pays de Loire, le Centre et l'Ile-de-France seront les premiers touchés. Les orages se dirigeront ensuite vers le Massif Central, Rhône-Alpes et le Nord-Est. Seuls le pourtour méditerranéen, la Provence-Côte d'Azur, les Alpes du Sud et la Corse seront épargnés et garderont un temps ensoleillé. La Bretagne retrouvera de belles éclaircies en fin d'après-midi. Le vent sera faible, de secteur variable.

Les températures minimales atteindront 20 à 22 degrés près de la Méditerranée, 15 à 18 degrés dans le Sud-Ouest et le Sud-Est, 13 à 15 degrés partout ailleurs. Les températures maximales avoisineront 20 à 22 degrés près de la Manche, 26 à 30 degrés partout ailleurs excepté près de la Méditerranée où elles seront comprises entre 30 et 35 degrés.

Jeudi : orageux moitié est, variable moitié ouest.

A l'est d'une ligne Lille, Nevers, Toulouse, la matinée sera encore très nuageuse avec des orages et des ondées de fin de nuit. Une amélioration se dessinera en cours de journée avec des éclaircies de plus en plus belles l'après-midi. Quelques orages isolés pourront cependant se développer le soir au sud du Massif Central et sur les Alpes.

Les régions de l'Aquitaine à la Manche connaîtront un temps moins chaud mais plus agréable. Quelques averses passagères sont possibles le *matin* en Bretagne et près de la Manche. A l'arrivée d'une nouvelle perturbation, le ciel *se couvrira* le soir en Bretagne. Le Sud-Est et la Corse resteront épargnés par le mauvais temps.

Températures minimales : 18 à 20 degrés à l'est, 12 à 14 degrés à l'ouest. Températures maximales : 22 à 25 degrés sur l'Ouest, 25 à 30 degrés de l'Alsace à la Côte d'Azur.

Vendredi : nuages et pluies au nord, plus agréable au sud.

Dès le matin, les nuages recouvrent la Bretagne, la Vendée, la Normandie, le Bassin parisien, la Picardie et le Nord. Des pluies passagères se produiront sur toutes ces régions. Dans la journée, cette bande nuageuse se décalera vers les Pays de Loire et le Nord-Est mais les *précipitations auront tendance à* s'estomper. Sur les autres régions, beau temps ensoleillé avec de petits nuages de beau temps et des températures agréables.

Sur la moitié nord : minimales de 10 à 12 degrés, maximales de 20 à 22 degrés. Sur la moitié sud : minimales de 14 à 16 degrés, maximales de 24 à 26 degrés *et même plus de 30 degrés sur la Côte* d'Azur et la Corse.

Samedi : beau temps chaud devenant lourd.

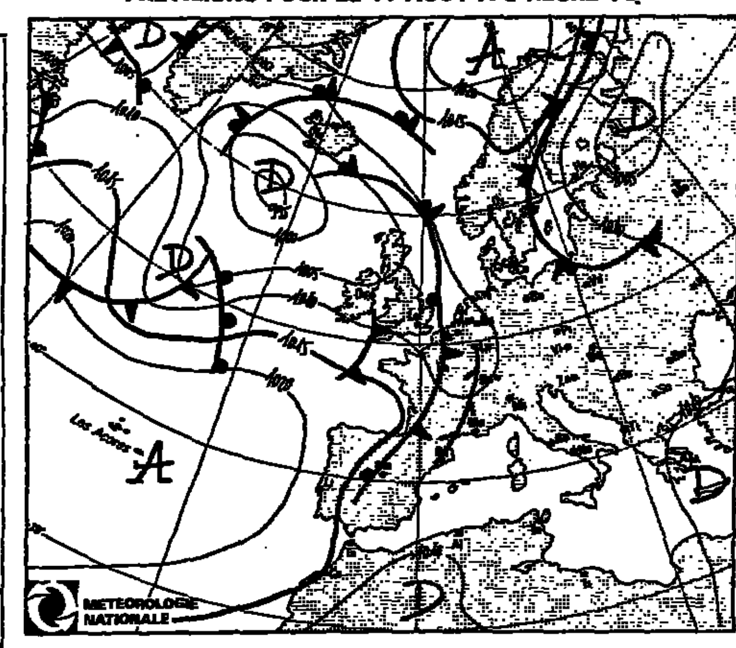
Le soleil sera prédominant en toutes régions et provoquera une hausse des températures.

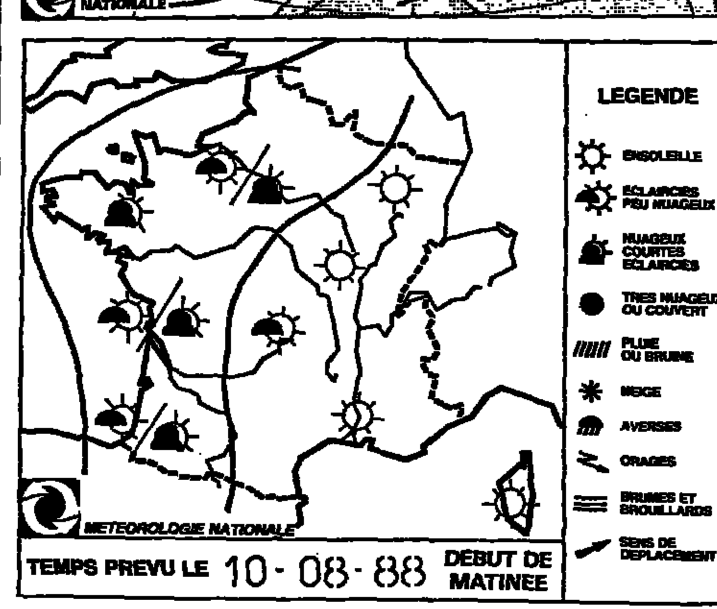
Dimanche : journée orageuse.

La matinée sera très brumeuse. Sous l'action du soleil, le temps deviendra vite lourd et de puissants orages éclateront d'abord en Bretagne et en Normandie *puis, l'après-midi et le soir, sur le* Bassin parisien, la Bourgogne et la Lorraine.

SITUATION LE 9 AOUT 1988 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 11 AOUT A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 8-08-1988 à 6 heures TU et le 9-08-1988 à 6 heures TU — le 9-08-1988

FRANCE			
AJACCIO	29	18	D
BIARRITZ	22	19	C
BORDEAUX	27	18	N
BOURGES	30	13	B
BREST	20	10	P
CAEN	29	16	C
CHERBOURG	27	15	P
CLERMONT-FERR.	31	15	D
DIJON	31	15	D
GRENOBLE-St-M-H	31	15	D
LILLE	29	16	B
LIMOGES	25	14	B
LYON	31	17	D
MARSEILLE-MAR.	33	18	D
NANCY	30	13	B
NANTES	24	16	N
NICE	30	22	D
PARIS-MONTS.	29	16	B
PAU	27	15	B
PERPIGNAN	35	23	D
RENNES	25	17	N
ST-ÉTIENNE	31	14	D
STRASBOURG	30	15	D
TOURS	28	12	N
TOULOUSE	27	19	C
POINTE-A-PITRE	32	25	O

ÉTRANGER			
ALGER	31	18	B
AMSTERDAM	25	12	B
ATHÈNES	31	21	D
BANGKOK	33	26	C
BARCELONE	30	19	D
BELGRADE	31	15	D
BERLIN	26	14	D
BRUXELLES	27	16	D
LE CAIRE	35	24	D
COPENHAGUE	23	11	B
DAKAR	30	26	N
DELHI	32	28	P
DJERBA	30	25	N
GENÈVE	32	14	D
HONGKONG	31	28	A
ISTANBUL	27	20	B
JÉRUSALEM	26	18	D
LISBONNE	26	18	D
LONDRES	27	16	P
LOS ANGELES	23	17	N
LUXEMBOURG	28	16	D
MADRID	36	16	D
MARRAKECH	45	23	D
MEXICO	25	13	B
MILAN	31	19	D
MONTRÉAL	29	18	C
MOSCOU	21	12	N
NAIROBI	21	11	C
NEW-YORK	33	23	D
OSLO	24	13	N
PALMA-DE-MAL.	32	18	D
PÉKIN	27	24	D
RIO-DE-JANEIRO	29	18	D
ROME	30	18	D
SINGAPOUR	31	26	D
STOCKHOLM	23	12	D
SYDNEY	15	7	N
TOKYO	32	25	C
TUNIS	33	22	D
VARSOVIE	22	8	D
VENISE	30	19	D
VIENNE	28	17	D

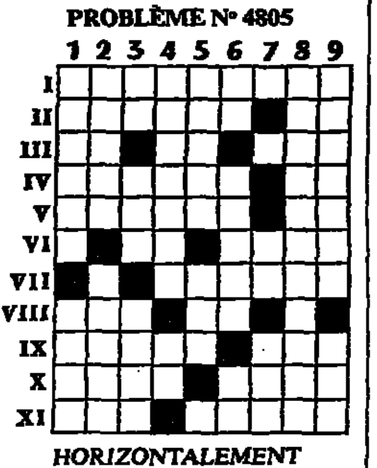
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4805



HORIZONTALEMENT

I. D'où l'on peut ramener des filets sans jamais prendre de poissons. – II. Savent se montrer fort brillants tout en restant très distants. Qui a peut-être laissé jusqu'à sa dernière chemise. – III. Participe. Symbole. Offre la possibilité de servir plusieurs fois. – IV. Occasion de rassembler les moutons. Fin de participe. – V. Endroits où il vaut mieux être dans une bonne passe. On ne peut pas dire que le sol y soit pauvre. – VI. Conjonction. Est visible sur la partie inférieure d'un tronc. – VII. Moitié qui ne compte pas qu'à moitié. – VIII. Où vont parfois ceux qui se font étriller. Composant de certaines feuilles. – IX. Elément d'une trompette. Suffit à certains pour qu'ils se sentent bien entourés. – X. Nécessaire pour que le charme subsiste. Ce n'est évidemment pas le mot de la fin. – XI. D'aucuns le passent avec des passades. A un trou en son centre.

VERTICALEMENT

1. Nous amène ce qu'on veut sur un plateau. A souvent des boutons sur lui. – 2. Peut permettre de faire le siège. Passe beaucoup de temps à creuser. – 3. Note. A donc fait cesser l'attente. Est blanc comme neige. – 4. Susceptible de soulever et de faire s'élever. Utile pour celui qui a décidé de tirer un trait. – 5. A rempli maintes bulles. Nous a beaucoup donné de ses nouvelles. – 6. Préposition. Moyen d'éviter l'asphyxie. Symbole. – 7. Suivi du regard. Mot de « passe ». – 8. Capable d'échapper à la pauvreté. – 9. Ne s'enfuyait pas quand il y avait une fugue. Sait passer inaperçu.

Solution du problème n° 4804

Horizontalement

I. Lanterne. – II. Savoureux. – III. Omises. – IV. Miséreux. – V. Me. Spin. – VI. Ergot. Peu. – VII. Is. Lésé. – VIII. Lare. Art. – IX. Lia. Vices. – X. Enflé. – XI. Rée. Ratés.

Verticalement

1. Sommeiller. – 2. Lamier. Aine. – 3. Avis. Girafe. – 4. Nosémose. – 5. Tuer. Ver. – 6. Erses. Lai. – 7. Ré. Uppercut. – 8. Nu. Sieste. – 9. Exténué. Sus.

GUY BROUTY.

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Les hôpitaux malades de l'urgence

Un rapport confidentiel dénonce le mauvais fonctionnement des services d'accueil et propose d'y associer les médecins libéraux.

POURQUOI les services hospitaliers spécialisés dans l'accueil des malades admis en urgence fonctionnent-ils aussi mal ? Comment faire pour améliorer au plus vite la situation en même temps que l'image de ces services qui, plus que tous les autres, confèrent à l'établissement hospitalier son image ? Un rapport encore confidentiel réalisé sous l'égide de la commission nationale d'anesthésiologie sera prochainement remis au directeur général de la santé (1). Ce rapport dresse un constat sans complaisance de la situation actuelle, analyse dans le détail les différents dysfonctionnements de l'urgence à *l'hôpital* et avance *notamment* l'idée audacieuse que les services d'urgence devraient être *« le lieu privilégié où doit s'opérer la nécessaire symbiose avec la médecine libérale »*.

L'intérêt actuel des pouvoirs publics pour l'urgence à l'hôpital fait suite à l'ensemble des travaux législatifs et réglementaires de ces dernières années qui ont abouti à réglementer l'urgence préhospitalière. Celle-ci voyait – et voit encore – s'affronter depuis longtemps les différents acteurs, médicaux ou non, spécialisés dans les soins et le transport des blessés ou des malades en dehors de l'hôpital. Une loi puis une série de décrets d'application sont en passe de mettre un terme à une situation souvent *incompréhensible* – qualifiée en 1986 de *« guéguerre des urgences »* par Mme Michèle Barzach, alors ministre de la santé – et qui voyait les différentes parties prenantes (SAMU, police-secours, gendarmerie, pompiers, ambulances privées, association du type SOS-Médecins...) tout faire pour disposer de la plus large part du « marché », créant ainsi une situation irrationnelle et dispendieuse.

En aval – les services d'accueil de l'urgence hospitalière, – la situation n'est guère plus brillante que celle de l'urgence préhospitalière ne l'était il y a quelques années. Le rapport souligne ainsi que *« l'accueil de l'urgence hospitalière est une activité mal cadrée, polymorphe, comme en témoignent les controverses sémantiques qu'elle suscite toujours parce que le « caractère urgent » des pathologies concernées ne répond ni aux mêmes exigences ni aux mêmes compétences. Cette activité peu gratifiante a constitué un territoire longtemps laissé en friche par les disciplines traditionnelles, ce qui explique – en partie du moins – qu'il ait été largement investi par la dernière-née des spécialités, l'anesthésie-réanimation chirurgicale, au cours de la phase d'expansion de celle-ci. »*

Consultations aléatoires

Contrairement à ce qu'on imagine le plus souvent, les services d'urgence n'accueillent pas seulement les personnes en situation critique dont l'état de santé justifie au plus vite des soins médicaux ou chirurgicaux que seul l'hôpital peut fournir. Cette urgence « traditionnelle » ne représente plus aujourd'hui que le quart des consultants. Pour le reste, ces services accueillent aussi les urgences dites « médico-sociales » et les urgences « ressenties ». *« Ce sont,* explique le rapport, *des consultations aléatoires, ne donnant pas lieu à hospitalisation, dont le nombre est en progression constante. »* En d'autres termes, l'hôpital retrouve là, sous une nouvelle forme, plus médicalisée, la fonction d'hospice et d'accueil des personnes souffrantes qui fut la sienne pendant des siècles.

Il est aisé, à partir d'un tel constat, de définir les objectifs que devrait se fixer une structure hospitalière d'accueil de l'urgence : disponibilité et bienveillance, prise en charge et orientation rapide du malade, information des praticiens du devenir de leurs patients, organisation de l'hospitalisation dans les meilleures conditions possibles lorsqu'elle est nécessaire...

« Or, précisent les auteurs du rapport, *si un consensus s'est facilement réalisé sur ces principes de base, force a été d'admettre que la réalité au jour le jour en reste éloignée. (...) La réduction drastique des effectifs estudiantins, incidence logique de la régulation des flux inscrite dans la réforme des études médicales, la raréfaction des internes de spécialité, l'insuffisance qualitative et déjà quantitative des internes de médecine générale, la diminution statutaire du temps réservé aux activités hospitalières, sont autant de facteurs risquant, à très court terme, de compromettre le fonctionnement sinon l'existence des unités d'accueil des urgences. »*

La plupart des problèmes rencontrés se situent au moment de l'accueil des malades, quand il s'agit de faire la part entre les états d'urgence réels (somatiques et psychiques) et les simples « consultations aléatoires ».

JEAN-YVES NAU.

(Lire la suite page 14.)

(1) *Rapport sur l'urgence hospitalière.* Ce document sera remis prochainement dans sa version définitive au directeur général de la santé. Il a été rédigé par un groupe de travail de la Commission nationale d'anesthésiologie, composée de vingt-quatre membres, spécialistes de l'urgence et fonctionnaires du ministère de la santé.



J.-L. COURTINAT/RAPHO

Soins d'un bébé victime de brûlures aux services des urgences. « Une activité peu gratifiante »

DES MILLIARDS DE SOLEILS

LES étoiles sont entourées de planètes. On le savait pour le Soleil. On le supposait pour les autres. L'astronomie vit depuis quatre siècles sur le principe copernicien : la Terre n'est pas le centre du monde, notre région de l'univers n'a rien de caractéristique, ce que nous voyons près de nous doit se retrouver presque inchangé partout. Puisque la seule étoile proche, le Soleil, est entourée de planètes, il doit en être de même pour bien d'autres étoiles. D'autant que le Soleil est l'étoile la plus banale qui soit, un représentant « lambda » de la catégorie stellaire la plus abondante.

Dès le siècle dernier, on n'aurait sans doute trouvé aucun astronome pour nier l'existence d'autres systèmes planétaires. Mais, jusqu'à ces dernières années, il s'agissait au fond d'un véritable acte de foi. Car les supposées planètes étaient inobservables.

La distance des plus proches étoiles est telle qu'il n'y a aucun espoir de voir leurs éventuelles planètes. Regardées depuis la Terre, étoiles et planètes sont exactement dans la même direction. Comment alors distinguer ces points obscurs ? La lumière qu'ils réfléchissent, comparée à celle qu'envoie directement l'étoile, c'est très précisément le jour et la nuit. Chacun sait qu'on ne voit pas la Lune, pourtant si proche de la Terre, quand le Soleil est à son zénith.

Pour mettre les cortèges planétaires en évidence, il a fallu de récents progrès techniques qui permettent d'analyser beaucoup plus finement la lumière émise par les étoiles. Si une étoile est entourée de planètes assez lourdes, elle doit nécessairement avoir un mouvement oscillatoire qui retentit sur son émission lumineuse. Les raies qu'on observe au spectrographe ont une forme légèrement différente de celles qu'on attendrait si l'étoile était fixe.

Ces dernières années, plusieurs étoiles ont été proposées comme candidates au statut de « soleil ». L'étoile Véga serait entourée d'un disque planétaire. Beta Pictoris apparaît comme un système solaire en formation. De nouveaux systèmes solaires viennent d'être annoncés à Baltimore, où se tient l'assemblée générale de l'Union astronomique internationale, grande manifestation qui permet tous les trois ans aux astronomes de confronter leurs résultats *(le Monde du 5 août)*. L'intérêt est moins dans l'existence de ces systèmes que dans celle de la méthode qui a permis de les trouver. Directeur de l'Institut d'astrophysique de Paris, M. Jean Audouze remarque qu'on dispose maintenant d'un « outil qui permettra des recherches systématiques ». Les nouvelles méthodes de détection des systèmes planétaires semblent permettre une bonne évaluation des masses des planètes. Et si pour l'instant les annonces portent sur de grosses planètes, format Jupiter, il paraît envisageable de déceler la présence d'objets analogues à la Terre.

Les planètes ne devraient pas être rares. Notre galaxie contient au moins cent milliards d'étoiles. Toutes ne sont pas dans des classes stellaires qui permettent l'existence de planètes. De plus, la moitié environ appartiennent à des systèmes d'étoiles doubles ou multiples, sièges d'importantes forces de marée qui interdisent la formation d'un système planétaire stable. Une étoile sur quatre ou cinq seulement pourrait être un soleil, ce qui en ferait encore plusieurs milliards. Quant à savoir s'il existe des planètes habitées, le principe copernicien le voudrait, mais il ne faut pas se faire d'illusions. Si d'autres hommes existent, ils sont tellement lointains que tout espoir de communiquer avec eux est illusoire. L'humanité commence à s'évader de la Terre. Elle ne s'évadera pas du système solaire.

MAURICE ARVONNY.

Leptospiroses estivales

Pêche, baignade et sports nautiques ont rendu plus fréquente une maladie infectieuse qui ne touchait jusqu'à présent que certaines professions.

DEUX CENT QUATRE-VINGTS cas de leptospirose ont déjà été diagnostiqués depuis le début de l'année en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. En 1987, six cent soixante-quinze cas avaient été recensés, soit 50 % de plus que les années précédentes. *« L'année 1987 avait été tout à fait exceptionnelle, avec une recrudescence des cas en octobre et novembre, peut-être due à des conditions météorologiques particulières »,* explique le docteur Michel Barenton (Centre national des leptospiroses, Institut Pasteur de Paris).

La leptospirose est chez l'homme une maladie infectieuse provoquée par une bactérie, la leptospire. Le malade s'infecte sans s'en rendre compte au contact de certains animaux (rongeurs, bovins, porcs) contaminés. La bactérie pénètre par une excoriation de la peau, les muqueuses aéro-digestive et génitale, ou encore *via* la conjonctive de l'œil. Une ou deux semaines plus tard débutent les manifestations cliniques de la maladie. Elles peuvent aller du plus banal syndrome fébrile à des formes graves touchant le cerveau, le foie ou les reins. Une fièvre élevée, des frissons, des courbatures et des maux de tête en période estivale évoquent une leptospirose. Le traitement antibiotique (pénicilline ou tétracyline) doit alors être prescrit au plus vite. Dans la majorité des cas, il prévient l'apparition des complications, parfois mortelles. La maladie peut aussi se révéler d'emblée par une forme grave avec ictère et insuffisance rénale, qui impose un traitement d'urgence en milieu hospitalier.

Il y a quelques années, la leptospirose touchait essentiellement certaines professions considérées « à risque » : agriculteurs, éboueurs, bouchers, en contact avec des animaux domestiques ou sauvages porteurs de la bactérie. Aujourd'hui, un phénomène nouveau apparaît avec la contamination de plus en plus fréquente d'écoliers, d'étudiants ou de retraités. C'est dire que certaines activités de loisirs (pêche, sports nautiques, baignade) sont devenues à risque, comme le souligne un récent numéro du bulletin épidémiologique hebdomadaire du ministère de la santé (9 mai 1988). Même les descentes de rapides en canoë peuvent être à l'origine de leptospiroses, comme le révèle le dernier numéro de *Lancet* (30 juillet 1988).

Les animaux infectés libèrent, en urinant, les bactéries qui se développent dans des milieux humides et chauds, ce qui explique à la fois la contamination des lacs, étangs, rivières, plans d'eau municipaux, et la recrudescence estivale de la maladie.

Il apparaît aujourd'hui que les régions particulièrement infectées sont les bassins fluviaux et certains départements comme la Gironde, le Loir-et-Cher, la Dordogne, le Doubs et surtout la Réunion, au climat chaud et humide, où la leptospirose est quatre fois plus fréquente qu'en métropole.

Les examens de laboratoire ne sont pas nécessaires lorsqu'on peut établir un diagnostic précoce grâce aux syptômes cliniques et au contexte dans lequel ils surviennent. En revanche, dans les cas douteux, des prélèvements de sang, d'urine ou de liquide céphalo-rachidien doivent être adressés dans des centres spécialisés.

La prévention de cette maladie repose sur la vaccination des personnes à risque, les campagnes de dératisation et le contrôle des eaux douces. Il faut pourtant savoir que l'on peut très bien ne pas trouver de leptospires dans ces dernières. En pratique, pêcheurs et baigneurs en eau douce doivent s'informer et observer des mesures d'hygiène élémentaires pour éviter une contamination aux conséquences parfois très graves.

CAROLINE CHAINE.

Injuste nature

Tous les départements de France ne sont pas atteints avec la même ampleur par les catastrophes naturelles.

L'AISNE, la Gironde et l'Isère *sont les trois départements* français qui, de juillet 1982 à la fin de 1987, ont subi le plus de catastrophes naturelles (respectivement 25, 22 et 21). C'est-à-dire, selon la loi de 1982, des événements dont la gravité et l'ampleur ont nécessité des moyens d'indemnisation spéciaux et pour lesquels la commission interministérielle *ad hoc* a constaté (par arrêté) « *l'état de catastrophe naturelle* », au vu des dossiers transmis par chaque commune sinistrée. En revanche, la ville de Paris, la Somme, la Lozère, la Corrèze, l'Ariège et le Morbihan ont été, pendant la même période, les départements *les moins touchés par ces catastrophes*, comme le montre un dossier sur *la Nature et ses dangers*, publié par le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIC).

Comme partout dans le monde, ce sont les inondations (coulées de boue comprises) qui sont les catastrophes les plus fréquentes en France : c'est à elles que l'Aisne et la Gironde doivent d'occuper les deux premières places du palmarès des catastro*phes ; dans l'Isère, aux crues* s'ajoutent les mouvements de terrain et les avalanches (voir le tableau). Dieu merci, la France n'est pas un pays où les inondations sont très meurtrières. Rappelons qu'en Chine des inonda*tions ont tué 900000* personnes en 1887 et 100000 en 1911. Mais, *même lorsque* les fleuves chinois ne provoquent pas ces hécatombes, on a calculé qu'en moyenne les inondations tuent 250000 personnes par an dans le monde.

Les cours d'eau français sont peu dangereux, mais on estime que chacune de leurs inondations coûte, en moyenne, 3 millions de francs. 4 % (22 000 kilomètres carrés) du territoire national sont exposés aux crues, soit sept mille cinq cents communes dont trois *cents agglomérations importantes*. Ce n'est pas parce qu'il pleut plus qu'autrefois que les inondations font plus de dégâts. L'origine de cette augmentation est liée à l'activité de notre société industrielle : imperméabilisation croissante des sols par asphaltage, construction dans les zones inondables, matériaux de construction différents, abandon de l'architecture ancienne qui, par exemple, surélevait les maisons sur pilotis, mobilité de la population, qui ne peut donc acquérir la mémoire collective des zones inondables.

Très *loin* derrière les inondations, viennent les mouvements (*glissements ou effondrements*) de terrain. Bien entendu, ce sont les départements de montagne (Haute-Savoie, Isère et Drôme) qui sont les plus sujets à ce type de catastrophes naturelles. Mais celui-ci frappe aussi des départe*ments de plaine* (Eure, Seine-Maritime, Somme et Marne). Là, interviennent des phénomènes de dissolution du sous-sol gypseux ou calcaire. Ici ou là, peuvent aussi survenir des affaissements de carrière ou de mine, ou l'effondrement de pans de falaise.

Tout le monde a encore en mémoire la tempête exceptionnelle qui a ravagé la Bretagne et une partie de la Normandie les 15 et 16 octobre 1987. Dans la seule Bretagne, 6,49 millions de mètres cubes de bois (soit 21 % du volume des arbres sur pied) ont été réduit à l'état de « chablis » (bois abattu par le vent ou la vétusté). *Les dégâts ont été* estimés à 45 millions de francs rien que dans le Finistère. Normalement, les dégâts provoqués par des tempêtes sont couverts par une garantie spéciale comprise dans l'assurance multirisque-habitation. *Mais la tempête* des 15-16 octobre 1987 a été déclarée exceptionnellement « *catastrophe naturelle* » dans les départements du Calvados, des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et du Morbihan.

Où frappe la foudre ?

En outre, dans la période couverte par l'étude du CDIC, se sont produites trois autres tempêtes exceptionnellement violentes : en novembre 1982, 10 millions de mètres cubes de forêts d'Auvergne ont été réduits à l'état de « chablis » ; en janvier 1985, 2 millions de mètres cubes d'arbres ont eu le même sort en Aquitaine et dans les pays de Loire ; en juillet 1985, c'était le tour de 2 millions de mètres cubes de bois dans le massif vosgien et en Champagne.

Les avalanches se produisent, bien sûr, dans les départements de haute montagne. Les dégâts de chacune d'elles sont estimés en moyenne à 1 million de francs. Quant aux morts, ils sont trop nombreux (quarante en 1985-86, vingt-quatre en 1986-87, vingt-deux en 1987-88). Dégâts et victimes sont dus le plus souvent à des imprudences : constructions sur des pentes exposées à ce risque normal de la montagne, ski de randonnée ou hors piste.

En dernier dans les calculs du CDIC, viennent les séismes. Certes, la France a plusieurs régions sismiques : les Alpes, la Côte-d'Azur, l'Alsace et Remiremont, les Pyrénées et une partie du Massif central, soit trente-cinq départements. Certes, ces zones ont été éprouvées dans le passé par des tremblements de terre : la sismologie historique a recensé vingt-quatre séismes graves en six siècles, dont celui de 1564 qui tua un millier de personnes dans le pays de Nice. *Certes, depuis* 1967, les bâtiments de grande hauteur et les bâtiments recevant du public doivent être construits selon des règles parasismiques strictes. Mais il reste toutes les autres constructions, pour les*quelles les maîtres d'ouvrage hési*tent à appliquer des règles analogues. Celles-ci augmenteraient les coûts de 3 % à 8 %, mais elles constituent la seul méthode de prévention contre le risque sismique.

Outre ces catégories auxquelles s'applique la loi de 1982 (exceptionnellement, rappelons-le, à la tempête du 15-16 octobre 1987), il existe d'autres types de catastrophes naturelles qui ne rentrent pas dans le cadre de la loi de 1982.

La foudre, phénomène naturel, tombe en moyenne plus de deux millions de fois par an sur la France. Elle tue 20 à 40 personnes et environ 20000 animaux. Elle allume quelque 15 000 incendies, détériore 40 000 à 50 000 compteurs électriques et des milliers d'appareils électro-ménagers. Rappelons, à ce propos, que la façon la plus efficace de protéger ces derniers est de les débrancher (ainsi que les antennes de télévision) lorsque le temps est à l'orage et qu'ils ne sont pas utilisés. Les régions de prédilection de la foudre semblent être les zones de montagne (Alpes, Pyrénées, Massif central), de radioactivité naturelle (Corrèze, Haute-Vienne, Creuse, Cantal) et d'argile ferrugineuse (Gers, Plateau de Lannemezan). En revanche, *le* Nord-Ouest paraît être *la* région ou la foudre est *la* plus rare.

YVONNE REBEYROL.

PIERRE MICHAUD/RAPHO

NOMBRE DE CATASTROPHES NATURELLES PAR CATÉGORIE ET PAR ANNÉE

	1982	1984	1985	1986	1987	TOTAL	%
Inondations	315	117	93	129	158	812	83,88
Avalanches	0	10	1	6	3	20	2,07
Séismes	1	6	1	0	0	8	0,83
Mouvements du sol	19	10	15	7	12	63	6,51
Tempêtes	47	0	0	2	6	55	5,68
Divers (grêle, gel, neige)	9	0	1	0	0	10	1,03
TOTAL	391	143	111	144	179	968	100

Les hôpitaux malades de l'urgence

(Suite de la page 13.)

« *L'accueil représente l'essentiel de la fonction sociale du service* », expliquent les auteurs du rapport, qui notent que « *l'humanisme qu'implique cette approche, totalement dévalorisé, est très habituellement absent, aboutissant ainsi à un accueil inexistant* ».

Les autres dysfonctionnements importants concernent les examens complémentaires et l'hospitalisation et l'appel à un « consultant » de l'hôpital ne se fait pas sans difficulté. De même, le placement d'un malade dans un service « *représente souvent une véritable* « *négociation* », *perte de temps et source de conflits* ».

Une âpre compétition

Le rapport relève un autre important dysfonctionnement d'ordre institutionnel : « *Le vide réglementaire en matière d'exercice professionnel en milieu d'urgence fait que les instances ministérielles, soucieuses de ne mécontenter personne et de s'adapter aux circonstances locales, n'ont jamais précisé le profil du médecin d'accueil.*

Le rapport souligne aussi la nécessité de maintenir les internes (de spécialité et de médecine générale) dans ces services, tout en expliquant que « *leur action est trop souvent marquée des faiblesses inhérentes aux personnels en formation* » et que « *cette insuffisance qualitative (...) est particulièrement préoccupante* ».

Les auteurs proposent, au terme de leur analyse, la création dans les grands centres hospitaliers de départements « *d'accueil et d'orientation des malades urgents* ». Ils demandent enfin une augmentation des effectifs, une modification du régime horaire du travail (disposition du système des 3 × 8), l'instauration de « *cercles de qualité* » et, point essentiel, un enseignement par « *compagnonnage* ».

Ce rapport constitue un événement dans l'histoire, déjà longue, de l'organisation des urgences médicales en France. D'abord parce qu'il met pour la première fois de manière officielle en lumière les failles (trop bien connues des usagers de l'hôpital) existant dans le fonctionnement de ces services. Ensuite parce que, en estimant que ces derniers sont « *le lieu privilégié où doit s'opérer la nécessaire symbiose avec la médecine libérale* », il formule une proposition pour le moins audacieuse, qui contribuerait, sinon à « privatiser » l'urgence hospitalière, du moins à permettre que des médecins libéraux *puissent*, dans le cadre du service public, participer à une activité perçue comme quelque peu dévalorisante par les praticiens hospitaliers.

« *L'hôpital est dans une situation équivalente à celle d'un grand brûlé qui, pour des raisons physiologiques, est condamné à mourir de soif, même placé dans une piscine*, commente le professeur Lareng. *Nous sommes en effet aujourd'hui victimes d'une démédicalisation de l'urgence intra-hospitalière, alors même que la démographie médicale condamne certains en dehors de l'hôpital à une sous-activité professionnelle.* » Pour le professeur Lareng, il est clair qu'il faut maintenant envisager la participation de médecins libéraux intéressés par les problèmes de l'urgence (diplômés en oxyologie) au sein de la structure hospitalière. « *Toutes les solutions sont envisageables, étant entendu que l'administration de ce service doit rester du domaine public*, explique-t-il. *On peut tout imaginer, depuis le système public intégral avec paiement au forfait jusqu'au système libéral, avec paiement à l'acte. Mais, en toute hypothèse, nous devons sortir de l'impasse actuelle, qui fait que les services d'urgences lieux hautement stratégiques revendiqués par l'ensemble du monde hospitalier, sont, en pratique, délaissés par l'hôpital.* »

JEAN-YVES NAU.

Les vingt ans de la « mort rose »

Vingt ans après la « circulaire *Jeanneney* », *il n'existe toujours* pas en France de définition légale de la mort. Pour les spécialistes médicaux, la loi n'est ici nullement nécessaire.

par Etienne-Charles FROGÉ
professeur de médecine légale

COMMENT définir la mort ? Le philosophe dira : « *C'est une violence indue* », le juriste : « *C'est une césure* », le croyant : « *C'est un passage.* » Et le médecin dit : « *Elle est là...* » Il faut savoir que, contrairement à une idée trop répandue, il n'existe en France aucune définition légale de la mort. La notion des « *deux électroencéphalogrammes* « *plats* », *enregistrés par deux médecins à plusieurs heures d'intervalle* », si largement admise, ne repose sur aucune base légale.

Cette donnée essentielle, et souvent ignorée, était au centre de la rencontre organisée il y a peu à Toulouse par le professeur Louis Arbus, sur le thème de la mort cérébrale. Cette rencontre, qui réunissait les membres de deux sociétés savantes directement concernées (1), était aussi une manifestation-anniversaire puisque le débat technique et juridique dans ce domaine remonte à la circulaire de Jean-Marcel Jeanneney, texte qui date du 24 avril 1968.

Tout, alors, avait commencé avec la première transplantation cardiaque humaine, réalisée en 1967 par le professeur Barnard. On découvrait en effet brutalement que la notion dite de « coma dépassé » allait avoir des implications légales et que l'arsenal législatif dans ce domaine — en *France tout particulièrement* — était tout à fait insuffisant.

On venait en réalité de découvrir, après le vivant et la mort, une troisième situation, celle tout à fait extraordinaire du « coma dépassé », situation clinique mise en évidence *dans les années 60 par le professeur* Mollaret et son équipe.

On ne parlait d'ailleurs pas tou*jours à l'époque de « coma dépassé »* pour définir ces situations. Certains évoquaient « *une préparation expérimentale « cœur-poumons »* » ou encore « *une mort au pouls bien frappé* »...

Plusieurs textes officiels permettaient, en 1967, sinon de limiter le pouvoir médical, du moins de le mettre « sous contrôle juridique ». On vit pourtant très vite ressurgir une peur séculaire : celle de l'inhumation précipitée. Au cours des années 1967 et 1968, on fut ainsi brutalement confronté au diagnostic de la mort. Tout auparavant était simple, depuis, notamment, la description d'Hippocrate : « *le faciès est ridé, aride, les yeux caves, le nez pointu bordé d'une couleur noirâtre, tempes affaissées, lèvres pendantes, menton ridé (...), peau plombée, sèche, livide...* »

Et voilà soudain que nous allons mourir rose, *derrière la vitre de la* salle de réanimation. Parfaitement réhydraté, perfusé, respirant au rythme physiologique souhaité, les miens pourront entendre battre mon cœur. *On leur aura dit : « Il est mort.* » Mort cérébrale : silence électrique cortical. Etrange instant que cette rencontre du corps médical, d'une famille (la société) et d'un troi*sième homme, le receveur, plus loin,* qui attend et qui lutte encore.

Rien d'aussi certain que la mort puisqu'elle est aussi naturelle, tout bien pesé, que la naissance. Mais comment savoir si le médecin, seul homme à pouvoir porter le diagnostic de *mort, ne sera pas tenté d'aller* trop vite, surtout aux yeux d'une famille en plein désarroi affectif ? La suspicion est alors d'autant plus grande qu'existe l'espérance que le *définif ne se soit pas encore produit.*

La société, les juristes, ont très tôt compris qu'il existait une difficulté, celle d'établir un tel diagnostic. Au début de l'année 1968 il s'agissait, en France, non pas tant de donner une définition de la mort mais de fixer les règles de conduite s'imposant aux médecins préleveurs d'organes à des fins scientifiques ou thérapeutiques. *Curieusement, alors que l'on aurait pu* s'attendre à la mise en place d'un cadre juridique léonin. Les juristes suivirent l'Académie de médecine (séance du 11 janvier 1966), deman*dant aux médecins d'affirmer la mort,* simplement la mort. « *Le travail du théologien est de rechercher la signification de la mort et non d'en énumérer les signes. Le droit n'a pas non plus à définir la mort mais seulement à formuler certaines règles de conduite facilitant aux médecins l'exercice de leurs responsabilités* », écrivait ainsi Jean Savatier (2).

Interrogés par le ministre de la santé de l'époque, M. Jean-Marcel Jeanneney, le conseil national de l'ordre des médecins, l'Académie nationale de médecine et la commission des autopsies découvrirent qu'elles ne pouvaient donner de définition médicale de la mort tout en sachant *que, en pratique, tous* les jours ce diagnostic est porté. Le troisième homme, rose, était là ! Ce fut l'intelligence du ministre de comprendre alors qu'un débat à l'Assem*blée ne pourrait, dans ces conditions,* que déboucher sur un fiasco. Certains pourtant s'étaient déjà précipités pour proposer un texte sur la définition de la mort (3), et quelques pays avaient *légiféré plus ou moins précipitamment* dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que parut la circulaire du 24 avril 1968 relative aux autopsies et aux prélèvements, en application d'un décret de 1947. Aujourd'hui encore, c'est ce texte qui *sert de garde-fou à l'activité médicale* dans cette situation *si difficile qui* consiste à diagnostiquer la mort cérébrale et à en tirer les conclusions : transférer ou non la vie à une autre personne *et faire qu'ainsi la vie soit* non plus « fin » mais « passage ». La réunion-anniversaire de Toulouse a permis de montrer à quel point cette circulaire demeurait, vingt ans après, un texte-phare. Cette circulaire explique schématiquement que le constat de décès de « mort rose » doit reposer :

— sur l'analyse méthodique des *circonstances dans* lesquelles l'accident s'est produit (un point essentiel puisqu'il impose une série d'examens et la connaissance de l'origine — toxique, traumatique, métabolique... — du coma ;

— sur le caractère artificiel de la respiration ;

— *sur la disparition de tout signal* électroencéphalographique (tracé nul sans réactivité possible) spontané ou provoqué par toutes stimulations artificielles pendant une durée suffisante...

Or nous devons observer que, pour des raisons techniques, la durée d'enregistrement s'est raccourcie en vingt ans grâce notamment aux investigations effectuées à partir de potentiels *évoqués* sur le tronc cérébral du sujet. En pratique chacun adopte, *EN CONSCIENCE,* la technique qui lui apparaît la plus performante en fonction de la situation clinique.

Ainsi le médecin s'acharne à déceler la vie avec précision avant de dire que la mort est là. Et c'est une équipe qui va formuler ce diagnostic de *mort*, la *mort cérébrale*, la circulaire de 1968 imposant le travail en commun de plusieurs spécialistes.

On a trop souvent voulu ramener notre activité à la concision suivante : « *On débranche, on le prélève.* » Au moment de la mort, la médecine demeure un art d'intelligence et de moyens au service de l'autre. Il nous restera à définir la vie. Mais peut-être n'est-elle au fond, comme le disait, il y a deux siècles, le poète allemand Novalis, qu'une « *oxygénation forcée* ».

(1) Réunion organisée par la Société de médecine et de criminologie de France et par la Société d'électroencéphalographie et de physiologie clinique de langue française.

(2) *Et in hora mortis nostrae.* Estratto Foro Italiano. Vol. XCI Fasc. 6. Rome 1968.

(3) On peut citer la proposition de loi « *tendant à définir la « mort clinique » et permettre le prélèvement d'organes en vue de greffes* », nº 621, 15-12-1967 (Assemblée nationale).

SECTEURS DE POINTE

Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.



CADRES

DEMANDES D'EMPLOIS

F. 44 A. Dr Ing. AUTEUR INFORMATIQUE, CHERCHE RESP. PROJETS ET FORMATION PARIS-ÉTRANGER, SPÉCIALISÉE APPLE. 48-57-98-18.

ÉCONOMISTE-INFORMATICIEN, SPÉCIAL. TRANSPORT, cherche emploi France ou Afrique ouest. Disponible dans 3 mois. 43-38-56-81.

Jeune homme 23 ans cherche emploi stable
d'ACHETEUR EN MATERIEL
Expér., bonne élocution, bon contact
Etud. toutes propositions
Tél. 43-66-86-38
(sur répondeur).



Economie

SOMMAIRE

■ Le relèvement du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre n'a pas enrayé de façon significative la hausse du dollar *(lire ci-contre)*.

■ Le déménagement en catimini d'une usine de la Meuse transférée en Haute-Savoie laisse perplexes les salariés qui ne sont pas décidés à s'expatrier *(lire ci-dessous)*.

■ La fiscalité locale a plus augmenté que la fiscalité d'Etat ces dix dernières années. Les transferts d'impôts dus à la régionalisation n'expliquent pas tout *(lire ci-dessous)*.

■ Polémique autour des conséquences des économies budgétaires après l'accident de la gare de l'Est *(lire page 17)*.

■ A l'issue de discussions qui se sont tenues au ministère de l'industrie, le conflit des mineurs de Gardanne semble en voie de règlement *(lire page 17)*.

Stabilité des impôts d'Etat, progression des impôts locaux

Le contribuable à deux faces

Au moment où le gouvernement de M. Michel Rocard met la dernière main au projet de budget pour 1989, et où les Français se demandent s'ils devront, l'an prochain, payer davantage d'impôts pour honorer à la fois les engagements antérieurs et financer les priorités nouvelles (*formation, éducation, recherche, revenu minimum d'insertion*), il peut être utile de jeter un regard *sur la fiscalité locale*. Car tout citoyen de l'Etat est aussi l'habitant d'une commune, d'un département, d'*une région, parfois* d'une communauté urbaine, et le contribuable qu'il est ne remplit pas *seulement les caisses du ministère* des finances mais aussi celles des collectivités territoriales dont il relève. *Et quel que soit le destinataire* du produit de l'impôt, le caractère plus ou moins indolore ou excessif de la contribution peut faire l'objet d'interrogations.

A regarder l'évolution des contributions obligatoires, d'origine fiscale, depuis deux ans, on notera que la pression fiscale de l'Etat, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), qui était de 16,7 % en 1978 et 18,1 % en 1982, retombait à 17,2 % en 1987. Du côté des collectivités locales, en revanche, les pourcentages correspondants étaient 4,3 %, 4,8 % et 5,9 %. Une forte progression qui s'explique, certes, depuis la loi de décentralisation de 1982, par des transferts d'impôts et de ressources correspondantes de l'Etat vers les collectivités locales, ce qui gonfle le poids de celles-ci et allège d'autant celui du premier. Mais même en défalquant ces transferts (1), les contributions obligatoires locales ont augmenté sensiblement : 3 % du PIB en 1982 et 3,8 % en 1986 alors que la part de l'Etat, dans ce cas de figure, a régressé de 20,8 % à 20,6 %.

On objectera que lorsque les citoyens et les entreprises versent (en 1986) 846 milliards de francs d'impôts à l'Etat, ils n'en destinent que 170 milliards à leurs collectivités. Il n'empêche que si l'on analyse la période 1981-1986, le rythme annuel de croissance des impôts locaux a toujours été beaucoup plus fort, de 2 à 7 points, que celui des ressources fiscales d'Etat.

Les régions, qui, en mars 1986, ont véritablement émergé sur la scène politique lorsqu'elles ont acquis une légitimité incontestée avec l'élection au suffrage universel de leurs responsables, ne sont certes *pas les collectivités les plus dépensières* ou les plus gourmandes en impôts puisque ceux-ci ne représen*tent qu'un cinquième des impôts* des départements et un huitième de ceux des communes. Mais les *impôts, comme les budgets en géné*ral, des régions croissent plus vite, beaucoup plus vite, que ceux des autres collectivités. Prenons le cas de deux impôts directs :

– La taxe professionnelle : le taux moyen régional est passé, de 1985 à 1987, de 0,61 à 0,93, alors que, pour les départements, il progressait de 5,46 à 5,64 et pour les communes de 11,78 à 11,95.

– La taxe sur le foncier non bâti : dans les régions le taux (2,43 en 1985) a grimpé à 3,63 l'an dernier tandis que, dans les départements, il augmentait de 20,03 à 20,59 et dans les communes de 35,61 à 36,50.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES
(en pourcentage)

%	1977	1980	1984	1987
Divers	3,73	3,20	4,76	5,0
Impôts – Administrations publiques locales	10,99	11,09	12,52	13,18
Impôts – Etat	43,61	43,02	39,57	38,72
Cotisations sociales	41,67	42,65	43,15	43,10

Source : Rapport sur les comptes de la Nation

Bourgogne et Alsace caracolent

Ce sont ces « décrochages » qui incitent à pousser plus loin l'examen des budgets régionaux à la lumière de l'étude synthétique que vient de réaliser le ministère de l'intérieur.

Les budgets primitifs des vingt-deux régions de métropole atteignent 30 milliards de francs, cette année, soit une hausse très sensible *de 16,6 % par rapport* à 1987. Mais les écarts apparaissent considérables d'une région à l'autre : la Bourgogne *(+ 33 %), la Haute-Normandie* (+ 25,3 %), le Centre (+ 26,8 %) vont fortement de l'avant alors que *le Limousin* (+ 9,2 %), *la Corse* (+ 8,4 %), l'Auvergne (+ 10 %) restent dans des limites raisonnables. La Picardie est quasiment en stagnation (+ 2,7 %) mais après une année 1987 explosive (+ 40 %). Partout, sauf en Picardie, les sommes consacrées par les régions aux investissements progressent à un rythme soutenu, 22 % en moyenne. Mais la Bourgogne (+ 54 %), l'Alsace (+ 44 %), le Centre (+ 37 %), la Franche-Comté (+ 36 %), la Haute-Normandie (+ 38 %) se détachent. Ce sont les dépenses scolaires pour la construction, la réparation ou le fonctionnement des lycées qui prennent la part du lion (8,5 milliards) et elles s'accroissent de 41 % en 1988 mais de 105 % en Alsace, 85 % en Ile-de-France, 137 % en Bourgogne et seulement 6 % en Midi-Pyrénées et à peine 1 % en Corse.

Le produit des impôts, directs et indirects, intervient pour un peu plus de la moitié dans les ressources *globales des régions, le tiers de* celles-ci provenant des transferts reçus de l'Etat et 14 % des emprunts. *Mais au plan de la fiscalité* aussi les divergences selon les régions sont nettes. Si en moyenne les recettes fiscales progressent de 16 %, par rapport à 1987, l'Ile-de-France (+ 25,4 %) ou la Bourgogne (+ 27,8 %) sont très au-dessus et Champagne-Ardenne (+ 5,6 %), Picardie (+ 5,6 %) ou le Centre (+ 5,8 %), nettement en dessous. L'Aquitaine relève de 44 % les droits de mutation et la Basse-Normandie abaisse de 12,5 % la taxe sur le permis de conduire. Le Nord-Pas-de-Calais remonte de 18,7 % la taxe sur les cartes grises et ne touche pas au permis de conduire.

Enfin, les Français doivent savoir qu'ils sont inégaux devant l'impôt *direct (2) perçu par les conseils* régionaux. Car si le Corse ne verse que 66 F, le Lorrain 96 F, le Rhône*alpin 82 F, l'Alsacien et le Bourgui*gnon 109 F et le Francilien 114 F, le Picard acquitte 285 F, l'habitant du *Centre 258 F, le citoyen du Limou*sin 192 F, le Nordiste 174 F. Ce n'est donc pas toujours les habitants des régions réputées riches qui sont soumis à la pression fiscale la plus lourde.

De quoi faire réfléchir tous ceux qui parlent de compensation, de solidarité, de péréquation. Des termes difficiles à conjuguer avec ceux de décentralisation et de liberté de choix des élus locaux.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Qui portent sur des sommes très importantes (2 milliards en 1983, 24,7 en 1986) et qui compensent, en partie, *les nouvelles charges et dépenses aux*quelles ont à faire face les conseils municipaux, généraux, et régionaux.

(2) *C'est-à-dire l'ensemble de la taxe* d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe professionnelle.

Hausse des taux d'intérêt, du dollar et de la livre

Les marchés des changes restent nerveux

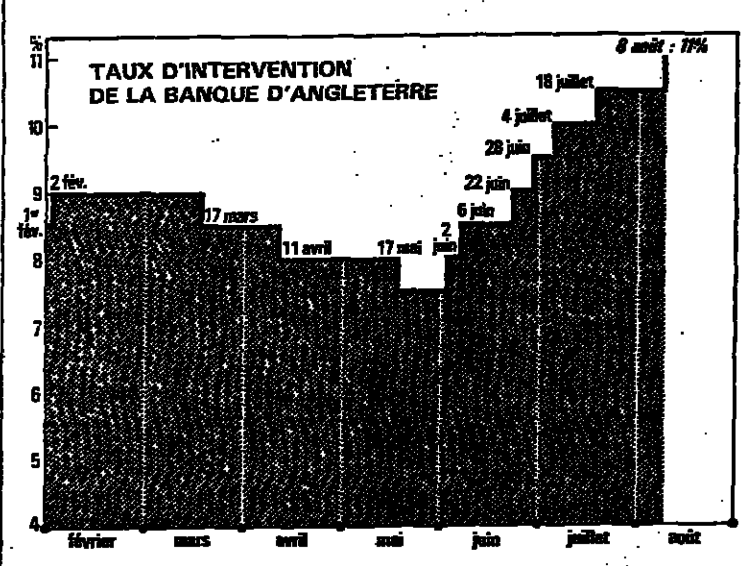
En ce début de semaine, une certaine nervosité règne sur les marchés internationaux de l'argent. Alors que le mouvement de hausse des taux d'intérêt se confirme aux Etats-Unis, la Banque d'Angleterre a surpris les opé*rateurs, lundi 8 août*, en décidant le relèvement d'un demi-point de son taux d'intervention sur le marché monétaire. Porté à l'issue de cette septième hausse en dix semaines à 11 %, le taux directeur de la banque centrale britannique (qui était encore en mai dernier à 7,5 %) est à son plus haut niveau depuis mars 1987.

Malgré le relèvement des taux britanniques et d'importantes interventions des banques centrales américaine et allemande, le dollar a poursuivi, lundi, sa progression, terminant à New-York à *133,80 yens, au-dessus de* 6,40 francs français et à 1,90 deuschemark, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis janvier 1987 par rapport à la devise allemande. Mardi 9 août dans la matinée, le billet vert restait demandé sur les places européennes. Il a cependant légèrement reflué.

Attendu pour l'automne, le relèvement du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre a surpris les marchés. M. Nigel Lawson, le chancelier de l'Echiquier, a justifié cette décision en expliquant que l'économie britannique progressait à *« un rythme insoutenable, qui doit être ralenti »*. En renchérissant le coût du crédit, les autorités monétaires britanniques espèrent freiner la consommation – qui connaît toujours une forte croissance – et étouffer les pressions inflationnistes. En juin dernier, la hausse des prix était de 4,6 % en rythme annuel pour un objectif gouvernemental de 4 %. Après l'annonce par la Banque d'Angleterre, les grandes banques de dépôts ont toutes décidé un relèvement de leur taux de base à 11 % (le taux auquel elles prêtent à leurs meilleurs clients).

Le déficit de la balance des paiements

La décision-surprise de la Banque d'Angleterre a provoqué une réaction immédiate sur le marché des changes : déjà forte, la livre sterling s'en est trouvée dopée, *notamment par rapport* au deutschemark. Négociée à 3,20 DM vendredi soir, elle était échangée contre 3,23 DM lundi à la clôture à New-York.



Cette force du sterling risque de handicaper les exportateurs britanniques sur les marchés étrangers, et donc de rendre difficile une réduction des déficits extérieurs. Or il s'agit là d'un autre objectif des dirigeants britanniques. Au cours du premier *semestre de cette année, la* Grande-Bretagne a déjà accumulé un déficit de sa balance des paiements courants de 5,6 milliards de livres sterling (près de 60 milliards de francs), alors que le gouvernement souhaitait limiter ce déficit à 4 milliards de livres.

ESPACE

Malgré un risque très faible

La France s'est préparée à « accueillir » des débris du satellite Cosmos-1900

Les Gaulois craignaient que le ciel ne leur tombe sur la tête. Leurs descendants pouvant souffrir de la même phobie, le gouvernement a pris au sérieux la menace que fait peser le satellite soviétique Cosmos-1900, porteur d'un petit réacteur nucléaire, qui ne répond plus aux ordres (*le Monde* du 3 août). Secrétaire d'État chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, M. Gérard Renon a exposé, *le lundi 8 août, la situation* actuelle de Cosmos-1900, son devenir prévisible et le dispositif mis en place *pour le cas où il tomberait sur* le territoire français.

Pas de panique ! Si le contact radio est perdu avec le satellite, les Soviétiques ont un espoir de le rétablir. Surtout, Cosmos-1900 se maintient dans une attitude correcte, ce qui montre que ses automatismes fonctionnent bien. Normalement, il devrait rester encore quatre mois en orbite, mais ce délai pourrait être raccourci si son orientation se modifiait.

Cependant, un mécanisme automatique devrait se déclencher pour expédier à plus de 800 kilomètres d'altitude le réacteur nucléaire. Il en serait de même si l'altitude du satellite baissait trop. Cela repousserait de plusieurs siècles la chute de ce réacteur. Au cas où cette éjection automatique ne se ferait pas, un autre mécanisme couperait le satellite en trois morceaux, lesquels se désintégreraient dans la haute atmosphère. On ne peut exclure la chute de quelques fragments radioactifs sur la Terre. Ces débris n'auraient qu'une chance sur mille d'atteindre le territoire français. Leur radioactivité devrait être assez faible : ils seraient inoffensifs, à condition de ne pas s'en approcher de trop près.

Sous la responsabilité d'une cellule de crise constituée à Matignon, le dispositif prévu s'appuie sur trois pôles. Le Centre national d'études spatiales, qui suit actuellement le satellite à partir d'informations soviétiques et américaines, mettra en place des moyens de repérage spécifiques dans les derniers jours précédant une chute éventuelle et devra déterminer les zones que pourraient atteindre les débris. Trente-cinq hélicoptères de la Protection civile, équipés de détecteurs de radioactivité, localiseraient grossièrement les débris, que des équipes spécialisées du Commissariat à l'énergie atomique iraient ensuite retirer. *Le Service central de protec*tion contre les rayonnements ionisants aurait pour mission d'évaluer la nocivité des fragments. Des consignes précises seraient diffusées à la population – la principale étant de se tenir éloigné de tout objet métallique suspect.

La possibilité de faire fonctionner ce dispositif est extrêmement faible. Le secrétaire d'Etat pense cependant que sa mise en place a son utilité. Il existe, souligne-t-il, des plans d'intervention pour divers risques de catastrophe. *« Ce que nous faisons actuellement, c'est tester une partie de ces plans. »*

MAURICE ARVONNY.

Le déménagement de l'entreprise Mecatronic

Pourquoi partir ?

Le 2 août, au petit matin, le directeur d'une entreprise de Void (Meuse) a fait complètement déménager l'atelier où travaillaient vingt-deux personnes et l'a transféré en Haute-Savoie. Les salariés, dans leur majorité, refusent de s'expatrier.

VOID
de notre envoyé spécial

La veille des vacances, les dix-neuf ouvrières de l'entreprise Mecatronic de Void, une petite commune de la Meuse fleurie de géraniums, avaient lustré leur atelier. Les plus inquiètes s'étaient mises à genoux pour frotter, parce que le linoléum est blanc et que les tâches s'y incrustent.

Quatorze de ces dix-neuf femmes, payées au SMIC pour assembler des composants de téléphone, enta*maient le mois* d'août à l'endroit où elles avaient achevé juillet, entre le canal Marne-Rhin et la voie express de Nancy. Celles *qui partaient plus* loin enverraient des cartes postales. Même les plus inquiètes avaient laissé quelque chose dans leur tiroir : une photo, un châle, la caisse commune du Loto hebdomadaire.

L'atelier de Mecatronic, filiale du groupe Horlogerie, photographie française (HPF) avait ouvert en mai 1987. Un cadre de la maison-mère était venu du siège social de Bonneville, *en* Haute-Savoie, *pour* recommander aux ouvrières d'en prendre soin *« comme de leur enfant »*. Avant d'acheter à crédit, les femmes s'inquiétaient du niveau des commandes, et le directeur, Hubert Marchand, les rassurait. Les vingt-deux salariés de Void – dix-neuf ouvrières et trois hommes payés au-dessus du SMIC – avaient encore fait des heures supplémentaires en juillet.

Monique Perdreau, quarante-deux ans, se préparait à retapisser pendant les vacances la maison à loyer modéré où elle élève seule ses deux filles, dans l'impasse des Lilas de la cité des Ormes. L'ANPE l'avait jugée un peu âgée en 1985, et cela lui avait valu deux ans de chômage après la fermeture de la pépinière de Void, mais elle avait *« bien remonté la pente »*. Elle n'avait tout de même pas les *« épaules assez larges »* encore pour se payer le permis de conduire et l'entretien d'une voiture.

Viviane Veluire, trente-neuf ans, s'était refait une vie, à l'atelier, après un divorce et quatre ans d'intérim. *« Bien contente, déjà, de survivre »*, avec sa fille, dans une maison de l'impasse des Roses, dans la même cité des Ormes. Le chat s'appelle Berlioz, et Viviane aime aussi la peinture. Elle avait accroché *un de ses dessins* au-dessus de son poste de travail. Un nu, qui a été kidnappé avec le reste.

Le rapt a eu *lieu le 2 août*, trois jours après le début des vacances. Un cadre est arrivé de Haute-Savoie à 5 heures du matin pour vider l'atelier. Trois camions ont emporté les machines, les postes de travail rouge et blanc, l'armoire à pharmacie, les photos, le châle et les 30 F du Loto de la rentrée. Les *« pirates »*, les *« négriers »*, comme les appelle le maire de Void, Jean-Louis Gilbert, lui-même patron d'une entreprise de huit salariés, ont arraché plusieurs fils électriques et coupé des tuyaux *pour aller plus vite. Ils ont* écrasé des mégots sur le linoléum blanc.

La disparition des machines a été signalée douze heures plus tard par un chef d'équipe de la municipalité, qui a aperçu le dernier semi-remorque devant l'ancienne gare qui servait d'entrepôt. Monique Perdreau a été mise au courant dans les dernières par ses camarades, qui n'osaient pas lui dire. Viviane Veluire a tenté d'épargner la nouvelle à sa fille, pour ne pas assombrir ses vacances. Le directeur de l'atelier, M. Marchand, l'a apprise en Espagne, où il était déjà arrivé. Le technicien, M. Gérarld Leporcq, s'est souvenu que la maison-mère lui avait réclamé une clef huit jours plus tôt pour procéder à un inventaire estival. Il n'y a pas eu effraction. *Le bureau directorial*, fermé à clef, n'a pas été forcé.

La lettre de revendication est arrivée à Void le 4 août, postée dans les Vosges au lendemain du forfait, sur le trajet de retour à Bonneville. Le PDG de Mécatronic, Gérard Langlois, annonce le transfert de l'unité en Haute-Savoie et le regroupement des sites pour *« renforcer les synergies »*. Il se préoccupe d'une *« meilleure utilisation des équipements communs »* et fait état de difficultés contractuelles avec la société électronique Serge Dassault et France Télécoms. Depuis que le député de la Meuse, Gérard Longuet, n'est plus ministre des P et T, le groupe semble se préoccuper davantage d'économiser sur les coûts de transport.

Monique Perdreau ne peut pas partir, puisque sa fille est déjà inscrite pour un BTS à Nancy. Viviane Veluire *ne partira pas non plus*, puisque c'est encore la même histoire qui recommence. *« Toujours l'angoisse. Savoir si l'usine tiendra. »* Sonia Guillaume, vingt-cinq ans, que rien ne retient à Void sinon *le fait d'y être née, n'a pas* confiance dans les garanties ajoutées dans une deuxième lettre par la direction savoyarde.

Le groupe HPF avait repris un atelier, fermé pour cause de dépôt de bilan depuis plus d'un an. La municipalité, qui a déjà perdu une usine de chaussures et une centaine d'emplois en quelques années, lui avait cédé pour 150 000 F des machines que M. Gilbert évalue à 400 000 F. Elle avait consenti une exonération du loyer et de la taxe professionnelle. De *« sensibilité »* UDF, le maire enregistre aujourd'hui au magnétophone les quelques conversations qu'il s'efforce d'avoir avec ces gens de Bonneville, *« qui n'ont pas de parole »*.

Un référendum

Les Savoyards ignoraient sans *doute que le maire ne prenait ses* vacances qu'en septembre et que, conseiller général, il aurait tout le *temps pour créer* l'événement. Le lundi 8 août, M. Gilbert a organisé un référendum dans la salle de réu*nion de la mairie, sous les portraits* de Poincaré et de Coty. Un adjoint a servi d'assesseur, et les seize salariés *présents*, dont quatorze femmes, sont passés dans l'isoloir pour exprimer *« librement »* leur refus de par*tir loin* des géraniums de Void. Le résultat, sans surprise (seize refus), a été consigné sur un procès-verbal à en-tête du département de la Meuse et rangé dans le dossier d'instruction.

Le groupe HPF n'a pas expliqué le rapt, mais il a dû modérer ses impatiences : *quelques machines* vont être rapatriées. Les salariés sont cependant toujours priés d'opter *pour la Haute-Savoie* avant la réouverture *« des activités industrielles »* le 23 août. Quelques femmes sont aussi invitées à retourner dans la semaine à l'atelier. Il faut de nouveau faire le ménage parmi les mégots et les cartons de déménagement. Et récurer, à la main, le linoléum...

CORINE LESNES.

Économie

SOCIAL

Après les discussions au ministère de l'industrie

Détente dans le conflit des Houillères de Provence

Le conflit des mineurs des Houillères de Provence, à Gardanne, qui dure depuis plus de trois mois, semble être entré, le lundi 8 août, dans une nouvelle phase, celle de l'apaisement. Les « propositions » présentées par le ministère de l'industrie, tant à la direction qu'aux syndicats, reçus séparément tout au long de la journée, ont été qualifiées par M. Augustin Dufresne, secrétaire général de la Fédération des mineurs CGT, d'« *avancée positive* ». M. Dufresne a cependant ajouté que « *ce seront les mineurs qui décideront* » de l'arrêt ou de la poursuite de la grève lors d'une assemblée générale qui devait avoir lieu à Gardanne mardi à 18 heures.

Très longue et très dure, cette grève de Gardanne posait un problème extrêmement difficile aux pouvoirs publics et à la direction des Charbonnages, cette dernière ne voulant pas entendre parler d'une négociation locale sur les revendications des mineurs de Provence — en moyenne 400 F par mois plus une prime de rattrapage de 1 500 F pour l'année 1987, — alors que la question des salaires se discute au niveau national. Depuis quelques jours, le conflit semblait s'essouffler : après la décision de la CFDT, après une réunion de négociation avec la direction le 26 juillet, d'appeler à la reprise du travail, 70 % des 1 780 salariés étaient dans cette disposition d'esprit. Depuis le début du conflit, chaque gréviste avait perdu en moyenne 20 000 F.

Alors que les tractations en coulisses n'ont jamais réellement cessé — mais demeuraient dans l'impasse, des hauts et des bas s'étant succédés selon les représentants de la CGT —, un tel essouflement pouvait conduire soit à une nouvelle radicalisation d'un dernier carré d'irréductibles, soit à une issue négociée. En fin de semaine, les pouvoirs publics ne cachaient pas leur pessimisme, d'autant que la CGT, tout en acceptant une réunion au ministère de l'industrie, semblait souffler sur le feu : elle lançait une souscription nationale, et M. François Duteil, secrétaire de la CGT (qui n'était pas présent lundi au ministère) annonçait qu'« *une nouvelle initiative d'envergure sera prise après le week-end du 15 août* »...

Sauver la face

Le « déblocage », selon la formule de l'*Humanité* du 9 août, est intervenu au ministère de l'industrie, grâce notamment à l'habileté des négociateurs du ministre : M. José Bidegain, chargé de mission, qui a eu chez Saint-Gobain une longue pratique du dialogue social, et M. Jean-Pierre Jouyet, directeur de cabinet de M. Fauroux. Les « *propositions* » *du ministère* (d'ores et déjà acceptées par la direction des Charbonnages avec laquelle elles ont été mises au point) vont au-delà de celles du 26 juillet. Elles permettent à la fois aux pouvoirs publics, aux Charbonnages, aux grévistes et à la CGT de sauver la face. La porte de sortie est plus qu'honorable.

Tout en rappelant que « *les revendications salariales seront examinées en septembre* », lors des négociations nationales, le ministère « *propose* » : le versement immédiat d'une indemnité de reprise de 1 500 F, au lieu de 1 000 F le 26 juillet) ; 9 000 F seront versés « *dont 4 500 F immédiatement et 4 500 F perçus sous forme de versements mensuels d'un montant de 150 F (août-décembre 1988) et de 200 F à partir de janvier 1989* ».

C'est ici le point-clé des propositions : il ne s'agit pas d'une augmentation de salaires en bonne et due forme, comme le voulaient les grévistes, mais la condition avancée le 26 juillet pour la seconde enveloppe de 4 500 F (acquis définitivement si la production dépasse 10,5 tonnes par mineur et par jour à compter du 1er septembre 1988) a disparu. Une commission locale direction-syndicats devra seulement examiner « *les relations entre progrès de productivité et rémunérations, compte tenu des perspectives charbonnières* ».

Mais, à partir de janvier 1989, les mineurs recevront une prime de 200 F par mois, qui jouera pendant... dix-neuf mois ! Il sera difficile alors de la remettre en cause. Cette prime ressemble bien à une augmentation de salaire déguisée. Autres points obtenus par la CGT : « *les droits à congé des salariés ne seront pas affectés par le conflit* » ; « *possibilité d'une avance d'un mois de salaire remboursable d'ici la fin de l'année* » ; « *annulation des sanctions et des poursuites initiées par la direction, à l'exception des plaintes contre X... pour vols et incendie des locaux de la directio. Enfin, les mesures appliquées en Lorraine au bénéfice des bas salaires* » seront immédiatement appliquées à Gardanne.

Les syndicats devaient répondre à ces propositions avant mercredi. En cas de réponse positive (vraisemblable, l'accueil des grévistes, le 9 août au matin, étant très favorable), le travail « *reprendrait progressivement* » jeudi. Le climat risque cependant, en cas d'issue favorable, de rester très détérioré pendant plusieurs mois tant entre la direction de Gardanne et les mineurs, qu'entre la CGT et la CFDT qui ont fini, après avoir combattu ensemble, par s'affronter. Mais pour la CGT, la grève de Gardanne sera présentée, après le conflit de l'imprimerie Didier, comme une victoire. De quoi la conforter dans sa volonté de rentrée sociale « *offensive* ». Avec d'autres Gardanne... ?

MICHEL NOBLECOURT.

Dans l'industrie ferroviaire du Valenciennois

FO signe un accord pour les cinquante-cinquante-cinq ans

Le syndicat FO de la métallurgie du Valenciennois a signé, le lundi 8 août, un accord avec les représentants de la chambre patronale concernant les suppressions d'emplois annoncées dans l'industrie ferroviaire de cette région : quatre cent vingt salariés de quarante-neuf ans et demi à cinquante-cinq ans, employés chez Alsthom ou aux Ateliers de construction du nord de la France (ANF), pourront bénéficier, selon cet accord, d'un « *congé de longue durée* ». Cet accord maintient 70 % du salaire brut de référence aux salariés concernés. Ainsi, pendant cinq ans, ils sont assurés de percevoir au moins 4 300 francs par mois.

Selon le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC « *devraient signer, elles aussi, cet accord, au plus tard début septembre* ». L'entreprise Alsthom de Raismes emploie actuellement neuf cent cinquante personnes. Elle doit cesser son activité à la fin de 1989. Un peu plus de cent quarante salariés, situés dans la tranche d'âge de cinquante-cinquante-cinq ans, sont concernés par l'accord. Aux ANF, deux cent quatre-vingts personnes sont concernées, alors que plus de huit cent emplois doivent être supprimés sur un total de deux mille.

AFFAIRES

Malgré une mauvaise réponse à la demande intérieure

L'industrie a réalisé de bonnes performances en 1987

Dynamisme des exportations, redémarrage des investissements, progression de la productivité et très nette amélioration des résultats : sur tous les fronts, les performances des entreprises industrielles françaises ont été bien meilleurs en 1987, si l'on en croit l'enquête annuelle du service des statistiques (SESSI) du ministère de l'industrie.

Le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière a crû de 3,6 % en valeur et de 1,8 % en volume par rapport à 1986, grâce aux ventes sur les marchés étrangers qui progressent plus (+ 3,3 % en volume) que dans l'Hexagone (+ 1,2 %). Les grandes entreprises en profitent plus que les PMI (respectivement + 3,9 % et + 3,3 %), contrairement à l'année précédente. Les secteurs les plus exemplaires à l'étranger sont : les biens d'équipement ménagers, le papier-carton, le matériel électrique et électronique. Les entreprises françaises ont réussi cette percée tout en maintenant leurs prix à l'exportation après des baisses importantes en 1986.

En revanche, dans l'Hexagone, elles ont montré leurs difficultés traditionnelles pour répondre aux accélérations de la demande, notamment dans les biens de consommation courante (textile-habillement, cuir-chaussure) et dans les biens d'équipement professionnels, ce qui explique le déficit commercial important. La compétitivité des prix des produits français continue en outre à se dégrader face aux produits importés.

L'investissement retrouve un second souffle après la pause de 1986, et son niveau le plus haut atteint depuis le début des années 80. Il croît de 10,5 % en valeur et de 8,5 % en volume, représentant 4,7 % du chiffre d'affaires. Grands groupes et PMI progressent au même rythme.

Les secteurs en pointe sont l'automobile et autres matériels de transport terrestre (+ 29 % en valeur), le papier-carton (+ 34 %), la chimie de base (+ 24 %). En revanche les industries des biens d'équipement professionnels (− 2 %) reculent en raison du fléchissement de la construction électrique et électronique qui réduit encore ses investissements de 7 % après une baisse en 1986.

Les gains de productivité se maintiennent à un niveau élevé (le chiffre d'affaires en volume progresse de 6 % par personne employée), en raison surtout de la réduction de l'effectif industriel conjugué à la croissance de l'activité. Cette réduction atteint 4 % en 1987 (soit 130 000 emplois en moins) affectant plus les grandes entreprises (− 4,9 %) et, dans les secteurs, la construction électrique et électronique, le textile-habillement, la mécanique, les minerais et métaux ferreux, le record appartenant au cuir-chaussure avec une perte de 8 % de ses effectifs.

Le résultat net des entreprises industrielles encore négatif en 1984, et ne représentant que 0,7 % du chiffre d'affaires en 1986, en constitue 2,4 % en 1987 avec 55 milliards de francs, grâce à la modération des coûts des consommations intermédiaires et des évolutions des rémunérations et des charges sociales, aux gains de productivité, mais aussi à la baisse des taux d'intérêt et aux allègements fiscaux (notamment réduction de l'impôt sur les sociétés). L'amélioration touche tous les secteurs, mais la palme revient à l'industrie automobile encore déficitaire en 1986 (− 2 % du chiffre d'affaires), après une perte de 5 % en 1984, son résultat dépasse 7 milliards de francs en 1987, soit 2,1 % de son chiffre d'affaires.

CONJONCTURE

Baisse de l'activité bancaire internationale au premier trimestre

La croissance des prêts bancaires internationaux s'est nettement ralentie au premier trimestre 1988, note la Banque des règlements internationaux (BRI) dans son rapport d'août publié, lundi, à Bâle. La BRI (banque et centre d'étude des principales banques centrales du monde) estime que ce mouvement est dû notamment à la baisse de l'activité interbancaire, à des conditions plus calmes sur les marchés des changes et à une stagnation des créances sur les pays hors zone.

En termes constants, l'augmentation des avoirs externes des banques de la zone (75 milliards de dollars) a été pratiquement égale à celle du même trimestre de l'année précédente, mais inférieure de moitié aux trois derniers mois de 1987. Les nouveaux prêts finaux sont revenus de 80 milliards de dollars au quatrième trimestre 1987 à 50 milliards de dollars pour le premier trimestre 1988.

D'autre part, la BRI publie les statistiques de sa nouvelle base de données sur les marchés obligataires internationaux. Il apparaît qu'environ un tiers des prêts internationaux passent désormais par les marchés obligatoires plutôt que par les banques. A fin mars, 1 000 milliards de dollars d'obligations internationales étaient sur les marchés contre 2 260 milliards de dollars de crédits bancaires internationaux nets.

Doublement des bénéfices des sociétés américaines au second trimestre

Dopées par les résultats exceptionnels des banques, les firmes américaines ont connu au deuxième trimestre 1988 un doublement de leurs bénéfices nets par rapport aux chiffres du trimestre correspondant de 1987.

Selon l'étude de l'hebdomadaire *Businessweek* portant sur neuf cents sociétés, la progression atteint 96 %, sur un chiffre d'affaires en hausse de 11 %.

Compte non tenu de la dévalorisation par les banques de leurs créances en Amérique latine, la croissance des profits atteint encore 22 %. Elle s'explique, outre les bonnes performances des entreprises, par le nouveau code fiscal et des changements de méthodes comptables.

Selon le *Wall Street Journal* du mardi 9 août, les profits nets des 487 principales sociétés américaines ont progressé de 101 % sur la même période (22 % sans les banques). Le champion du profit au deuxième trimestre est Ford (1,66 milliard de dollars)

TRANSPORTS

Les suites de l'accident de la gare de l'Est

Polémique sur les conséquences des économies budgétaires sur la sécurité

Après l'accident, le 6 août, à la gare de l'Est (un mort et neuf blessés toujours hospitalisés), M. Jean Costet, directeur général de la SNCF, nommé président par intérim, a tenu, le lundi 8 août, une conférence où il a notamment dénoncé le « *parallèle scandaleux* » fait par certaines organisations syndicales entre la dégradation de la sécurité ferroviaire et les réductions d'effectifs.

« *J'affirme*, déclare-t-il, *qu'à aucun moment la SNCF n'a sacrifié à la sécurité devant des exigences de compétitivité.* » Les réductions d'effectifs résultent, selon lui, de trois causes : la modernisation des installations et des matériels « *qui permet d'améliorer la fiabilité et de réduire les interventions d'entretien* » ; la baisse du trafic, en particulier dans le domaine des marchandises ; la réduction des frais généraux par l'allégement de l'appareil administratif. « *Je rappelle que la SNCF doit offrir à la collectivité des services de qualité à un prix modéré sans pour autant faire peser une charge excessive sur les finances publiques. Cette exigence n'a, en tout cas, jamais été et ne sera jamais réalisée au prix d'une détérioration de la sécurité.* »

Implicitement, M. Costet plaide pour un peu plus de compréhension de la part du gouvernement, toute action relative à la sécurité s'inscrivant nécessairement dans la durée.

Manifestation syndicale

En fin d'après-midi, lundi, les fédérations CGT et CFDT des cheminots ont réuni quelques centaines de militants dans le hall de la gare de l'Est pour protester contre la politique de rentabilité ayant, selon eux, conduit à la succession d'accidents ferroviaires.

Une manifestation à la fois calme et passionnée : près de l'extrémité de la voie où s'est produit l'accident de samedi dernier, la camionnette de la CFDT vient de s'installer. Celle de la CGT est déjà en place quelques mètres plus loin. Il n'est pas encore 17 heures mais les tracts circulent et les militants CFDT se mettent en quête de signatures pour leur pétition « le droit à la sécurité ».

Les deux délégations, qui ne sont pas parvenues à s'entendre sur une déclaration commune, tentent de trouver un compromis de dernière minute sur l'ordre des prises de parole. Sur une banderole figure un drapeau en damier, un ancien signal d'arrêt qui avait déjà resurgi lors de la grève de l'hiver 1987-1988. Pour le porte-drapeau, la liaison entre les deux épisodes est évidente. Il s'agit toujours « *de lutter contre le système hiérarchique, militariste, paternaliste* »... « *Jusque dans la formation professionnelle ils retirent tout ce qui n'est pas directement rentable pour l'entreprise* », s'indigne-t-il.

La foule devient plus dense. « *Nous crions assez, arrêtez le massacre* », lance au micro le porte-parole CFDT. A quelques pas, le président de la Fédération des usagers tente de faire entendre son propre message, mais sa sono ne rivalise pas avec celle des organisations syndicales. Brouhaha, bousculades.

La foule a déjà commencé à se disperser lorsque la CFDT annonce le témoignage de la sœur de la victime de la gare de l'Est. « *La SNCF se contente d'un chèque. Nous voulons qu'elle prenne ses responsabilités* », hurle-t-elle. Même cri de rage et de désespoir lancé par une orpheline qui perdu toute sa famille dans l'accident de la gare de Lyon.

Déjà les banderoles se replient et la circulation redevient plus fluide dans le hall. Sur la caisse qui recouvre l'emplacement du butoir arraché, la CGT a déposé une gerbe. Une feuille de brouillon est scotchée dessus avec cette inscription : « *Tout savoir.* »

Dans les états-majors des autres syndicats, la démission forcée du président de la SNCF, M. Philippe Rouvillois, continue à provoquer diverses réactions. La Fédération autonome des agents de conduite (FGAAC) estime qu'elle « *ne règle aucun problème* » et elle juge « *hautement souhaitable que l'Etat actionnaire fournisse les moyens nécessaires et suffisants à la réalisation des objectifs confiés à la SNCF* ». De son côté, la CGC se préoccupe de « *la poursuite du redressement* » initiée par M. Rouvillois auquel elle attribue le mérite des mesures déjà prises. Force ouvrière considère que « *ce n'est pas en faisant démissionner à tour de bras les présidents de l'entreprise que l'on réglera les problèmes de sécurité (...). L'obsession de la productivité et le retour à l'équilibre budgétaire imposé par l'Etat, tout comme les contraintes de maîtrise des coûts exigés par les collectivités nationales, aliènent les capacités de la SNCF à faire face à ses missions de service public* ». Pour la CFDT, la « *SNCF est obligée d'appliquer une rentabilité obsessionnelle* ».

Enfin, le ministre des transports a demandé à M. Jean-Claude Parriaud, ingénieur général des ponts et chaussées, de présider la commission spéciale d'enquête chargée d'établir les causes de l'accident de la gare de l'Est, pour lequel M. Jean Martin, chef de la première section du parquet de Paris, a ouvert une information judiciaire contre X... « *pour homicide et blessures involontaires sur une voie de chemin de fer* ».

Sécurité routière

126 permis de conduire suspendus dans treize départements

Les préfets ont fait diligence, au cours du dernier week-end, pour suivre les nouvelles consignes du ministère de l'intérieur en matière de sécurité routière. Selon un bilan provisoire, communiqué à l'AFP par la direction des libertés publiques, cent-vingt-six permis de conduire ont été suspendus, pour une durée de deux mois, dans treize départements par des commissions en embuscade sur les bords des routes et présidées souvent par des sous-préfets, des secrétaires généraux et, parfois, par le préfet lui-même.

En tête des départements « répressifs », on trouve la Loire-Atlantique avec vingt-deux retraits immdiats et la Marne avec vingt-sept retraits. C'est l'excès de vitesse qui a été le plus souvent sanctionné, nombre d'automobilistes ayant été surpris à rouler à 90 kilomètres-heure dans les agglomérations où la vitesse est limitée à 60 kilomètres-heure et à 130 kilomètres-heure sur les routes de rase campagne où elle était limitée à 90 kilomètres-heure. Des étrangers ont dû acquitter sur le champ une amende automatique de 900 F avant de pouvoir reprendre le volant.

Contestant le tracé choisi par le gouvernement

L'association pour le TGV à Amiens veut mener la vie dure à l'administration

AMIENS
de notre correspondant

Après la décision du gouvernement, annoncée la semaine dernière, confirmant que le TGV-Nord ne passera pas par Amiens, ceux qui se sont battus pour le désenclavement de la capitale de la Picardie ne baissent pas les bras, en particulier, l'association TGV Amiens-Picardie- Normandie présidée par M. Jacques Dian, vice-président des Docks de France, et animée par M. Joseph Gouranton.

Farouche défenseur du droit d'Amiens, M. Gouranton, âgé de cinquante-deux ans, né à Gallac dans les Côtes-du-Nord, est ingénieur divisionnaire des travaux publics. Il a commencé sa carrière comme expert au ministère des finances sur les contrats et concessions. Puis il fut directeur général des services techniques de Gennevilliers avant d'entrer, il y a quatorze ans, à la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens, où il est directeur du service équipement. Il est de plus, depuis 1984, diplômé du Centre de perfectionnement aux affaires.

Le cheveu rare, le visage allongé, M. Gouranton n'a qu'une idée en tête : convaincre. Le débit rapide, il assène les uns après les autres tous ses arguments. Oui le tracé du TGV-Nord Paris-Lille par Amiens coûterait moins cher puisque Amiens se trouve sur la ligne droite entre Paris et Calais, ville de passage pour Londres. Pour aller à Lille, le trajet ne serait allongé que de deux à trois minutes, mais il fera faire 3 milliards de francs d'économies lorsqu'on construira ultérieurement la ligne entre Amiens et Calais, puisqu'on aura déjà gagné 30 à 40 kilomètres vers l'ouest.

M. Chirac avait tranché contre Amiens, M. Rocard a fait de même. Mais, pour M. Gouranton, rien n'est perdu. Sa dernière idée : acheter des terrains à l'emplacement du tracé officiel, en tout 15 hectares, un hectare tous les 5 kilomètres dans la Somme. Les parcelles seront revendues à des particuliers par petits morceaux pour le prix de 10 F. Lors des expropriations, l'administration aura en face d'elle des milliers de petits propriétaires, ce qui compliquera et allongera considérablement les procédures. La signature pour le premier bout de terrain devait avoir lieu le 9 août en face de la gare. Une cérémonie-manifestation organisée et orchestrée par M. Gouranton. Il y compte beaucoup.

MICHEL CURIE.

Marchés financiers

Saint-Gobain : les derniers certificats d'investissement sont gratuitement transformés en actions

Les petits porteurs, négligents ou méfiants, qui n'avaient pas présenté les certificats d'investissement Saint-Gobain à l'échange gagnent une prime. La compagnie va leur attribuer gratuitement des certificats de droits de vote, qui transformeront leurs titres en actions. L'opération une fois terminée, les certificats d'investissement Saint-Gobain seront rayés de la cote officielle de la Bourse, probablement durant la première quinzaine de septembre. Emis en juin 1986, les certificats d'investissement Saint-Gobain étaient au nombre de 8 millions. Lors de la privatisation de Saint-Gobain, à la fin de la même année, l'Etat *avait vendu aux porteurs les droits* de vote correspondant à ces certificats au prix de 10 F pièce pour rendre les titres assimilables à des actions.

Mais 135 494 certificats d'investissement n'avaient pas été présentés à l'échange. Un an après la privatisation, l'Etat a donné gratuitement les droits de vote correspondant à Saint-Gobain, qui les rétrocède maintenant aux petits porteurs réticents. On peut néanmoins se demander *où est l'équité et ce que penseront* les autres actionnaires de cette faveur...

Actuellement, le capital du groupe Saint-Gobain est réparti entre Suez (4,8 %), la BNP (4,3 %), la Générale des eaux (8,2 %), l'UAP (1,8 %), les *partenaires allemands* Oberland Glas (2,2 %), les salariés (environ 6 %). La compagnie autocontrôle en outre son *capital à 2,9 %. Le* reste des titres est réparti dans le public (un tiers du capital environ) et les institutionnels (un autre tiers).

Les 13 000 micro-ordinateurs pour lycées et collèges

Commande de l'éducation nationale pour Victor et Olivetti

Six micro-ordinateurs sur dix, parmi les treize mille commandés par l'éducation nationale pour équiper les lycées et collèges à la rentrée, seront d'origine étrangère. Victor, du groupe suédois Datatronic, en livrera 5900 et Olivetti-Logabax, 2370. Les français SMT-Goupil (3470), Leanord (664), Bull (525) et Forum (184) n'en livreront que 40%. *« Nous avons effectué une consultation transparente et le rapport qualité-prix a beaucoup compté »*, commente-t-on à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), l'organisme qui centralise les commandes d'État, qui a annoncé les résultats de l'appel d'offres (*le Monde* des 24-25 juillet).

Alors que le plan Informatique pour tous décidé par M. Fabius en 1985 se voulait être une rampe de lancement pour l'industrie française (en particulier pour les matériels grand public de Thomson), la priorité n'est désormais plus la même. L'an passé, M. Monory avait choisi de nombreux micros chez IBM et Victor; M. Jospin n'a pas modifié le critère du choix pour 1988. *« A égalité, on achète français, mais il ne s'agit plus d'un soutien à tout crin »*, explique l'UGAP.

Grand Metropolitan vend les hôtels Inter-Continental

Le groupe diversifié Grand Metropolitan revend la chaîne hôtelière Inter-Continental qu'il avait acquise en 1981. La chaîne n'avait pas en effet la rentabilité attendue par son nouveau propriétaire puisqu'elle mobilise 12 % des actifs de Grand Metropolitan, mais ne *représente que 6 % de ses bénéfices.* D'autre part Grand Metropolitan n'a jamais considéré son activité hôtelière comme prioritaire, et souhaite aujourd'hui se recentrer sur d'autres secteurs (alimentation, restaurations, vente au détail). La vente d'Inter-Continental mettra un point final à son incursion dans l'hôtellerie, puisque le groupe a déjà vendu au *mois de mars l'hôtel* Meurice et a liquidé plusieurs établissements à l'étranger. La chaîne Inter-Continental compte cent établissements, soit trois mille sept cents chambres, répartis dans quarante-cinq pays.

General Motors conteste un contrat remporté par IBM

Le numéro un mondial de l'automobile, General Motors, s'en prend au champion de l'informatique, IBM, à propos d'un contrat de 3,6 milliards de dollars (plus de 20 milliards de francs) destiné à la modernisation du trafic aérien américain. Dans un document rédigé la semaine dernière, le constructeur automobile conteste les conditions dans lesquelles IBM a remporté, il y a une quinzaine de jours, ce contrat, au détriment de sa filiale Hughes Aircraft. Hughes Aircraft reproche à IBM d'avoir gonflé le prix de certains matériels qu'il lui fournit pour ce contrat, renchérissant ainsi son offre. En conséquence, l'entreprise aéronautique a demandé aux services du contentieux de l'administration américaine que cet accord soit suspendu.

Alsthom se renforce dans la productique en rachetant Air Industries

Alsthom vient de prendre le contrôle à 80% de la société Air Industries Systèmes (AIS), numéro deux mondial de la conception des chaînes de préparation de surface et de peinture pour l'industrie. AIS réalise un chiffre d'affaires de 500 millions de francs et emploie trois cent cinquante personnes (dont deux cent cinquante en France). Filiale du groupe Sietam, repris en location-gérance en juin par Akel et *Cie, elle travaille* avec *pratiquement* tous les constructeurs automobiles, directement ou par ses filiales étrangères. Cette acquisition, dont le montant n'a pas été révélé (la CGT a cité le chiffre de 55 millions de francs), permet à Alsthom de renforcer sa division robotique et matériaux.

NEW-YORK, 8 août ↓

Tassement

Les cours ont fléchi lundi pour la troisième journée à Wall Street. Non sans avoir opposé une vigoureuse résistance. En séance, une reprise eut même lieu. Mais, finalement, le marché a dû lâcher un peu prise. En clôture, l'indice des industrielles accusait une modeste baisse de 11,74 points à 2 107,39.

Le bilan général a été à l'image de ce résultat. Sur 1 930 valeurs traitées, 776 ont fléchi, 565 ont monté et 589 n'ont pas varié.

C'est surtout du manque d'affaires que le marché a souffert. Les professionnels évoquaient les « dogs' days of August », autrement dit ces journées si creuses qu'elles sont abandonnées aux chiens.

Autres facteurs propres au désœuvrement : la prochaine convention du Parti républicain, dont l'issue est encore incertaine, mais aussi la publication dans une semaine des chiffres du commerce extérieur pour juillet. L'activité a donné la mesure de l'atonie générale : 148,80 millions de titres seulement ont changé de mains contre 113,4 millions. Une misère malgré l'augmentation de volume constatée...

VALEURS	Cours du 5 août	Cours du 8 août
Alcoa	53 1/2	53 1/4
A.T.T.	26 1/2	26 3/8
Boeing	62 1/4	60 1/2
Chase Manhattan Bank	30 1/8	30 1/4
Du Pont de Nemours	86 1/2	86 1/2
Eastman Kodak	44 1/2	44 3/8
Exxon	46 7/8	46 7/8
Ford	53 3/4	53
General Electric	41 3/4	41 5/8
General Motors	78 1/8	78
Goodyear	61 1/2	61
I.B.M.	123 3/4	123 3/8
I.T.T.	50 1/8	49 7/8
Mobil Oil	45	44 3/4
Pfizer	51 1/4	51 1/8
Schlumberger	34 1/8	34 1/2
Texaco	47 1/8	47
UAL Corp. ex-Allegis	95	95 3/8
Union Carbide	24 1/8	24 1/8
U.S.X.	30 3/8	30 1/4
Westinghouse	52 1/2	52 7/8
Xerox Corp.	54 3/4	55 7/8

PARIS, 8 août ↓

Petit recul

Blottie au cœur de l'été, période d'activité traditionnellement très faible en France, la semaine précédant le 15 août s'annonce d'ores et déjà comme l'une des plus « mortelles » de l'année.

Dès les premiers échanges de la journée, le ton était donné, l'indicateur instantané cédant 0,07 %. Cet effritement s'accentuait par la suite avant de se ralentir. A la clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 0,05 % en dessous de son niveau précédent.

« Le marché est nul », entendait-on répéter à l'envi sur le parquet, où les *professionnels se comptaient sur les* doigts des deux mains... Cette situation devrait perdurer jusqu'à la liquidation mensuelle, c'est-à-dire pendant une quinzaine de jours, estimaient les analystes.

Les boursiers constataient d'ailleurs que la *situation* n'était guère plus brillante sur les autres places financières : Wall Street a baissé vendredi, dans un marché très calme, et, à Tokyo, le Nikkeï était également faible.

Les statistiques sur l'évolution du chômage aux Etats-Unis, en juillet, laissent notamment apparaître une *hausse des créations d'emplois.* Les analystes y voient immédiatement une économie américaine en état de surchauffe, qui pourrait être sanctionnée par une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Lundi en début d'après-midi, la Banque d'Angleterre, pour la septième fois depuis début juin, a relevé son taux d'intervention d'un demi-point, soit à 11 %.

Les écarts les plus significatifs de la séance étaient réalisés avec une poignée de titres. UFB-Locabail, Bafip, Auxiliaire d'entreprises, OFP et Luchaire figuraient sur la liste des hausses. Eurafrance, Penarroya, Raffinage et Midland Bank sur celle des baisses. Le CCF, avec 34 000 titres échangés vers 14 heures, cédait 2,3 %, après avoir beaucoup monté la semaine précédente. Petite hausse des américaines au compartiment des étrangères.

L'or était plutôt bien orienté, avec un lingot à 88 550 F (+ 850 F) et un napoléon à 510 F (+ 4 F).

LONDRES, 8 août ↑

Très légère hausse

La décision de la Banque d'Angleterre de relever une nouvelle fois son *taux d'intervention d'un demi-point* – pour la septième fois depuis juin dernier – a freiné lundi le mouvement de hausse qui s'amorçait en début de matinée à la Bourse de Londres. Dans un marché étroit, l'indice Footsie des cents valeurs a fini la séance en hausse *de 0,1 point à 1 876. Quelque 369 millions* de titres ont été échangés. Des cas particuliers ont toutefois donné un peu de piment à la séance. Les titres de la défense ont sensiblement progressé sur des espoirs d'un important contrat avec la Malaisie. British Aerospace a pris 13 points à 505, et GEC 3 à 165.

Grand Metropolitan (loisirs) a bondi de 28 pence à 524, après que le *groupe eut annoncé qu'il pourrait céder* sa chaîne d'hôtels Intercontinental.

Cadbury a également été très ferme à la suite de rumeurs selon lesquelles General Cinema pourrait augmenter sa participation dans le capital du confiseur. Enfin, BAT a progressé de 5 pence à *429*, après qu'un tribunal de Los Angeles eut statué en faveur du groupe britannique concernant l'offre *de rachat du groupe américain* Farmers.

Les valeurs des magasins, de la construction et du secteur pétrolier ont cédé du terrain. Les fonds d'Etat et les minières étaient irrégulières tandis que les mines d'or accusaient une baisse. *Les titres du secteur bancaire ont été* fermes.

TOKYO, 9 août ↓

Baisse

Pour la troisième séance consécutive, la Bourse de Tokyo a fini la séance de mardi sur une note faible. L'indice Nikkeï a perdu 82,76 points à 28 170,36, soit une baisse *de 0,29 %.*

Dans un marché où 650 millions de titres ont été échangés, on relevait *sept baisses pour cinq hausses.*

Comme sur les autres places financières, les congés d'été ont très *sensiblement clairsemé les rangs* des opérateurs, constataient les spécialistes. La léthargie s'installe peu à *peu, indiquait encore un boursier* qui qualifiait le marché de « mort ».

Les valeurs des secteurs textile, pharmaceutique, de l'alimentation et des biens d'équipement étaient en baisse. En *revanche*, les actions des secteurs électriques et des instruments de précision étaient en hausse.

VALEURS	Cours du 8 août	Cours du 9 août
Akaï	605	620
Bridgestone	1 350	1 350
Canon	1 390	1 520
Fuji Bank	3 240	3 200
Honda Motors	2 260	2 270
Matsushita Electric	2 820	2 840
Mitsubishi Heavy	975	950
Sony Corp.	6 810	6 930
Toyota Motors	2 840	2 830

FAITS ET RÉSULTATS

● **M. De Benedetti dans les assurances espagnoles.** – La holding *Cofir, filiale espagnole du* groupe De Benedetti, a acquis 40 % du capital de Sanitas SA de Seguros, *première compagnie* espagnole spécialisée dans l'assurance individuelle avec 855 000 adhérents. Fondée en *1954*, Sanitas SA a totalisé 16,3 milliards de pesetas de primes en 1987.

● **La Générale des Eaux augmente sa part dans une compagnie britannique.** – *Le* groupe français Générale des Eaux a annoncé, lundi 8 août, qu'il avait porté à quelque *23,9 %* des actions avec droits de vote sa part dans le capital de la société britannique de distribution d'eau South Staffordshire Waterworks Company. La Générale des eaux détenait auparavant quelque 13,55 % du capital, et l'augmentation de sa participation s'est effectuée en parfait accord avec le conseil d'administration de la compagnie, a-t-on précisé au siège du groupe à Paris. Le montant de l'opération n'a pas été dévoilé.

● **Fabre crée une usine de médicaments à base de plantes.** – Les Laboratoires pharmaceutiques Fabre, dont le siège se trouve à Castres (Tarn), viennent de créer à Cahors (Lot) une unité de production de médicaments à base de plantes, qui emploiera une trentaine de personnes dès la rentrée prochaine. Cette nouvelle unité, créée grâce au rachat il y a un an, de deux sociétés – les Laboratoires homéopathiques du Sud-Ouest et les Laboratoires Phytorama – ainsi que de la marque *Matiga, devrait par* la suite être détachée du groupe Fabre pour devenir autonome. Quatrième *groupe pharmaceutique* de France et deuxième laboratoire français de dermopharmacie, le groupe Pierre Fabre, créé en 1961, a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs. Le groupe possède des filiales dans six pays d'Europe ainsi qu'au Japon et aux Etats-Unis. Sur ses 2 980 employés, près de 2 400 travaillent dans la région Midi-Pyrénées.

● **Canon : *forte hausse des profits.*** – Le fabricant japonais de matériels photographiques et d'équipements de bureaux annonce une hausse de 270 % de son bénéfice net semestriel, dont le montant atteint 67,66 millions de dollars. Le résultat d'exploitation augmente de façon plus spectaculaire encore (+ 650 %) en s'élevant à 105 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires a progressé de 22 % à 2,38 milliards de dollars, une hausse due à la progression des ventes de matériels de bureaux, qui sont passées de 1,40 milliard de dollars au premier semestre 1987 à 1,75 milliard de dollars au premier semestre 1988. Le secteur de la photographie a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 3 % à 42,10 millions de dollars. Les autres secteurs ont représenté un chiffre d'affaires de 150 millions de dollars, en augmentation de 65 %.

PARIS

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours		VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	280 20	291 40	d	IN2	176	180
Arnault & Associés	535	535		Int. Metal Service	349	349
Asystel	235	236		La Commande Electro.	335	306 80
B.A.C.	435	440		Le gd livre du mois	275	279
B. Demachy & Assoc.	370	370		Loca Investissement	242 50	252 20
B.I.C.M.	545	530		Locamic	....	188
B.I.P.	....	555		Merlin Immobilier	....	....
Boiron	398	396		Metallurg. Minière	133	133
Bolloré Technologies	900	895		Métrologie Internat.	459	457
Buitoni	1050	1050		Métroservice	119	119
Câbles de Lyon	1439	1411		M.M.B.M.	555	541
Calberson	791	760		Molex	227	230
Canal Plus	560	570		Navale-Delmas	....	670
Cardif	832	865	d	Olivetti-Logabax	....	172
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	275		Om. Gest.Fin.	301	313
C.A.T.C.	129 50	130		Presbourg (C. In. & Fin.)	97	....
C.D.M.E.	999	993		Présence Assurance	470	474
C. Equip. Elect.	292	290		Publicat. Filipacchi	....	440
C.E.G.I.D.	725	677		Razel	825	858
C.E.G.E.P.	....	185	d	St-Gobain Emballage	....	1280
C.E.P.-Communication	1450	1450		St-Honoré Matignon	190	190
C.G.I. Informatique	820	799		S.C.G.P.M.	....	327
Ciments d'Origny	509	509		Segin	376	376
C.N.I.M.	....	320		Seme-Metra	555	551
Concept	280	275		S.E.P.	1458	1460
Conforama	830	825		S.E.P.R.	....	1437
Creeks	420	417		S.M.T.Goupil	....	296
Dafsa	225	234	d	Sodinforg	876	887
Dauphin	4649	4602		Sopra	....	315
Devanlay	1035	1050		TF 1	245	247
Deville	610	620		Unilog	145	150
Dumésnil-Leblé	1148	1170		Union Financ. de Fr.	400	399 80
Editions Belfond	115	115		Valeurs de France	345	339
Elysées Investiss.	24 60	24 20				
Finacor	280	268				
Guintoli	495	....				
Guy Degrenne	828	825				
I.C.C.	215	215				
IDIA	201	200				
I.G.F.	139 80	137				

Marché des options négociables le 8 août 1988

Nombre de contrats : 3 306.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	400	53	–	–	12
CGE	320	17	30	13,50	–
Elf-Aquitaine	320	18	30	9	–
Lafarge-Coppée	1 200	170	–	7	24
Michelin	200	15	24	–	16
Midi	1 285	104	–	54	80
Paribas	440	8,70	22	–	–
Peugeot	1 200	99	146	41	–
Saint-Gobain	400	45	–	5,20	12
Société générale	400	13,50	28	–	–
Thomson-CSF	200	7,90	19	14,30	21

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 8 août 1988
Nombre de contrats : 35 473

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89
Dernier	104,20	102,90	101,75
Précédent	104,20	102,85	101,65

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,20	1,72	0,02	0,95

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,39 F ↓

Après avoir atteint un sommet en début de semaine, le plus élevé *depuis dix mois, le dollar a un peu* reflué mardi sur toutes les places financières internationales. Il a ainsi coté 6,3925 F (contre 6,4115 F la veille). Les affaires ont été calmes. Mais les cambistes qui tablent sur une hausse des taux aux Etats-Unis estiment que le répit sera de courte durée.

FRANCFORT	8 août	9 août
Dollar (en DM)	1,9010	1,8960
TOKYO	**8 août**	**9 août**
Dollar (en yens)	133,97	133,58

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (9 août) ..... 6 15/16 % - 7 1/16 %
New-York (8 août) .. 7 11/16 % - 7 3/4 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-87)*

	5 août	8 août
Valeurs françaises	124,4	124,2
Valeurs étrangères	121,9	122,3
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	359	358,3
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 324,48	1 322,12

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	5 août	8 août
Industrielles	2 119,13	2 107,40

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	5 août	8 août
Industrielles	1 512,8	1 514,7
Mines d'or	200,4	196,9
Fonds d'Etat	88,35	88,23

TOKYO

	8 août	9 août
Nikkeï Dow Jones	28 253,12	28 170,36
Indice général	2 222,96	2 228,29

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,3890	6,3920	– 65	– 50	– 130	– 100	– 345	– 255
$ can.	5,2810	5,2857	– 128	– 98	– 246	– 205	– 673	– 557
Yen (100)	4,7833	4,7991	+ 102	+ 124	+ 190	+ 224	+ 649	+ 745
DM	3,3711	3,3740	+ 49	+ 66	+ 103	+ 128	+ 343	+ 410
Florin	2,9855	2,9883	+ 38	+ 49	+ 81	+ 100	+ 278	+ 334
FB (100)	16,1013	16,1170	+ 29	+ 102	+ 21	+ 195	+ 95	+ 468
FS	4,0340	4,0384	+ 122	+ 140	+ 228	+ 258	+ 681	+ 762
L (1 000)	4,57676	4,5731	– 136	– 101	– 280	– 228	– 824	– 722
£	10,9028	10,9143	– 366	– 328	– 694	– 611	– 1 828	– 1 620

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 15/16	8 1/16	8 3/16	8 5/16	8 9/16	8 11/16
DM	4 3/4	5	4 7/8	5	5	5 1/8	5 3/8	5 1/2
Florin	4 7/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16	5 9/16	5 11/16
F.B. (100)	5 5/8	6 1/8	6 9/16	6 7/8	6 7/8	7 3/16	7 1/4	7 9/16
F.S.	2 1/2	3	3 5/16	3 7/16	3 5/8	3 3/4	4 1/8	4 1/4
L (1 000)	9 3/8	9 3/4	9 3/4	10 1/8	10 1/4	10 5/8	11 1/8	11 3/8
£	10 1/16	10 5/16	10 3/4	10 7/8	10 13/16	10 15/16	11	11 1/8
F. franç.	6 7/8	7 1/16	7 1/16	7 3/16	7 3/16	7 5/16	7 11/16	7 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 8 AOUT

Cours relevés à 17 h 37

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3821	C.N.E. 3% ★	3818	3830	3820	+ 0 05
1102	B.N.P. T.P.	1070	1074	1074	+ 0 37
1064	C.C.F. T.P.	1071	1090	1095	+ 2 24
1060	Créd. Lyon. T.P.	1095	1095	1095	....
1359	Renault T.P.	1377	1378	1378	+ 0 07
1735	Rhône-Poul. T.P.	1750	1746	1758	+ 0 46
1216	St-Gobain T.P.	1249	1249	1249	....
1282	Thomson T.P.	1192	1194	1197	+ 0 42
450	Accor	446	446	449 50	+ 0 78
535	Air Liquide	542	539	535	− 1 29
2030	Alcatel ★	2030	2030	2040	+ 0 49
1420	Als. Superm.	1380	1390	1390	+ 0 72
300	A.L.S.P.I.	294 10	291	292 10	− 0 68
310	Alsthom ★	340	330 50	340	....
2280	Arjom. Prioux ★	2305	2300	2300	− 0 22
515	Aussedat-Rey ★	540	540	530	− 1 85
880	Aux. Entrepr. ★	880	885	903	+ 2 61
730	Av. Dassault ★	715	715	720	+ 0 70
305	BAFIP ★	312	320	323	+ 3 53
295	Bail-Equipem. ★	289	288 40	285 80	− 1 11
805	Bail Investiss.	790	790	785	− 0 63
275	B.N.P. C.I. ★	270 10	273	276	+ 2 18
470	Cie Bancaire ★	471 50	461	470	− 0 32
370	Bazar H.-V.	408	399	400	− 1 96
420	Béghin-Say ★	460 10	461	460	− 0 02
920	Berger (Mis)	990	946	946	− 4 55
650	Bic ★	710	710	712	+ 0 28
1370	B.I.S.	1425	1425	1406	− 1 33
2320	Bongrain S.A. ★	2410	2390	2414	+ 0 17
900	Bouygues ★	464 30	460	463	− 0 28
69	B.P. France ★	76 10	76	76 80	+ 0 92
4680	B.S.N. ★	5020	4800	4962	− 1 16
2100	Cap Gem. S. ★	2161	2179	2190	+ 1 34
405	Carnaud ★	448	444 10	445	− 0 67
2290	Carrefour ★	2483	2490	2478	− 0 20
150	Casino	160	161	161 30	+ 0 81
115	Casino A.D.P.	116	115 10	116 90	+ 0 78
960	C.C.M.C.	1040	1055	1055	+ 1 44
720	Cetelem	714	720	722	+ 1 12
400	Cerus ★	394	395	395	+ 0 25
1380	C.F.A.O. ★	1500	1490	1509	+ 0 60
305	C.G.E.	324	321	321 20	− 0 86
1120	C.G.I.P. ★	1158	1147	1150	− 0 69
1060	Chargeurs S.A. ★	1065	1060	1056	− 0 85
985	Ciments franç. ★	999	990	1015	+ 1 60
465	Club Méditerr. ★	468 50	467	470	+ 0 32
154	Codetel ★	154	154	152	− 1 30
285	Cofimeg	288	290	288	....
550	Coles ★	528	528	527	− 0 19
275	Compt. Entrepr.	282 90	280	285 10	− 6 29
655	Compt. Mod. ★	654	650	652	− 0 31
835	Créd. Foncier ★	847	845	850	+ 0 35
390	C. F. Internat. ★	424	431	423	− 0 24
117	C.C.F.	138	134 80	133	− 3 62
480	Cr. Lyon. (CI) ★	499	499	504	+ 1
865	Crédit Nat. ★	868	867	868	....
500	CSEE (exSign.) ★	501	502	502	+ 0 20
315	Crouzet ★	352	346	347	− 1 42
2160	Damart S.A. ★	2300	2351	2300	....
....	Darty	....	....	....	....
280	Darty (DP)	290 90	290 90	290 90	....
1400	De Dietrich	1480	1480	1465	− 1 01
184	Dév. R.N.C. (Li)	185	180	180	− 2 70
455	D.M.C.	453 50	456	455	+ 0 33
345	Drouot Assur. ★	340	340	333 50	− 1 91
1730	Docks France ★	1751	1790	1737	− 0 80
670	Dumez ★	680	694	686	+ 0 88
1220	Eaux (Gén.)	1277	1260	1280	+ 0 23
1370	Ecco ★	1498	1480	1480	− 1 20
735	Electrofinanc. ★	787	787	781	− 0 76
445	El. S. Dassault	448	448	444 90	− 0 69
320	Elf-Aquitaine	328 20	329 90	329 80	+ 0 49
260	— (certific.) ★	260	260	260 60	+ 0 23
640	Epeda-B-Faure ★	678	685	675	− 0 44
2550	Essilor	2496	2495	2500	+ 0 16
1640	Essilor Int. (DP)	1650	1650	1650	....
310	Esso S.A.F. ★	328	324 20	337	+ 2 74
1500	Eurafrance	1672	1653	1662	− 0 60
1080	Eurocom ★	1173	1139	1190	+ 1 45
2200	Euromarché	2350	2303	2330	− 0 85
535	Europe nº 1 ★	546	546	545	− 0 18
38	Eurotunnel ★	35 50	35 95	35 80	+ 0 85
985	Exor ★	979	976	978	− 0 10
815	Facom	834	842	850	+ 1 92
940	Fichet-Bauche	950	950	950	....
189	Finextel ★	190	192 90	190	....
127	Fives-Lille ★	125	125	124	− 0 80
1240	Fromageries Bel	1300	1295	1310	+ 0 77
830	Gal. Lafayette ★	935	925	930	− 0 53
290	Gascogne	302	305	305	+ 0 99
1510	Gaz et Eaux	1590	1610	1610	+ 1 26
500	Géophysique ★	490	487 20	490	....
520	Gerland	520	520	520	....
595	GTM-Entrepose	599	601	601	+ 0 33
620	Guyenne-Gas. ★	649	649	637	− 1 85
2480	Hachette ★	260	259 90	258	− 0 77
680	Havas ★	701	695	696	− 0 71
465	Hénin (La)	474	467	470	− 0 84
1040	Hutchinson ★	1060	1080	1060	....
215	Imétal ★	213 30	210	213	− 0 14
300	Imm. Plaine-M.	318	320	324	+ 1 89
510	Ingénico ★	515	508	505	− 1 94
3620	Inst. Mérieux	4010	4000	3981	− 0 72
505	Interbail ★	510	510	510	....
1060	Intertechnique	1155	1142	1142	− 1 13
900	J. Lefebvre	905	896	904	− 0 11
755	Labinal ★	880	870	892	+ 1 36
1440	Lab. Bellon	1450	1470	1431	− 1 31
1340	Lafarge-Coppée	1358	1365	1363	+ 0 37
1210	Lebon ★	1215	1216	1215	....
2700	Legrand ★	2760	2780	2769	+ 0 33
2230	Legrand (DP) ★	2353	2305	2290	− 2 68
800	Leroy-Somer ★	821	820	825	+ 0 49
1870	Lesieur	1885	1902	1902	+ 0 90
655	Locabail Immob.	645	650	640	− 0 78
405	Locafrance ★	400	401 10	401 10	+ 0 28
810	Locindus	831	831	830	− 0 12
280	Lochaire	279	278	284 90	+ 2 11
2750	L.V.M.H. ★	2760	2760	2753	− 0 25
1400	Lyonn. Eaux ★	1475	1465	1459	− 1 08
69	Mais. Phénix	74 20	73 90	73 90	− 0 40
215	Majorette (Ly)	222	224	222	....
360	Mar. Wendel ★	362	350	362	....
187	Matra ★	187	187 50	187	....
2400	Merlin-Gerin ★	2560	2550	2550	− 0 39
210	Michelin	204	204 20	203	− 0 49
1370	Midi (Cie)	1291	1290	1285	− 0 46
183	Midland Bk SA ★	178 90	180	174	− 2 74
505	Min. Salsig. (Ms)	510	507	507	− 0 59
64	M.M. Penarroya	67 10	64 10	65 75	− 2 01
108	Moulinex	104 30	105 20	105	+ 0 67
1070	Navig. Mixte ★	1039	1030	1030	− 0 87
100	Nord-Est ★	105 90	106	106 10	− 0 75
375	Nordon (Ny)	384	384	384	....
390	Nouvelles Gal.	404	410	410	+ 1 49
695	Occid. (Gén.) ★	759	761	759	....
1140	Omn.F.Paris	1120	1149	1149	+ 2 59
335	Olida-Caby ★	328	327 10	329	+ 0 30
3290	Oréal (L')	3284	3280	3279	− 0 15
385	Paribas	414 50	410	415	+ 0 12
380	Paris-Réesc. ★	360	355 10	357 60	− 0 67
1100	Pechelbronn ★	1145	1145	1135	− 0 87
350	Penhoet	367	369	367 50	+ 0 14
1040	Pernod-Ricard ★	1025	1020	1020	− 0 49
1240	Peugeot S.A.	1243	1240	1240	− 0 24
500	Poliet ★	518	518	518	....
2830	Presses Cité ★	2781	2781	2781	....
1020	Précabail Sic.	1041	1050	1050	+ 0 86
615	Primagaz	620	615	613	− 1 13
450	Printemps ★	508	504	501	− 1 38
1840	Promodès	1860	1851	1850	− 0 54
740	Radiotechn. ★	750	769	759	+ 1 20
68	Raff. D. Total ★	70 50	68 10	68	− 3 55
2480	Redoute (La) ★	2850	2870	2800	− 1 75
350	Robur financière	354	354	354	....
1130	Roussel-Uclaf ★	1195	1195	1194	− 0 08
790	R.-Uclaf-CNI ★	800	810	802	+ 0 25
3550	R. Impériale (Ly)	3695	3695	3700	+ 0 14
168	Sade	169	168	168	− 0 59
1490	Sagem ★	1635	1635	1632	− 0 18
510	Saint-Gobain	518	515	517	− 0 19
1040	St-Louis ★	1006	1011	1003	− 0 30
1460	Salomon	1430	1420	1420	− 0 70
670	Salvepar	660	650	650	− 1 52
700	Sanofi ★	780	770	776	− 0 51
690	S.A.T. ★	698	697	698	....
230	Saul.-Chât. (B) ★	237	237 90	237	....
1200	Saupiquet (Na)	1200	1200	1200	....
400	Schneider ★	434	434	432 10	− 0 44
51	S.C.O.A.	50 10	50	50 50	+ 0 80
540	S.C.R.E.G. ★	591	589	579	− 2 03
790	Seb ★	849	850	845	− 0 47
400	Sefimeg ★	402	408	400	− 0 50
1610	S.F.I.M.	1486	1485	1478	− 0 54
38	S.G.E.	35 75	35 50	35 20	− 1 54
725	Silic	730	740	730	....
490	Simco-U.P.H. ★	482 10	480	480	− 0 44
880	Skis Rossignol	950	942	936	− 1 47
815	Sligos ★	872	880	875	+ 0 34
346	Société Générale	372	371	371	− 0 27
158	Sodecco	150	150	150	....
160	Sodero (Na)	175	176	176	+ 0 57
2700	Sodexho ★	2705	2710	2735	+ 1 11
98	Sogenal (Ny)	102	100 50	100 50	− 1 47
270	Sogerap	280	280	278	− 0 71
2010	Somm-Allib. ★	1980	2000	1970	− 0 51
870	Source Perrier ★	888	889	885	− 0 34
696	Sovac ★	758	753	750	− 1 06
400	Spie-Batignol. ★	405	401	400 10	− 1 21
485	Strafor ★	505	502	500	− 0 99
250	Suez	255	252	255	....
400	Synthelabo ★	380	385	409	+ 7 63
810	Talcs Luzenac ★	844	840	845	+ 0 12
4400	Tél. Elect.	4210	4208	4208	− 0 05
195	Thomson-C.S.F.	192	191 80	191 80	− 0 10
335	Total (CFP) ★	347	346	346 70	− 0 09
73	— (certific.)	75	74 80	74 90	− 0 13
1130	T.R.T. ★	1083	1090	1066	− 1 57
375	U.F.B.-Locab. ★	372	387	380	+ 2 15
735	U.I.C. ★	717	716	734	+ 2 37
490	U.I.F. ★	492	500	492	....
760	U.I.S.	770	765	766	− 0 52
180	U.C.B. ★	175 10	175	175	− 0 06
625	Unibail	633	640	636	+ 0 47
510	Valéo ★	500	500	502	+ 0 40
133	Vallourec ★	132 60	133 50	133 80	+ 0 90
340	Via Banque	326	329	320	− 1 84
800	Elf-Gabon ★	800	815	800	....
148	Amax Inc.	150 90	151 60	151 80	+ 0 60
189	Amer. Express	179	184 10	184 10	+ 2 85
167	Amer. Teleph.	166	169	169	+ 1 81
104	Anglo Amer. C.	97 60	98 60	98 50	+ 1 03
470	Amgold	458	458	460	+ 0 44
880	BASF (Akt)	897	894	894	− 0 33
995	Bayer	996	1012	1016	+ 2 01
103	Buffelsfont.	94	95 50	94 70	+ 0 74
186	Chase Manh.	191 30	194	192 50	+ 0 63
132	Echo Bay Mines	123	123 10	123 10	+ 0 08
72	De Beers	67	67 90	68	+ 1 49
1580	Deutsche Bank	1627	1629	1630	+ 0 18
880	Dresdner Bank	861	860	861	....
62	Driefontein Cal	59 50	59 85	59 60	+ 0 17
585	Du Pont-Nem.	550	550	550	....
270	Eastman Kodak	284 50	283 90	283 90	− 0 21
35	East Rand	34 20	34 10	34 10	− 0 29
240	Electrolux	242 30	241	241	− 0 54
245	Ericsson	253	252 90	249	− 1 58
285	Exxon Corp.	297 50	297 10	301	+ 1 18
325	Ford Motors	345	345	345	....
58	Freegold	52 70	53 10	53 10	+ 0 76
102	Gencor	99	100 10	100 10	+ 1 11
270	Gén. Electr.	266 50	266	266	− 0 19
720	Gén. Belgique	700	708	701	+ 0 14
480	Gen. Motors	501	505	505	+ 0 80
113	Goldfields	110 80	109 50	110 50	− 0 27
54	GdMetropolitain	54 40	55 60	55 60	+ 2 21
43	Harmony	43 05	43	42 95	− 0 23
87	Hitachi	89	89 80	89 80	+ 0 90
925	Hoechst Akt.	962	969	966	+ 0 42
113	Imp. Chemical	114	114	112 60	− 1 23
765	IBM	796	795	795	− 0 13
315	ITT	315	320	319 90	+ 1 56
188	Ito-Yokado	206	206	204 90	− 0 53
280	Mac Donald's	288	288	291	+ 1 04
128	Matsushita	135 20	134	134	− 0 89
345	Merck	365	367 80	367 80	+ 0 77
390	Minnesota M.	406	409	409	+ 0 74
280	Mobil Corp.	286	290 50	290 50	+ 1 57
230	Morgan J.P.	239	238 80	238 80	− 0 08
34400	Nestlé	34200	34250	34250	+ 0 15
1500	Nixdorf	1530	1531	1531	+ 0 07
210	Norsk Hydro	202 60	205 20	205 20	+ 1 28
128	Ofsil	124	124 10	124 50	+ 0 40
1980	Petrofina	2011	2010	2010	− 0 05
580	Philip Morris	585	589	588	+ 0 51
102	Philips	96 50	98 50	98 20	+ 1 76
87	Placer Dome	84 40	85 30	85 30	+ 1 07
345	Quilmès	350 50	349 50	349	− 0 43
545	Randfontein	489	489	490	+ 0 20
705	Royal Dutch	726	726	728	+ 0 28
46	Rio Tinto Zinc	46 90	46 50	46 70	− 0 43
40	Saat. & Saatchi	40	40	40	....
58	St Helena Co	54 50	51 80	52 80	− 3 12
210	Schlumberger	220	220	219 90	− 0 05
114	Shell transp.	115 10	114 10	114 10	− 0 87
1420	Siemens A.G.	1468	1490	1485	+ 1 16
270	Sony	324 20	324	324	− 0 06
52	Telefonica	52 50	53	53	+ 0 95
215	T.D.K.	242 50	248	247	+ 1 86
56	Toshiba Corp.	52 05	52 85	53	+ 1 83
340	Unilever	354 80	350	350	− 1 35
230	Unit. Techn.	237 10	242	242	+ 2 07
540	Vaal Reefs	505	500	498	− 1 39
335	Volvo	330 20	326	329	− 0 36
186	West Deep	186	188	189	+ 1 61
335	Xerox Corp.	346	347	348	+ 0 58
177	Yamanouchi	193 50	192 80	192 80	− 0 38
2 14	Zambia Corp.	2 29	2 40	2 39	+ 4 37

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 40	1 881
9,80 % 78/93	103 95	0 762
10,80 % 79/94	106 75	10 033
13,25 % 80/90	108 46	2 432
13,80 % 81/89	102 61	7 806
16,20 % 82/90	111 20	9 251
16 % juin 82	113 80	2 674
14,60 % fév. 83	114 80	6 781
13,40 % déc. 83	119 90	8 494
12,20 % oct. 84	113 10	10 200
11 % fév. 85	112 28	5 109
10,25 % mars 86	106 20	4 216
ORT 12,75 % 83	1930 50	..
OAT 10 % 2000	104 95	2 027
OAT 9,90 % 1997	107 40	6 482
OAT 9,80 % 1996	104 25	5 141
Ch. France 3 %	149 80	..
CNB Bques janv. 82	103 30	0 986
CNB Paribas	103 33	0 986
CNB Suez	103 32	0 986
CNI janv. 82	103 32	0 986
PTT 11,20% 85	110 90	7 106
CFF 10,30% 88	103 50	5 116
CNE 11,50% 85	109 30	1 900
CNT 9% 86	99 50	2 752
CRH 10,90% déc. 85	108 80	5 977
C.N.C.A. T.P.	1160	..
Drouot Ass. Obl. conv.	2100	..
Métrologie I. 6% 6/7	82 50	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	2105	2075
A.G.F. (St Cent.)	....	507
Applic. Hydraul.	....	650
Arbel	415	400
Astorg	216	....
Avenir Publicité	780	780
Bain C. Monaco	338	330
Banque Hypoth. Eur.	300	300
Béghin-Say (C.I.)	365	361
B.G.I.	810	....
Blanzy-Ouest	570	....
B.N.P. Intercontin.	215	215
Bénédictine	5350	5130
Bon-Marché	921	910
B.T.P.	....	126
Cdif	583	585
Cambodge	....	830
C.A.M.E.	117	120 10
Campenon Bern.	1200	1190
Carbone-Lorraine	521	526
Caves-Roclain	23 10	23
C.E.G.Frig.	511	512
Centen. Blanzy	1421	1429
Centrest (Ny)	211	211

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cerabati	111 30	113
Chambourcy (M.)	978	....
Champex (Ny)	145	140
C.I.C. (Financ. de)	163	162 50
C.I. Maritime	690	695
Citram (B)	2200	2200
Clause	....	720
Cofradel (Ly)	1190	1195
Cogifi	318	319
Comiphos	313 50	313 50
Cie Industrielle	....	2494
Comp. Lyon-Alem.	479	480
Concorde (La)	720	724
C.M.P.	14 55	14 60
Créd. Gén. Ind.	565	555
Cr. Universel (Cie)	580	584
Créditel	135 20	136 60
Darblay S.A.	537	521
Degremont	155	161 50
Delalande S.A.	1290	1290
Delmas-Vieilj. (Fin.)	....	1900
Didot-Bottin	....	....
Eaux Bass. Vichy	1289	....
Eaux Vittel	2349	2320
E.C.I.A.	1085	1090
Economats Centre	311	310
Electro-Banque	308	296
Elf-Antargaz	705	705
E.L.M. Leblanc	675	685
Emelli-Bretagne	241 50	250
Entrepôts Paris	484 60	....
Epargne (B)	3620	....
Europ. Accumul.	58 50	60 90
Europe Soudure Indust.	99	103 d
Eternit	2102	2105
Finalens	192	197
FIPP	410	438 80 d
Fnac	690	690
Foncière (Cie)	440	445
Fonc. Lyonnaise	449 50	449
Foncina	....	379 50
Forinter	1080	1080
Fougerolle	....	331 50
France I.A.R.D.	274	285 d
France (La)	6300	6300
From. Paul Renard	....	775
GAN	....	675
G.F.I.I.	350	350
Gaumont	470	470
Gévelot	784	795
Gr. Fin. Constr.	381 20	382
Gds Moul. Paris	....	495
Groupe Victoire	634	647
G. Transp. Ind.	478	480
Immindo S.A.	385	386
Imminvest	302	302
Immobail	348	348
Immobanque	648	657
Immob. Marseille	6210	6180
Immofice	433	445
Invest. (Sté Cent.)	758	727
Jaeger	169 80	170
Lafitte-Bail	415	415
Lambert Frères	....	294 90
Lille-Bonnières	768	747
Loca-Expansion	262	264
Locafinancière	....	329
Locatel	752	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louis Vuitton	631	656
Louvre (Sté)	1705	1685
Lucia	1380	1334
Machines Bull	....	109
Magasins Uniprix	130	130
Magnant S.A.	115	115 20
Maritimes Part.	312	325
Métal Déployé	432	414
Mors	102	104
Navig. (Nat. de)	....	94
Nozal	220 60	228
OPB Paribas	274	....
Optorg	285 50	292 50
Oréal (L') C.I.	2495	2500
Origny-Desvroise	1008	1030
Palais Nouveauté	....	454
Paluel Marmont	570	570
Parfinance	182 50	182 50
Paribas-CIP	373	....
Paris France	214 70	223 30 d
Paris-Orléans	....	220 20
Partenka	....	290
Patern. Risq. Div.	1087	1095
Pathé-Cinéma	900	880
Pechiney (cert. inv.)	245	245
Piles Wonder	1100	1100
Piper-Heidsieck	1739	1669
P.L.M.	....	131
Porcher	408 30	420
Promodès	1340	1350
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	3000
Rhône-Poul. (c. inv.)	400	401
Ricqlès-Zan	....	257 30
Rochefortaise S.A.	....	534
Rochette-Cenpa	54	....
Rosario (Fin.)	645	650
Roudière	195	196
Rougier et Fils	115	115
Sacer	550	572
SAFAA	270	280
Safic-Alcan	850	840
SAFT	1470	1451
Saga	277 50	266 50
St-Gobain C.I.	....	500 d
Salins du Midi	440 50	440 50
Santa-Fé	97	97 50
Satam	....	108 50
Savoisienne (M)	215	216
SCAC	510	500
Semelle Maubeuge	....	335 d
S.E.P. (M)	162	162
Sici	....	300
Sicotel	....	282
Simnor (Li)	....	....
Simin	240	235
Sipa (Plant. Hévéas)	335	335
Sté Générale-CIP	331 20	338
Sofal financière	1750	1785
Soficel	910	880
Soffo	600	600
Soficomi	....	674
S.O.F.I.P. (M)	107	106 50
Sofragi	875	859
Soudure Autog.	518	515
Sovabail	546	550
Suez (Fin. de)-CIP	212	220 50
Sumi	760	....
Taittinger	2580	2570

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	190	188
Tour Eiffel	386	383
Ufiner S.M.D.	512	513
U.A.P.	288	290 10
U.T.A.	1620	1520
Vicat	....	1550
Viniprix	....	1130
Virax	114 50	105 60
Waterman S.A.	675	679
Brass. du Maroc	143	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	806	726 o
Akzo	429 50	....
Alcan Alum	186	186
Algemene Bank	138 50	....
American Brands	292	293
Am. Petrofina	390	....
Arbed	370	....
Asturienne Mines	140	....
Banco de Santander	342	342
Bco Pop Espanol	489	473 90
Banque Ottomane	2290	2085
B. Régl. Internat.	44500	42600
Br. Lambert	506	510
Canadian-Pacific	114 10	116 10
Chrysler corporation	145 50	148
Cifi	24 20	....
Commerzbank	745	750
Dart. and Kraft	342 10	345
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	549	551
Gén. Belgique	700	701
Gevaert	1130	....
Glaxo	104	103
Goodyear	389	380
Grace and Co	165	167
GTE corporation	255	258
Honeywell Inc.	405	400
I. C. Industries	215 50	215
Johannesburg	780	....
Kubota	34	35 70
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45 95	....
Mineral-Ressourc.	80 20	....
Noranda	120	120
Olivetti	28 20	27 70
Pakhoed Holding	251	248
Pfizer Inc.	328	325
Procter Gamble	480 10	480 10
Ricoh Cy Ltd	59	60
Rolinco	271 10	273 90
Robeco	282 50	288
Rodamco	458	459
Saipem	9 50	9 50
Shell fr. (port.)	110	....
S.K.F. Aktiebolag	322	306
Steel Cy of Can.	121	124
Squibb	408	411
Tenneco	302 50	308 50
Thorn EMI	71 50	72
Toray indust. inc	41	42
Vieille Montagne	1200	1200
Wagons-Lits	830	827
West Rand	10	10 30

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	232	....
Calciphos	144	145
Cochery	140	....
Cogenior	125	124 90
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	395	400
Dubois Inv. (Cento.)	850	880
Gachot	80	80
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	11 15	10 10
Nicolas	898	825 o
Révillon	350	350
Rorento N.V.	174 10	175
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	397	....
Sté Lecteurs du Monde	600	....
Ufimex	380	....
Union Brasseries	120	....

SICAV (sélection) 8/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	843 24	822 67
Actilion	213 36	207 65
Actions France	436 17	420 40
Actions sélectionnées	543 58	523 93
Aedificandi	577 29	556 42
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1060 36	1034 50
A.G.F. 5000	539 20	526 05
A.G.F. ECU	1088 07	1055 51
A.G.F. Interfonds	422 13	411 83
A.G.F. Invest	110 84	108 14
A.G.F. OBLIG.	1057 69	1052 43
A.G.F. Sécurité	10471 64	10471 64
Agimo	582 09	567 89
Altefi	211 14	203 51
A.L.T.O.	181 78	175 21
Ameri-Gan	5345 97	5103 55
America-Valor	681 13	664 52
Amplitude	537 19	521 54
Arbitrages court terme	5485 41	5479 93
Associc	1167 13	1167 13
Atout Futur	288 85	279 35
Aurecic	1485 04	1441 78
Axa Europe	115 44	110 21
Axa Investissements	109 98	104 99
Bred Associations	2620 46	2612 62
Bred International	84 62	82 96
Capital Plus	1707 31	1707 31
Cardan-Pierre	27 22	26 05
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compavalor	5025 91	5016 38
Comptereno	109 59	106 40
Convertimmo	341 21	328 09
Cadister	500 36	485 79
Drouot-France	657 45	627 64
Drouot-Investiss.	975 33	931 10
Drouot-Sécurité	252 68	241 22
Drouot-Sélection	137 27	131 05
Ecucic	1179 55	1162 12
Ecureuil Monétaire	30367 95	30367 95
Ecureuil Privatisations	347 46	337 34
Energie	236 01	225 31
Eparcic	2752 47	2752 47
Eparcourt Sicav	4201 37	4190 89
Epargne Associations	24785 30	24748 18
Epargne-Capital	8124 92	8044 48
Epargne Croissance	1497 62	1457 54
Epargne-Industr.	73 14	69 82
Epargne Inter	608 92	592 62
Epargne J	53740 09	53740 09
Epargne Long-Terme	174 72	170 04
Epargne Monde	1149 66	1118 89
Epargne Première	12876 79	12779 94
Epargne-Oblig.	193 81	188 62
Epargne-Quatre	1107 87	1078 22
Epargne-Unie	1206 12	1162 53
Epargne-Valeur	416 81	405 65
Eparoblig	1290 13	1287 55 ◆
Epsilon	1104 24	1083 31
Eurinvest Croissance	1167 72	1114 77
Eurinvest Rendement	1142 90	1091 07
Eurocic	9231 89	9085 46
Eurodyn	1031 48	997 56
Euro-Gan	5113 81	4881 92
Euro-Mat	25 80	25 42
Finord Placement	60286 37	60286 37
Finord Valorisation	13679 45	13411 23
Foncicav (div. par 10)	10905 91	10905 91
Foncical	247 11	239 33
France-Gan	6213 39	5931 64
France-Garantie	274 89	274 94
France-Investiss.	390 97	373 24
France-Obligations	448 25	443 81
Francic	378 41	367 39
Francic Pierre	96 28	93 48
Francic Régions	998 99	969 89

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	27 51	27 51
Fructi-Epargne	27 22	26 56
Fructicapi	32 09	31 62
Fructicourt	108984 52	108984 52
Fructidor	248 58	244 92
Fructifrance	744 74	726 58
Fructimmo	25 88	25 05
Fructivar	4251 88	4241 28
Fructi ECU	685 50	667 14
Fructi-Première	11020 09	10857 23
Futuroblig	1097 45	1081 36
Gestilion	58367 06	58221 51
Gestion Sécuricourt	10533 32	10429 03
Gestion Associations	150 83	147 51
Gestion Mobilière	643 63	614 44
Horizon	1069 86	1038 70
Interoblig.	11967 22	11506 94
Intersélect France	432 25	419 86
Invest. net	14973 72	14943 83 ◆
Invest. Obligataire	18407 72	18370 98 ◆
Japacic	190 39	184 84
Jeune épargne	234 09	230 63
Laffitte-Amérique	246 70	235 51
Laffitte Europe	250 48	239 12
Laffitte-Expansion	276 16	263 64
Laffitte-France	302 02	288 32
Laffitte-Immobilière	234 11	223 49
Laffitte-Japon	387 53	369 96
Laffitte-Oblig.	147 74	141 04
Laffitte-Rend.	207 50	198 09
Laffitte-Tokyo	367 85	351 17
Latitude	5074 60	5066 90
Lion-Associations	11597 21	11597 21
Lion-Institutionnels	23442 68	23384 22
Lionplus	748 79	741 38
Lion Trésor	2063 80	2043 37
Livret Bourse Investiss.	432 82	420 21
Livret portefeuille	646 34	627 51
Méditerranée	162 07	154 72
Minimax	26538 90	26538 90
Mondiale Investissem.	416 64	397 75
Monecic	5534 37	5534 37
Monedan	54664 42	54664 42
Moné.J.	55325 60	55325 60 ◆
Morgan court terme	14222 94	14222 94
Mutuelle Unie Sél.	148 53	141 79
Natio.-Assoc.	6753 83	6740 35
Natio.-Epargne	13829 53	13692 60
Natio.-Court terme	213729	213729
Natio.-Inter.	1212 31	1178 86
Natio.-Obligations	552 66	537 87
Natio.-Patrimoine	1380 15	1343 21
Natio.-Placements	65848 56	65848 56
Natio.-Revenu	1072 75	1062 13
Natio.-Sécurité	11517 82	11517 82
Natio.-Valeurs	671 35	653 38
Nippon-Gan	5670 97	5413 81
Nord-Sud Développ.	1194 56	1192 18
Normetif	13224 27	12984 97
Obli Association	124 01	122 78
Oblicic Régions	1047 27	1031 79
Obligations Convert.	416 61	397 72
Oblig. toutes catég.	157 86	152 88
Oblilion	1106 33	1095 38
Optimavalor	194 84	190 09
Oraction	1253 02	1211 82
Orvalor	5883 20	5670 55
Paribas Croissance	594 21	569 99
Paribas Epargne	15926 86	15896 07
Paribas France	91 30	88 84
Paribas Oblicondo	1012 90	997 93
Paribas Opportunités	111 72	108 47
Paribas Patrimoine	524 18	502 81
Paribas Revenus	94 96	93 92
Parnasse-Valor	1092 19	1091 10

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	1720 22	1686 49
Parvalor	588 88	572 68
Phénix Placements	260 01	248 77
Pierre Investiss.	670 37	639 97
Placement A	892 92	892 92
Placement crt-terme	72154 93	72154 93
Placement J	55010 08	55010 08
Placement Premier	53879 88	53879 88
Plénitude	110 50	107 54
Première Obligations	10716 93	10695 54
Prévoyance Ecureuil	109 58	106 65
Priv'Association	22392 15	22392 15
Quartz	112 13	109 37
Quatre-quarts Retraite	1 07	1 04
Rentacic	183 97	181 55
Revenus Trimestriels	5652 28	5596 30
Revenu Vert	1180 63	1163 18
St-Honoré Assoc.	14302 80	14231 64
St-Honoré Bio-aliment.	751 61	717 53
St-Honoré Pacifique	541 25	516 71
St-Honoré P.M.E.	463 70	442 67
St-Honoré Real	11593 67	11547 48
St-Honoré Rendement	11649 74	11591 78
St-Honoré Services	499 68	480 44
St-Honoré Technol.	740 47	706 89
St-Honoré Valor	12121 46	12121 46
Sécuricic	10888 98	10878 10
Sécuri Taux	10676 01	10676 01
Sélection Croissance	509 54	494 70
Scandan (Cardan BP)	737 50	726 60
Sicav-Associations	1414 77	1412 65
S.F.I. fr. et étr.	627 28	609 01
Sicav 5000	341 76	332 61
S.I. Est	1309 62	1250 14
S.I.G.	780 94	745 19
Sinafrance	547 10	532 46
Sivam	414 13	403 05
Sivarente	208 15	206 09
Sivinter	427 78	418 31
S.N.I.	1165 94	1131 98
Sogepargne	371 78	358 34
Sogever	1024 08	977 64
Soginter	1341 73	1280 89
Soleil Investissement	487 87	465 58
Stratégie Actions	1075 90	1034 52
Stratégie Rendement	1123 82	1088 45
Technocic	1135 83	1102 75
Techno-Gan	5965 53	5695 02
Téléa	5352 57	5299 57
U.A.P. Investiss.	412 98	398 06
Uni-Associations	113 93	113 93 ◆
Unifrance	464 27	447 49
Unifoncier	1161 17	1119 20
Uni-Garantie	1350 58	1324 05
Uni-Régions	2712 46	2614 42
Unirente	2287 02	2211 82
Univer	185 76	185 76 ◆
Univers-Actions	1093 32	1057 37
Univers-Obligations	1617 06	1583 69
Valorem	507 73	495 35
Valorg	1587 99	1586 40
Valrel	40672 09	40651 76
Vauban	23293 49	23270 20

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 369	6 411	6 100	6 600
ECU	7 034	7 034	....	....
Allemagne (100 DM)	337 170	337 190	326 500	346 500
Belgique (100 F)	16 114	16 112	15 400	16 400
Pays Bas (100 fl.)	298 610	298 620	289	309
Danemark (100 krd)	88 730	88 500	86	93
Norvège (100 k)	93 120	93 080	90	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 830	10 894	10 500	11 200
Grèce (100 drachmes)	4 213	4 216	3 900	4 600
Italie (1 000 lires)	4 572	4 572	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 150	403 350	390 500	412 500
Suède (100 krs)	98 520	98 720	95	101
Autriche (100 sch)	48 020	47 950	46 500	48 500
Espagne (100 pes.)	5 130	5 145	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 159	4 162	3 900	4 600
Canada ($ can 1)	5 282	5 301	5 100	5 500
Japon (100 yens)	4 767	4 788	4 620	4 840

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/8
Or fin (kilo en barre)	87700	88500
Or fin (en lingot)	87700	88550
Pièce française (20 fr)	506	510
Pièce française (10 fr)	370	.....
Pièce suisse (20 fr)	535	538
Pièce latine (20 fr)	508	506
Souverain	642	645
Pièce de 20 dollars	3075	3190
Pièce de 10 dollars	1600	1630
Pièce de 5 dollars	862 50	.....
Pièce de 50 pesos	3320	3315
Pièce de 10 florins	526	530
Or Londres	431 45	431 40
Or Zurich	433 50	432
Or Hongkong	433 25	431 45
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

CORÉE

Pyongyang propose que des parlementaires du Nord et du Sud se rencontrent le 17 août à Panmunjom

La Corée du Nord a accepté, mardi 9 août, d'entamer des pourparlers politiques avec le Sud à Panmunjom, et a proposé la date du 17 août pour cette rencontre, a annoncé la radio de Séoul. Dans une lettre à son homologue sud-coréen, le président de l'Assemblée nationale de Pyongyang a proposé que trois à cinq délégués de chaque partie se voient sur la zone démilitarisée du 38e parallèle pour préparer une rencontre parlementaire Nord-Sud dans l'une des deux capitales. Les parlementaires devraient négocier un accord de non-agression et la participation de Pyongyang aux Jeux olympiques de Séoul, le mois prochain.

Pyongyang reprend ainsi une proposition faite récemment par Séoul de réunir un groupe chargé de préparer une conférence interparlementaire. Il s'agit, semble-t-il, d'un assouplissement de la position nord-coréenne (*le Monde* du 30 juillet).

D'autre part, des affrontements se sont produits, lundi à Séoul, pour la seconde journée consécutive, entre policiers et étudiants sud-coréens, qui protestaient contre l'interdiction par le gouvernement d'une réunion entre étudiants des deux Corées. – *(Reuter.)*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 9 août
Soutenu

Après l'effritement au début de la semaine, la tendance a été plutôt soutenue mardi matin Rue Vivienne.

A 11 heures, l'indicateur instantané enregistrait une très modeste avance de 0,13 %.

Perrier, Drouot-Assurances, Via Banque, Hutchinson, le Printemps, BHV, Skis Rossignol, Bis, Générale des eaux ont été relativement fermes.

Repli d'Esso, Luchaire, Penarroya, Crouzet, GTM-Entrepose.



RFA : devant le tribunal de Francfort

Mohamed Hamade avoue avoir pris part au détournement du Boeing de la TWA en juin 1985

Le terroriste libanais Mohamed Hamade a avoué, mardi 9 août, *devant le tribunal* de Francfort avoir été l'un des quatre pirates de l'air qui *ont détourné en juin 1985 un* Boeing de la TWA d'Athènes sur Beyrouth. Ce détournement dramatique avait duré plusieurs jours. Un plongeur de la marine américaine, Robert D. Stethem, qui se trouvait à bord, avait été froidement exécuté par le commando, qui entendait prouver sa détermination.

Arrêté en janvier 1987 à l'aéroport de Francfort, alors qu'il tentait d'introduire en RFA des bouteilles pleines d'un explosif liquide, Mohamed Hamade avait été peu de temps après accusé par les Etats-Unis d'être l'un des auteurs de ce détournement.

Demandée par le gouvernement américain, son extradition avait été *refusée par la* RFA, dont deux ressortissants avaient été enlevés à Beyrouth quelques jours après l'arrestation d'Hamade, vraisemblablement par des membres de sa famille liés au Hezbollah.

Arrêté fin janvier alors qu'il regagnait la RFA, venant de Beyrouth, un frère du terroriste, Abbas Hamadé, naturalisé allemand, avait été condamné au début de l'année à treize ans de prison pour complicité dans ces deux enlèvements. L'un des *deux Allemands a été libéré depuis,* probablement en échange de la promesse que Mohamed Hamadeé serait jugé en Allemagne fédérale. Des rumeurs couraient ces derniers jours à Bonn sur la possible libération du second, M. Cordes.

Tout en refusant son extradition aux Américains, le gouvernement ouest-allemand avait promis à Washington que le terroriste serait jugé en Allemagne fédérale, y compris pour le détournement du Boeing de la TWA. Une polémique avait alors éclaté sur son âge. Mohamed *Hamade affirmant qu'il était* mineur au moment des faits qui lui *étaient reprochés,* l'instruction a été confiée au tribunal pour enfants de Francfort. Selon l'âge que celui-ci tiendra finalement pour vraisemblable, Hamade encourt une peine de dix ans de prison ou la détention à perpétuité. Mohamed Hamade avait initialement plaidé non coupable pour le détournement du Boeing de la TWA.

H. de B.

BOLIVIE

Attentat manqué contre M. George Shultz

La Paz. – Le secrétaire d'Etat américain George Shultz et son entourage, en visite officielle en Bolivie, ont échappé, le lundi 8 août, à un attentat à la bombe. *L'explosion de l'engin, probablement télécommandé, est survenue quelques* secondes après le passage de la voiture de M. Shultz sur la route reliant l'aéroport à la capitale bolivienne. Les autres véhicules du cortège ont eu leurs vitres brisées et celle du chef de service de presse, M. Charles Redman, un pneu crevé par les éclats. Le cortège a aussitôt changé d'itinéraire, et le secrétaire d'Etat a été conduit à la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis.

Le premier attentat dont est victime M. George Shultz en six années de fonctions a été revendiqué par un groupe inconnu jusqu'alors, le commando nationaliste Zarate Willca, du nom d'un chef indien de la fin du dix-neuvième siècle.

Avant e *quitter la Bolivie pour le* Costa-Rica, après sa visite de douze heures, le secrétaire d'Etat a fait allusion, dans sa conférence de presse, à l'attentat dont il a été l'objet en estimant que les trafiquants de drogue utilisant tous les moyens et *« veulent que nous nous dérobions à notre tâche ».*

En appelant les pays de la région *« à lutter de manière conjointe contre les pirates de notre époque »,* M. Shultz a indiqué que la Bolivie et les Etats-Unis avaient pris la décision de combattre ce trafic. *« Nous gagnerons cette guerre, et la Bolivie occupera une place historique »,* a-t-il conclu. *(AFP, Reuter.)*

ONU

La sous-commission des droits de l'homme proteste contre la disparition de l'expert roumain

GENÈVE
de notre correspondante

La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie au Palais des nations, a protesté, le 8 août, contre l'absence à Genève de l'expert roumain, le professeur Dumitru Mazilu. M. Mazilu, chargé d'élaborer un rapport sur les droits de l'homme et la jeunesse, n'est pas réapparu à Genève depuis août 1987 (*le Monde* du 15 août 1987 et du 29 février 1988). A Bucarest, on explique cette disparition par des troubles cardiaques dont l'intéressé aurait souffert. Mais la plupart des autres experts de la sous-commission ne sont pas convaincus.

Ainsi, selon M. Leandro Despouy (Argentine), président sortant, le gouvernement roumain a beau avoir présenté des rapports médicaux, *« M. Mazilu avait le désir de venir à Genève, comme il avait celui de mener à bien son rapport ».*

Les autorités roumaines répondent que *« le critère médical doit l'emporter sur la volonté du patient ».* Il n'empêche que, pour M. Despouy, il existe de *« graves soupçons ».* Il a déclaré que le doute ne pourrait être effacé que lors d'un *« contact direct »,* ce qui signifie en clair que, si l'expert roumain est empêché de se rendre à la sous-commission, un émissaire de l'ONU devrait pouvoir lui rendre visite dans *son pays.*

ISABELLE VICHNIAC.

Un typhon fait de nombreuses victimes dans l'est de la Chine

Plus de 70 morts, plus de 100 disparus, 300 blessés : tel est le bilan provisoire du typhon (ou cyclone tropical d'Extrême-Orient) qui a balayé la province chinoise du Zhejiang le lundi 8 août dans les toutes premières heures de la journée (le 7 août dans la soirée, heure de Paris). Des pluies diluviennes (110 millimètres en cinq heures à Hangzhou) et des vents soufflant à 120 kilomètres/heure ont conjugué leurs effets catastrophiques. 18 000 maisons détruites, de nombreuses agglomérations et *100 000 hectares de champs* inondés, câbles électriques et téléphoniques cassés, arbres arrachés : tel est le spectacle qu'offre la province. Dans les ports de Ningbo et de Zhoushan on déplore le naufrage en mer de 14 bateaux de pêche, la disparition de 7 autres. En outre, 58 bateaux de pêche ont coulé dans *la rivière Qiantang. 2 pêcheurs ont* été retrouvés morts et 110 autres sont portés disparus.

La province du Zhejiang, située juste au sud de Shanghaï, a déjà été lourdement frappée depuis le début du mois de juillet par des pluies diluviennes, qui avaient provoqué des inondations exceptionnelles. On a dénombré 264 morts, 250 disparus et 1 821 blessés. En outre, les dégâts *ont été très importants : ils étaient* estimés à 6217 millions de yuans (plus de 1 milliardd de francs).

Juste avant les inondations, la région avait souffert de sécheresse prolongée et d'une vague de chaleur, exceptionnelle elle aussi, qui, l'une et l'autre, avaient fait de nombreuses victimes. – *(AP, AFP, UPI.)*

Aéronefs fantômes au-dessus de Paris

Mathias Rust, le jeune Allemand *qui s'était posé sur la* place Rouge à Moscou, semble *avoir fait des émules.* Un troisième appareil – ou un quatrième, selon certaines sources – a survolé Paris dans la soirée *du dimanche 7 août, en infrac*tion avec l'interdiction de survol de la capitale. Le ministère de la *défense a reconnu qu'un engin* non identifié, avion de tourisme ou ULM, avait survolé à basse altitude Montparnasse, le quinzième arrondissement et Montrouge de 21 h 40 à 22 heures. Repéré par des guetteurs *patentés, l'aéronef a échappé à* l'hélicoptère lancé à sa poursuite.

Selon *France-Soir,* il s'agissait d'un ULM, mais le 28 et le 31 juillet, le délinquant était un appareil de tourisme et le 29 juillet un bimoteur. Il semble qu'un concours se soit organisé entre plusieurs amateurs de sensations fortes au-dessus de la Ville-*Lumière dans ses atours noc*turnes. Partis d'aérodromes de banlieue où la surveillance des mouvements est quasiment impossible, voire de simples champs pour les ULM, ces pilotes viennent narguer les radars de la navigation aérienne en volant très bas, aux alentours *de 200 mètres. Le seul risque* pris par ces marginaux du manche à balai est celui d'ennuis mécaniques qui les contraindraient à un atterrissage de fortune. Pour un ULM, le Champ-de-Mars suffirait. Pour un avion, on ne voit pour cette procédure d'urgence que les Champs-*Elysées où la circulation automo*bile ne cesse guère et la Seine où *les ponts ne manquent pas.*

Aux ministères de la défense et des transports, on s'énerve de ces infractions impunies et on avance quelques hypothèses : il s'agit ou bien d'un *« plaisantin qui s'acharne, ou bien de plusieurs plaisantins qui font de la surenchère ».* Les parades sont *limitées.* La direction de l'aviation civile brandit ses règlements : pas de survols de Paris hormis pour les avions de ligne au-dessus de 2 000 mètres d'altitude et demande d'autorisation pour voler en ULM dans un cercle de *40 kilomètres de* rayon autour de Notre-Dame. Les *enquêteurs se renseignent* dans les aéroclubs pour connaître les mouvements d'avions anormaux et l'existence de paris stupides. Les militaires ont décidé d'installer des guetteurs sur un certain nombre de tours de Paris. Des *hélicoptères et des intercepteurs* Mirage F-1 se tiendraient prêts à *décoller.*

Pour dissuader d'autres têtes *brûlées d'imiter ceux qui n'ont pu* résister au plaisir d'admirer, d'en haut, *Paris by night,* la direction de l'aviation civile rappelle que *« les contrevenants sont passibles de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au retrait de la licence et de sanctions pénales (amende et/ou emprisonnement) en vertu de l'article L. 150-2 du Code de l'aviation civile ».*

AL. F.

La galaxie la plus lointaine aurait été découverte

Une équipe d'astronomes américano-européenne travaillant à l'Institut scientifique du télescope spatial, à l'Université John Hopkins *et à celle de Berkeley,* aux Etats-Unis, pensent avoir découvert la galaxie la plus lointaine *observée à ce* jour. Ils évaluent cet éloignement à environ 15 milliards d'années-lumière, soit l'âge de notre univers.

Pour détecter *cette galaxie,* les chercheurs ont étudié systématiquement le spectre radio de 51 radiogalaxies lointaines. Puis ils ont affiné leur recherche à l'aide du télescope optique de 2,1 mètres de diamètre de l'Observatoire national de Kitt Peak. L'image optique obtenue, de forme allongée, a montré qu'il s'agissait bien d'une galaxie. De plus, les raies d'émission du carbone et de l'hydrogène produits par les éléments présents en son sein, présentent un fort décalage vers le rouge de 3,8, signe *qu'elle* est très éloignée de nous.

Ces travaux font partie d'un vaste *programme de l'ensemble de la com*munauté astronomique visant à *rechercher les objets – témoins* des tout premiers âges de notre univers. En effet, la lumière de cette nouvelle galaxie a mis 15 milliards d'années-lumière à nous parvenir. Elle se présente à nous telle qu'elle était à son origine.

Des découvertes d'objets lointains sont cependant fréquentes. Régulière*ment, une à deux fois par an,* les astronomes trouvent des galaxies de plus en plus lointaines, leur éloignement se situant entre 12 et 15 milliards d'années-lumière. Il est difficile, à de telles distance, d'être précis...

Etat d'urgence au Soudan après les inondations

Des émeutes ont éclaté dans les quartiers pauvres et les bidonvilles de Khartoum, après les inondations qui ont frappé, les 4 et 5 août, la capitale du Soudan. Les autorités ont proclamé l'état d'urgence, le lundi 8 août, pour une durée de six mois.

Les régions de Khartoum, de Kassala et d'El-Damer ont été déclarées « zones sinistrées ». L'électricité *et le téléphone sont* coupés *depuis cinq jours.* Selon les *autorités soudanaises,* il y aurait un million ou un million et demi de sans-abri : quarante mille immeubles au moins ont été détruits dans la seule ville de Khartoum, sans compter les huttes innombrables qui se sont effondrées. Les pistes d'accès aux camps ne sont plus praticables. Les hôpitaux et les centres de secours ne sont plus approvisionnés. Les *boulangeries* ne fonctionnent plus, et l'eau potable *est coupée. Tous les services* publics sont paralysés. Les écoles *ont été fermées pour une* durée indéterminée. – (AFP.)

Malgré l'opposition d'écologistes

Une centrale nucléaire allemande sera démolie

La centrale nucléaire de Niederaichbach, située à une cinquantaine de kilomètres de Munich, en RFA, va pouvoir être démolie. Le tribunal administratif de Rabisbonne a *rejeté, le lundi 8 août,* la procédure engagée par un riverain de l'usine qui s'opposait à cette destruction, décidée en 1986.

Ce dernier craignait que les *1 500* tonnes d'acier, les 3 500 tonnes de liquides et les *500 tonnes de béton* radio actifs tirées du chantier de cette centrale, arrêtée en 1974 *pour défauts de* conception après dix-huit jours de fonctionnement, n'exposent les habitants à un surcroît de rayonnements nucléaires. Les Verts ont vivement réagi à cette décision,estimant que *« la justice a une nouvelle fois justifié la mise en péril de la santé des riverains ».*

EN BREF

● **NOUVELLE-ZÉLANDE : peu de progrès dans les négociations avec la France sur l'affaire Mafart.** – *Les conversations à Paris entre le* négociateur néo-zélandais, M. Chris Beeby, et les autorités françaises sur l'avenir des deux agents français, le commandant Alain Mafart et le capitaine Dominique Prieur, condamnés par la justice *néo-zélandaise* pour l'attentat en 1985 contre le *Rainbow-Warrior* (*le Monde* du 4 août) ont fait peu de progrès. – *(AFP.)*

● **GRANDE-BRETAGNE : la duchesse d'York donne naissance à une fille.** – *La duchesse* d'York a donné naissance, le lundi soir 8 août, à son premier enfant, une fille, cinquième petit-enfant de la Reine et cinquième dans la ligne de succession au trône. Le prénom de l'enfant, qui portera le titre de princesse d'York, ne sera connu, conformément à la tradition, que dans quelques jours. Les Britanniques se réjouissaient, lundi soir, de la date de *cette naissance (8-8-88), gage de* bonheur et de prospérité.

● **Un diplomate britannique à Téhéran.** – Le gouvernement britannique a décidé lundi 8 août l'envoi, au moins provisoirement, d'un diplomate en poste à Téhéran, a annoncé le Foreign Office à Londres. M. David Reddaway, secrétaire d'ambassade, passera au moins deux *ou trois semaines dans la capitale iranienne pour « tâter le terrain ».* Cette décision pourrait *« ouvrir la voie à un rétablissement complet des relations diplomatiques »* entre les deux pays. – *(AFP.)*

Le numéro du « Monde »
daté 9 août 1988
a été tiré à 463 501 exemplaires

